



REPALEF-RDC



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROJET REDD INTEGRE DANS LE MAI-NDOMBE



PLAN EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES

Version finale

Janvier 2019

Table des matières

ACRONYMES, SIGLES ET ABREVIATIONS	4
Résumé exécutif.....	5
Introduction.....	12
Contexte de l'étude	19
1. BREVE DESCRIPTION DU PIF ET DU PROJET.....	21
2. Cadre politique, juridique et institutionnel des peuples autochtones en RDC.....	26
2.1. Cadre institutionnel et légal régissant les populations autochtones en RDC	26
2.2. Textes internationaux et régionaux ratifiés et ou signés par la RDC	29
2.3. Politique opérationnelle 4.10 de la Banque Mondiale sur les populations autochtones.....	30
3. INFORMATIONS DE BASE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES DANS LA PROVINCE DE MAI-NDOMBE.....	30
3.1. Présentation générale des territoires occupés par les peuples autochtones.....	30
3.2. Présentation générale des territoires occupés par les Peuples Autochtones dans le Mai-Ndombe (INONGO, KIRI ET OSHWE)	33
3.3. Présentation générale du territoire d'Inongo et synthèse des problèmes des Peuples Autochtones relevés dans le PDPA	33
3.3.1. Présentation générale du territoire d'Inongo.....	33
3.3.2. Synthèse des principaux problèmes des Peuples Autochtones relevés dans le PDPA dans le territoire d'Inongo	38
4. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE DE KIRI ET SYNTHESE DES PROBLEMES DES PEUPLES AUTOCHTONES RELEVES DANS LE PDPA.....	43
4.1. Présentation générale du territoire de Kiri.....	43
4.2. Synthèse des principaux problèmes des Peuples Autochtones relevés dans le PDPA du territoire de Kiri	50
5. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE D'OSHWE ET SYNTHESE DES PROBLEMES DES PEUPLES AUTOCHTONES RELEVES DANS LE PDPA.....	57
5.1. Présentation générale du territoire d'Oshwe.....	57
5.2. Synthèse des principaux problèmes des Peuples Autochtones relevés dans le PDPA du territoire d'Oshwe	60
6. IMPACTS DU PROJET SUR LES PA ET MESURES D'ATTENUATION	67
6.1. Impacts positifs	67
6.2. Impacts négatifs	68
7. MESURES D'ATTENUATION.....	69
8. ANALYSE DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES EXISTANTES	70
8.1. Evaluation des compétences du personnel des institutions et agences gouvernementales pour interagir avec les Pygmées Batswa	70
8.2. Propositions des arrangements institutionnels et des capacités nécessaires pour la mise en œuvre du Plan en faveur des Populations Autochtones.....	71
8.3. Mise en place des cadres de dialogue et de communication.....	74
8.4. Mécanisme de gestion des plaintes	74
9. ACTIVITES A METTRE EN ŒUVRE EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES DANS LE CADRE DU PROJET : ACTIONS, CHRONOGRAMMES ET COUTS DES MICROPROJETS.....	76
9.1. Actions en faveur des populations autochtones dans le territoire d'Inongo	77

Tableau 5. Description des microprojets retenus dans le territoire d’Inongo	78
9.2. Actions en faveur des Populations Autochtones dans le territoire de Kiri.....	93
9.3. Actions en faveur des Populations Autochtones dans le territoire d’Oshwe.....	110
10. BUDGET GLOBAL DU PPA.....	128
11. CADRE DE CONSULTATION LIBRE ET PRIORITAIRE DES POPULATIONS PYGMEES.....	130
11.1. Modalités et méthodes de consultation	130
11.2. Avant la mise en œuvre du projet.....	130
11.3. Pendant la mise en œuvre du projet	130
11.4. Après la mise en œuvre des microprojets	131
11.5. Consultation publique	131
12. APPROCHE ET ECHANTILLONNAGES UTILISES POUR LES CONSULTATIONS DES PA POUR LE PIREDD MAI-NDOMBE	131
12.1. Méthodes utilisées pour les consultations	131
12.2. Echantillonnage utilisé pour les consultations	132
13. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION DES ACTIVITES PREVUES PAR LES PEUPLES AUTOCHTONES 135	135
ANNEXES	136
ANNEXE 1 : PHOTOS DES CONSULTATIONS.....	137
ANNEXE 2. COMPTE RENDU DE L’ATELIER D’INFORMATION SUR LE FONDS ADDITIONNELS FEM, DE CONSULTATION ET VALIDATION DES INSTRUMENTS DES SAUVEGARDES	141
Annexe 3. SYNTHESE DE LA REVUE DOCUMENTAIRE POUR LA PRODUCTION DU PLAN EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES DANS LE CADRE DU PIREDD MAI-NDOMBE.....	150
ANNEXE 4 : MATRICE D’ENQUETE POUR LA PRODUCTION D’UN PLAN EN FAVEUR DES PEUPLES AUTOCHTONES DANS LE MAI-NDOMBE (INONGO, KIRI ET OSHWE)	164

ACRONYMES, SIGLES ET ABREVIATIONS

ALE : Agence Locale d'Exécution

BAD : Banque Africaine de Développement

BM : Banque Mondiale

BP: Bank Procedure /Procédure de la Banque

CARG : Conseil Agricole Rural de Gestion

CIF: Climate Investment Forest/ Fonds d'Investissement pour le Climat

CLD: Comité Local de Développement

CPPA : Cadre de Planification en Faveur des Peuples Autochtones

DGM : Mécanisme Spécial de Dons dédié aux Peuple Autochtones

FONAREDD : Fonds National de REDD

FEM : Fonds Mondial pour l'Environnement

PA : Peuples Autochtones

PO : Politique opérationnelle

PACDF : Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes des Forêts

PGAPF: Projet de Gestion Améliorée du Paysage forestier

PIF : Programme d'Investissement Forestier

PIREDD : Projet REDD Intégré

PIREDD MBKIS : Projet Intégré REDD de Mbudji Mayi Kananga et Kisangani

REDD : Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts

SESA : Strategic Environmental and Social Assessment

PDPA : Plan de Développement en faveur des Populations Autochtones

PPA : Plan en faveur des Populations Autochtones

REDD+ : Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la
Dégradation Forestier

RDC : République Démocratique du Congo

REPALEF : Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion
Durable des Ecosystèmes Forestiers

UC-PIF : Unité de Coordination de Projet d'Investissement Forestier

Les financements additionnels (Initiative des Forêt pour l’Afrique Centrale et le Fonds Mondial pour l’Environnement) en faveur du PIF vise à étendre les investissements initiaux actuellement mis en œuvre dans le District des plateaux à l’ensemble de l’actuelle Province de Mai-Ndombe avec prise en compte des questions relative à la biodiversité s’alignent à la composante 1 du PGAPF en rapport avec le programme de Réduction d’Emissions (ER programme) de Mai-Ndombe retenu par le FCPF. L’objectif global du projet, est de tester de nouvelles approches pour améliorer les conditions de vie des populations et la gestion des paysages forestiers, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues de la Déforestation et de la Dégradation Forestière dans la Province du Mai-Ndombe avec un accès sur la gestion de la biodiversité

Les activités qui touchent le cadre de vie des populations autochtones sont le développement de deux forêts gérées par les communautés. Le projet soutiendra les investissements nécessaires, comme cela a été fait dans les six forêts gérées par les communautés dans le cadre du projet DGM (qui ne couvre pas la province de Mai Ndombe). Le financement permettrait en outre de financer l'enregistrement de deux initiatives mises en œuvre localement en tant que sous-projets REDD + officiellement reconnus, conformément aux exigences en vigueur conformément aux procédures nationales. Cela permettrait aux communautés locales de tirer parti des revenus futurs générés par les paiements aux urgences. Les sous-projets REDD + pourraient être les forêts gérées par les communautés elles-mêmes si un intérêt et une capacité suffisants sont constatés lors de la préparation des PGS en plus le projet soutiendra le développement d’au moins deux concessions forestières communautaires gérées par la propriété intellectuelle et des consultations supplémentaires durant la mise en œuvre du projet.

Le projet est fondé sur une approche intégrée pour appuyer à grande échelle des ressources naturelles par les communautés de base et pour améliorer les conditions de vie des populations rurales grâce à des investissements ciblés, dans l’ex District du Mai-Ndombe. Celui –ci est une zone de forte déforestation et le taux élevés de pauvreté avec un impact considérable sur la biodiversité. Le projet pilotera une approche territoriale cohérente et coordonnée, pour combattre la déforestation et la dégradation, tout en s’attaquant aux causes directes de la déforestation..

La mission des consultations faites dans les trois territoires d’Oshwe, Kiri et Inongo auprès des communautés autochtones, ont fait ressortir les différentes zones qui sont potentiellement touchées par les différentes activités ci-dessus. Les groupements qui seront touchés par les activités par territoires sont les suivants :

1. Les groupements d’IMOMA, BOKONGO, BATITO, BOLONGE NKAKA à Oswhe
2. Les groupements de NTOMBE NDJALE, IBEKE BOLIA, LOKANGA, BAKWALA, NKILE à Inongo
3. BAKONDA ILANGA IYEMBE BOLONGOWETSI, IYEMBE MUKE, WELI, BOLONGO, IYEMBE MUNENE (WELE2), JOMBO AWILI, DJOKO, WAYA, WAYA BESONGO, NKONDI, LIOMBO, à Kiri

D'après la législation nationale et les conventions internationales en la matière, les "Pygmées" sont considérés comme des groupes spécifiques nécessitant une protection sociale. Si au niveau interne cette législation souffre d'une carence avérée, notamment en ce qui concerne la protection, ceci n'est pas le cas sur le plan international, dans la mesure où il existe conventions et normes dans ce domaine (cf. les Conventions, Déclarations, Principes, Orientations Opérationnelles, etc.) qui ont fait l'objet de ratification, d'adoption, de validation et de promotion. Dans le même ordre d'idées, il convient de noter que la tendance générale est à la reconnaissance des droits de ces groupes et individus. Ceci intègre les droits à la différence, aux ressources du sol et aux ressources naturelles, à la citoyenneté, au consentement libre, préalable et éclairé, à l'emploi et à la formation professionnelle et à l'accès aux services sociaux de base.

Ces droits sont dûment définis dans des conventions internationales, à l'instar de celles sur les Droits de l'Enfant, la Déclaration des Nations-Unies sur les Peuples Autochtones, les Conventions portant sur l'Organisation Internationale du Travail (BIT), dont 169 d'entre elles portent sur les droits des peuples autochtones et les indigènes, ainsi que sur la Directive 4.10 en matière de Politique Opérationnelle mise en œuvre par la Banque mondiale en ce qui concerne les peuples autochtones.

De manière plus concrète, le pays ne dispose pas encore d'une politique spécifique en matière de protection des peuples autochtones et n'a pas encore entériné la législation en matière de protection des peuples autochtones. Pour sa part, la Constitution dans son article 13 précise qu'«aucun Congolais ne peut, en matière d'éducation et d'accès aux fonctions publiques ni en aucune autre matière, faire l'objet d'une mesure discriminatoire, qu'elle résulte de la loi ou d'un acte de l'exécutif, en raison de sa religion, de son origine familiale, de sa condition sociale, de sa résidence, de ses opinions ou de ses convictions politiques, de son appartenance à une race, à une ethnie, à une tribu, à une minorité culturelle ou linguistique» et l'article 51 affirme que «L'Etat a le devoir d'assurer et de promouvoir la coexistence pacifique et harmonieuse de tous les groupes ethniques du pays et assure également la protection et la promotion des groupes vulnérables et de toutes les minorités». Mais, en réalité l'égalité des citoyens déclarée dans la Constitution, n'existe pas vraiment lorsqu'il s'agit des PA

La démarche méthodologique utilisée est axée sur la revue documentaire, les consultations, les interviews semi structurés, la réalisation des focus group, des enquêtes par sondages et des ateliers des consultations territoriales.

Des nouvelles consultations ont été réalisées en novembre 2018 avec les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du projet (structures des sociétés civiles, Peuples Autochtones et ministères intersectoriels). Ces consultations avaient pour but d'informer les parties prenantes sur le fonds additionnel FEM, recueillir des commentaires sur le PPA validé en 2017 mais aussi inclure des commentaires essentiels par la plate-forme regroupant les Populations Autochtones.

Les consultations de groupe des Peuples Autochtones dans les différents villages affectés par les activités du projet ont été effectuées durant le mois de février 2017. Les interviews auprès de personnes-ressources et focus group ont eu pour objectif de collecter les informations complémentaires des groupes spécifiques autochtones sur leurs opinions, attitudes et

expériences ou encore à expliciter leurs attentes vis-à-vis du projet et le développement de leurs microprojets sur la base des priorités et identifications des activités de PDPA de PFCN.

Des ateliers des consultations territoriaux et un atelier national ont été réalisés impliquant l'ensemble des parties prenantes a fin de définir les actions prioritaires à inclure dans le PPA sur la base des PDPA de PFCN. Cette priorisation a été focalisée sur leurs aspirations ou leur vision.

Les activités ci-dessous ont été choisies par les Peuples Autochtones eux-mêmes lors des consultations effectuées pour la production du PPA. Il s'agit des activités identifiées par eux comme prioritaires et qui visent comme résultat l'amélioration de leurs conditions de vie et l'accroissement de leur niveau d'accès aux revenus.

Il est important de préciser qu'il s'agit des activités que les Peuples Autochtones considèrent eux-mêmes comme prioritaires parmi la longue liste des activités qui sont énumérées dans les différents Plans de Développement en faveur des Populations Autochtones produits dans le cadre du Projet Forêt Conservation de la Nature financé par la Banque mondiale en République Démocratique du Congo et achevé en 2015.

Les Peuples Autochtones ont déjà réalisé ces types d'activités dans le cadre du Projet Forêt Conservation de la Nature et c'est sur base du succès que ces activités ont pu réaliser qu'ils décident de les dupliquer dans d'autres sites qui n'étaient pas touchés par le Projet Forêt Conservation de la Nature.

Les grandes activités choisies recours au développement de l'agriculture et de l'élevage, la transformation des produits agricoles, le développement de l'apiculture mais aussi le perfectionnement de l'artisanat et l'utilisation du savoir endogène dans le développement de l'élevage.

Afin de maximiser les impacts des activités du projet dans des conditions qui prennent en compte au mieux les préoccupations des Pygmées, quelques mesures d'atténuation sont proposées, à savoir :

- Sensibilisation des populations autochtones des trois territoires sur les enjeux du projet, sur la nécessité de conserver leurs pratiques traditionnelles de gestion du terroir ; la valeur ajoutée de cette activité est qu'elle garantit la participation efficiente et active des peuples autochtones dans la préparation et la réalisation de leurs microprojets ;
- Mise en place d'un cadre de concertation pour la résolution des conflits éventuels;
- Formation des ménages autochtones à l'utilisation des techniques de planification familiale ;
- Prise en compte de toutes les couches sociales locales (Peuples Autochtones pygmées, populations bantoues, chefs de terre, jeunes, femmes, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs...) dans les divers appuis du projet ;

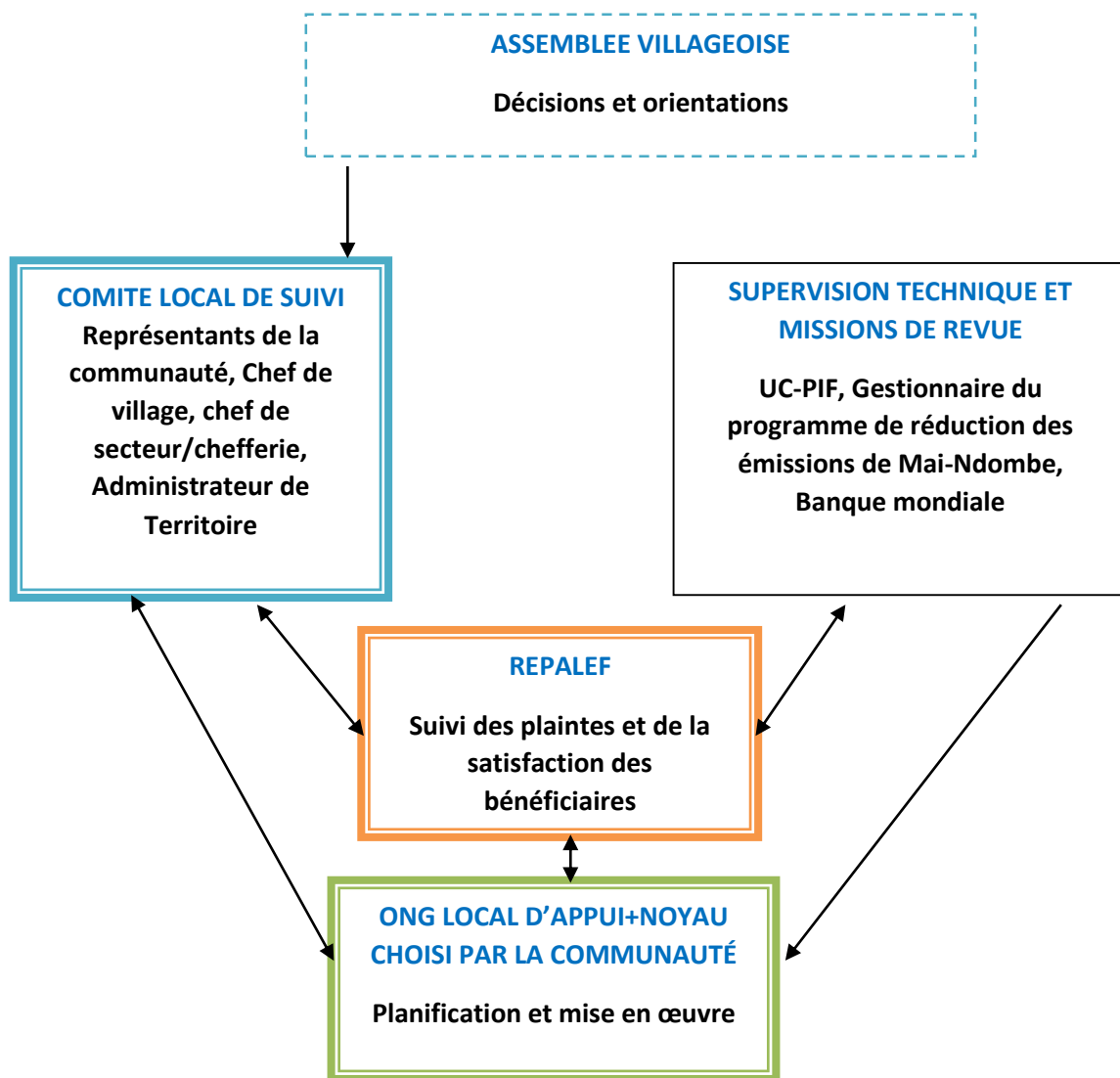
- Sensibilisation des populations bantoues et pygmées sur la cohabitation pacifique et l'acceptation mutuelle entre les Bantous et les Pygmées ;
- Fixation et application d'une clé de répartition des appuis pour les Peuples Autochtones;
- Suivi- évaluation de l'utilisation des équipements et intrants agricoles distribués ;
- Renforcement des capacités des leaders des peuples autochtones pygmées sur les questions suivantes : participation à la préparation et à la mise en œuvre des microprojets, gestion des bénéfices rétrocédés aux peuples autochtones.

Les plaintes seront gérées conformément au Mécanisme de Gestion des Plaintes interne existant au projet et validé en 2017 après large consultation de l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des activités en conformité avec celui en discussion dans le contexte de la REDD+ en RDC.

A côté du mécanisme ci haut cité, le projet s'appuiera aussi à la justice pygmée qui le plus souvent rendue de manière traditionnelle par le chef. La justice ainsi rendue est généralement acceptée. Lorsque les problèmes posés dépassent la compétence du chef, ce dernier conseille aux plaignants d'aller devant le mécanisme de gestion des plaintes du Mécanisme dédié des Peuples Autochtones qui est géré par leur institution. Les différents guichets seront accessibles et gratuits.

La mise en œuvre du PPA est sous la responsabilité de l'UGP et son maître d'ouvrage délégué du PIREDD Mai Ndombe. Ce dernier fera recours aux différentes parties-prenantes que sont les partenaires régaliens, les entités politico-administratives décentralisées et les ONG d'appui au PA présentes dans la zone du projet lors de la mise en œuvre.

L'arrangement institutionnel ci-dessous est proposé pour la mise en œuvre du Plan en faveur des Populations Autochtones dans le Mai-Ndombe. Ce modèle pourra s'inspirer du modèle de l'arrangement institutionnel utilisé dans la même zone dans le cadre du DGM pour éviter des chevauchements institutionnels.



Dans le schéma ci-dessus, l'arrangement institutionnel pour la mise en œuvre du PPA comprend l'Assemblée villageoise ou inter-villageoise, le Comité Local de Suivi, l'UC-PIF et la Banque mondiale pour assurer la supervision et les missions de revue, l'organisation locale choisie par la communauté au cours des consultations pour l'accompagner dans la préparation et la mise en œuvre de leurs microprojets et le REPALEF pour la gestion des plaintes et le suivi de la satisfaction des bénéficiaires en interaction avec le Mécanisme de Gestion des Plaintes du PGAPF.

L'Assemblée villageoise est l'organe suprême qui se réunit sous la direction du chef coutumier ou du chef de village ; ses décisions et orientations par rapport à la préparation, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des microprojets sélectionnés lors du diagnostic participatif déjà effectué sont exécutoires et ses procès-verbaux sont rédigés par le secrétariat du Comité local de Suivi. Si plusieurs villages sont touchés par le microprojet, comme dans tous les villages où les consultations ont eu lieu pour le PPA Mai-Ndombe, il sera mis en place une assemblée

communautaire inter-villageoise. L'assemblée inter-villageoise se réunit deux fois l'an, au début et vers la fin de l'année civile à compter de la date du début du microprojet. L'assemblée villageoise, qui est l'organe de décision, comprend aussi bien les populations autochtones pygmées que les populations bantoues. Les décisions sont prises de façon consensuelle par les deux communautés.

Le Comité local de suivi est l'organe de suivi des décisions prises par l'Assemblée inter-villageoise (ou villageoise) et veille à ce que les activités se réalisent conformément aux prévisions et aux décisions prises lors des réunions de l'Assemblée Communautaire. Il se réunit une fois tous les quatre mois, soit trois fois par an. Dans le Comité Local de Suivi (CLS), les représentants des communautés doivent avoir un quota qui tient compte de la répartition équitable entre les Peuples Autochtones Pygmées, les Populations bantoues, les jeunes et les femmes, pour éviter des frustrations. Le nombre des représentants de la communauté dans un CLS peut varier entre 10 et 12 personnes et l'on doit tenir compte de l'équilibre entre les communautés et les tranches d'âge et les sexes pour éviter des problèmes.

L'organisation locale désignée de façon participative par la communauté insère en son sein un noyau composé des membres désignés par les communautés pour assurer la gestion quotidienne des microprojets. Ce noyau choisi par la communauté tiendra compte de la représentativité des peuples autochtones, des populations bantoues, des femmes et des jeunes. La participation des peuples autochtones à ce noyau sera de 70% en tenant compte de l'équilibre entre les hommes, les jeunes et les femmes.

Les organisations locales ainsi que le noyau de la communauté affecté à la mise en œuvre du microprojet recevront un renforcement des capacités qui sera donné par le REPALF pendant ou en dehors des missions de suivi de la satisfaction des bénéficiaires ou de gestion des plaintes.

Le rôle du Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers (REPALF) est d'assurer la gestion des plaintes et le suivi de la satisfaction des bénéficiaires

De façon spécifique les principales parties prenantes assureront les rôles et responsabilités suivantes :

L'Unité de Gestion : En tant que Maître d'ouvrage du projet, elle sera chargée de :

- Mettre les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des différentes activités prévues dans les PPA ;
- S'assurer que chaque partie impliquée joue efficacement le rôle qui lui est dévolu pour l'atteinte des objectifs attendus dans les PPA ;
- Assurer la supervision de la mise en œuvre des PPA en synergie avec les autres projets qui interviennent dans la même zone ;
- Vérifier et valider les rapports trimestriels, annuels et finaux de mise en œuvre des PPA produits par le MOD et les transmettre à la Banque Mondiale.
- Veiller à la réalisation de l'évaluation interne et les autres parties prenantes (PA, la société civile);

- Faire réaliser l'évaluation (audit) externe par un consultant ou une ONG indépendante

Le MOD:

Supervision sur le terrain du PPA à travers les différents partenaires associés à la mise en œuvre (ONG d'appui aux peuples autochtones, les prestataires des services et des Consultants et les associations des PA) ;

- Renforcement des capacités d'ONG d'appui aux peuples autochtones
- Le suivi de la réalisation des activités sur le terrain ;
- L'évaluation interne en rapport avec les autres parties prenantes (la société civile, MEDD, administrations locales) ;
- L'élaboration des rapports périodiques trimestriels, annuels et final de mise en œuvre des PPA et leur transmission à l'UGP

Les Populations Autochtones

- Au regard de l'approche développée par le Projet dans le cadre de ces interventions en faveur des PA sur les autres axes, consistant à promouvoir l'auto-développement des PA, les PA seront organisés en Comités de base et Organisations/Associations des PA pour servir de support à la mise en œuvre des activités prévues dans les PPA en faveur de leurs communautés. Ils seront appuyés et encadrés par le MOD, des ONG locales soutenant les peuples autochtones et les services techniques locaux sur les ressources du projet. Ils seront donc chargés de la mise en œuvre de certaines activités et la participation au suivi-évaluation de la réalisation des activités sur le terrain

Les ONG d'appui aux peuples autochtones : En tant que prestataires, ces ONG seront associées à

- La mise en œuvre sur le terrain du PPA,
- La participation au suivi-évaluation de la réalisation des activités sur le terrain ;
- La participation à l'évaluation interne en rapport avec les autres parties prenantes ;

Le PPA s'est attaché à identifier une vingtaine de microprojets pour un investissement global de 700 000 dollars US, éclatée en deux tranches, dont une de 500 000 dollars, et une seconde tranche de 200 000 dollars dont la confirmation dépendra de la performance globale du PIF observée en fin d'année 2019 qui seront financés par le PGAPF, le CAFI et le FEM.

Executif summary

The additional funding (Forest Initiative for Central Africa and the Global Environment Fund) for the PIF aims to extend the initial investments being implemented in the trays District to all the current Province Mai-Ndombe taking into account issues relating to biodiversity aligned with the 1st component of PGAPF related to the Emission Reduction program (ER program) Mai-Ndombe retained by the FCPF. The overall objective of the project is to test new approaches to improve the living conditions of populations and the management of forest landscapes, in order to reduce greenhouse gas emissions resulting from deforestation and forest degradation in the Mai-Ndombe Province with access to biodiversity management

Activities that affect the living environment of indigenous people are the development of two community-managed forests. The project will support the necessary investments, as it has been done in the six community-managed forests under the DGM project (which does not cover the province of Mai Ndombe). The funding would also finance the registration of two locally implemented initiatives as officially recognized REDD + sub-projects, in accordance with the requirements in force in accordance with national procedures. This would allow local communities to benefit from future revenues generated by extra payments. The REDD + sub-projects could be community-managed forests themselves if sufficient interest and capacity is identified in the preparation of the GSPs and the project will support the development of at least two community forest concessions managed by the community intellectual property and additional consultations during project implementation.

The project is based on an integrated approach to large-scale support for natural resources by grassroots communities and to improve the living conditions of rural people through targeted investments in the former Mai-Ndombe District. The former district is a strong deforested area with high levels of poverty having a considerable impact on biodiversity. The project will pilot a coherent and coordinated regional approach to combat deforestation and degradation, while solving direct causes of deforestation.

The mission of the consultations in the three territories of Oshwe, Kiri and Inongo to indigenous communities, highlighted the different areas that are potentially affected by the various activities above mentioned. The groups that will be affected by the activities by territories are as follows :

1. The groups of IMOMA, BOKONGO, BATITO, BOLONGE NKAKA in Oswhe
2. The groups of NTOMBE NDJALE , IBEKE BOLIA , LOKANGA, BAKWALA, NKILE in I nongo
3. BAKONDA ILANGA IYEMBE BOLONGOWETSI , IYEMBE MUKE , WELI , BOLONGO , IYEMBE MUNENE (WELE2) , JOMBO AWILI , DJOKO , WAYA , WAYA BESONGO , NKONDI , LIOMBO , Kiri

According to national legislation and international conventions on the subject, "Pygmies" are considered as specific groups requiring social protection. If at the domestic level this legislation suffers from a proven deficiency, especially with regard to protection, this is not the case on the international level, insofar as there are conventions and standards in this field

(see the Conventions Declarations, Principles, Operational Guidelines, etc.) that have been ratified, adopted, validated and promoted; it should be noted that the general trend is towards the recognition of the rights of these groups and individuals. This includes rights to difference, land resources and natural resources, citizenship, free, prior and informed consent, employment and vocational training, and access to basic social services.

These rights are duly defined in international conventions, such as those on the Rights of the Child, the United Nations Declaration on Indigenous People, the Conventions on the International Labor Organization (ILO), of which of these, 169 relate to the rights of indigenous people and indigenous people, as well as to World Bank Operational Policy Directive 4.10 with respect to indigenous people.

More concretely, the country does not yet have a specific policy on the protection of indigenous people and has not yet ratified legislation on the protection of indigenous people. Article 13 of the Constitution states that "no Congolese shall be discriminated against in matters of education and access to public service or any other matter, as a result of the law or an act of the executive, because of his religion, his family origin, his social condition, his residence, his opinions or his political convictions, his belonging to a race, to an ethnic group, a tribe, a cultural or linguistic minority "and Article 51 states that" The State has the duty to ensure and promote the peaceful and harmonious coexistence of all ethnic groups in the country and also ensures protection and promotion of vulnerable groups and all minorities ". But, in reality the equality of citizens declared in the Constitution, does not really exist when it comes to PAs

The methodological approach used is focused on documentary review, consultations, semi-structured interviews, the realization of focus groups, polls and territorial consultation workshops.

Further consultations were held in November 2018 with stakeholders involved in the implementation of the project (Civil Society Structures, Indigenous People and Intersectoral Ministries). The purpose of these consultations was to inform stakeholders about the GEF Additional Fund, collect information on the validated APP in 2017, and include essential comments by the Platform for Indigenous People.

Consultations of the groups of indigenous people in the villages affected by the project activities were carried out during the month of February 2017. The interviews with people-resources and focus groups aimed to collect additional information for specific indigenous groups of people on their opinions, attitudes and experiences or to clarify their expectations regarding the project and the development of their micro-projects on the basis of the priorities and identifications of the activities of PDPA of PFCN.

Territorial workshops' consultations and a national workshop was conducted involving all stakeholders to determine priority actions to include in the APP on basis of the PDPA FNCP. This prioritization has been focused on their aspirations or their vision.

The following activities were chosen by the Indigenous People themselves during consultations for the production of the APP. These are activities identified by them as a

priority and aimed at improving their living conditions and increasing their level of access to income.

It is important to note that these are the activities that Indigenous People themselves consider to be priorities among the long list of activities listed in the various Development Plans for Indigenous People produced under the Forest's project and nature conservation's financed by the World Bank in the Democratic Republic of Congo and completed in 2015.

Indigenous People have already carried out these types of activities as part of the Forest Project and Nature's Conservation and it is on the basis of the success that these activities have been able to achieve that they decide to duplicate them in other sites that were not affected by the Forest Project and Nature's Conservation.

The main activities chosen are the development of agriculture and livestock farming, the processing of agricultural products, the development of beekeeping, but also the improvement of craftsmanship and the use of endogenous knowledge in the development of breeding.

In view of maximizing the impacts of project activities in conditions that take into account in view of the concerns of the Pygmies, some mitigation measures are proposed, namely:

- Sensitization of the indigenous populations of the three territories on the stakes of the project, on the need to preserve their traditional practices of local management; the added value of this activity is that it ensures the efficient and active participation of indigenous people in the preparation and realization of their micro projects;
- Establishment of a consultation framework for the resolution of potential conflicts;
- Training of indigenous households in the use of family planning techniques;
- Consideration of all local social strata (Pygmy Indigenous People, Bantu populations, land chiefs, young people, women, hunters, fishermen, farmers ...) in the various supports of the project;
- Sensitization of Bantu and Pygmy populations on peaceful cohabitation and mutual acceptance between Bantu and Pygmies;
- Determination and application of a key distribution of support for Indigenous People;
- Follow-up evaluation of the use of distributed agricultural equipment and inputs;
- Capacity building of Pygmy indigenous leaders on the following issues: participation in the preparation and implementation of micro projects, management of benefits retroceded to indigenous people.

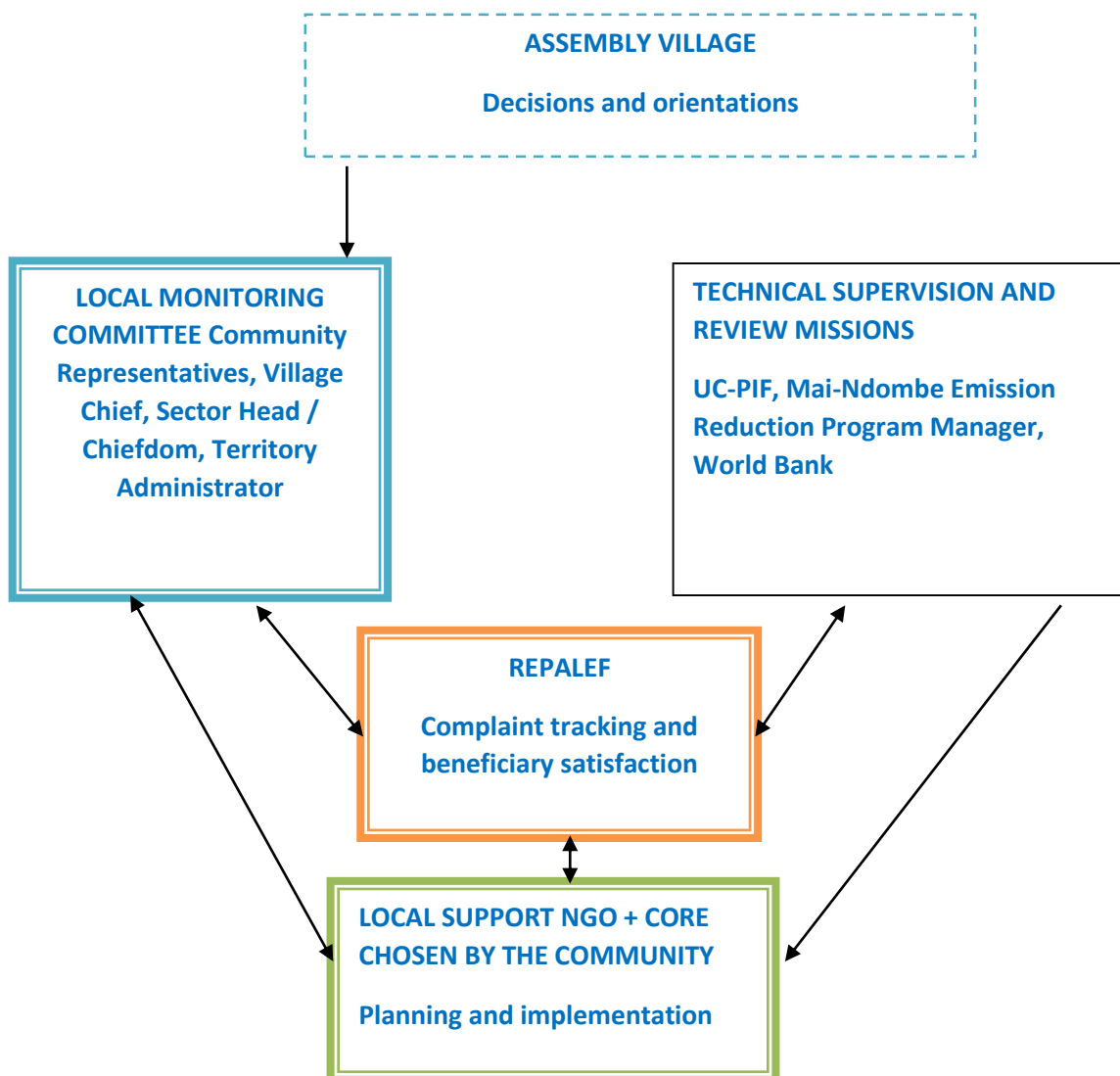
Complaints will be managed according to the Internal Complaint Management Mechanism existing in the project and validated in 2017 after wide consultation of all stakeholders involved in the implementation of activities in line with the one under discussion in the context of REDD + in the DRC.

In addition to the aforementioned mechanism, the project will also rely on pygmy justice, which is most often rendered by the chief in a traditional manner. The justice thus rendered is generally accepted. When problems arise that are beyond the Chief's competence, the Chief advises complainants to go to the complaints mechanism of the Aboriginal People's

Mechanism, which is managed by their institution. The different counters will be accessible and free.

The implementation of the PPA is under the responsibility of the PMU and its delegated owner of the PIREDD Mai Ndombe. The latter will make use of the different stakeholders such as the sovereign partners, the decentralized politico-administrative entities and the AP support NGOs present in the project area during the implementation.

the following institutional arrangement is proposed for the implementation of the Plan for the benefit of indigenous people in the Mai-Ndombe. This model can be modeled on the institutional arrangement model used in the same area within the DGM to avoid institutional overlap.



In the above scheme, the institutional arrangement for the implementation of the APP includes the village or inter-village assembly, the Local Monitoring Committee, the UC-PIF and the World Bank to provide supervision and review of missions, the local organization chosen by the community during the consultation process to assist it in the preparation and implementation of their micro project and REPALEF for handling complaints and monitoring beneficiary satisfaction in interaction with the Complaint Management Mechanism of PGAPF.

The village assembly is the supreme body that meets under the leadership of the customary chief or village chief ; its decisions and orientations in relation to the preparation, implementation and monitoring-evaluation of the micro projects selected during the participatory diagnosis already carried out are executory and its minutes are drawn up by the secretariat of the Local Monitoring Committee. If several villages are affected by the micro project, as in all the villages where the consultations took place for the Mai-Ndombe PPP, an inter-village community assembly will be set up. The inter-village assembly meets twice a year, at the beginning and towards the end of the calendar year from the date of the beginning of the micro project. The village assembly, which is the decision-making body, includes indigenous pygmy populations as well as Bantu populations. Decisions are made consensually by both communities.

The Local Monitoring Committee is the monitoring body for decisions taken by the inter- village (or village) assembly and ensures that activities are carried out in accordance with the plans and decisions taken at meetings of the Community Assembly. It meets once every four months, three times a year. In the Local Monitoring Committee (CLS), community representatives must have a quota that takes into account the equitable distribution of Pygmy Indigenous People, Bantu Populations, youth and women to avoid frustration. The number of community representatives in a CLS can vary between 10 and 12 people and the balance between communities and age groups and gender must be taken into account to avoid problems.

The community-based, grassroots organization designated by the community inserts a nucleus of community-appointed members to ensure the day-to-day management of micro-projects. This core community will consider the representativeness of indigenous people, Bantu people, women and youth. The participation of indigenous people in this core will be 70% taking into account the balance between men, youth and women.

Local organizations as well as the core of the micro project implementation community will receive capacity building that will be provided by REPALEF during or outside the beneficiary satisfaction monitoring or complaint management missions .

The role of Network of Indigenous and Local Populations for the Sustainable Management of Forest Ecosystems (REPALEF) is to ensure the management of complaints and the monitoring of the beneficiaries' satisfaction

Specifically, key stakeholders will provide the following roles and responsibilities:

The Management Unit: As project owner, it will be responsible for:

- Put the necessary resources for the implementation of the various activities planned in the PPPs;
- Ensure that each party involved effectively plays the role assigned to it in achieving the expected objectives in the PPPs;
- Ensure the supervision of the implementation of the PPPs in synergy with other projects that intervene in the same area;
- Verify and validate the quarterly, annual and final implementation reports of the PPPs produced by the BEGES and transmit them to the World Bank.
- Ensure completion of internal evaluation and other stakeholders (PA, civil society);
- Have the external evaluation carried out by a consultant or an independent NGO

The MOD:

Field supervision of the APP through the various partners involved in the implementation ('Indigenous People Support NGOs, Service Providers and Consultants and IP Associations);

- Capacity Building for NGOs Supporting Indigenous People
- Monitoring the implementation of activities in the field;
- Internal evaluation in relation to other stakeholders (civil society, MECNDD, local governments);
- Preparation of the quarterly, annual and final periodic reports on the implementation of the PPPs and their transmission to the PMU

Indigenous People

- In view of the approach developed by the Project as part of these interventions in favor of the PA on the other axes, consisting at promoting self-development of the AP, the PA will be organized into Grassroots Committees and IP Organizations/Associations to support the implementation of PPP activities for their communities. They will be supported and supervised by the MOD, NGO local supporting the people indigenous and the services local techniques on project resources. They will be responsible for the implementation of certain activities and the participation in monitoring and evaluation of the implementation of activities in the field.

NGOs supporting indigenous people: As providers, these NGOs will be associated with

- Implementation in the field of the APP,
- Participation in monitoring and evaluation of the implementation of activities in the field;
- Participation in internal evaluation in relation to other stakeholders;

The PPA has worked to identify twenty micro projetet for a total investment of 700 000 US dollars, exploded in two folds, one of \$ 500 000, and a second tranche of 200 000 dollars which confirmation depends on the overall performance of the BIP observed at the end of 2019 to be financed by the PGAPF, the CAFI and the GEF.

Introduction

Le PIREDD Mai-Ndombe sous financement CAFI, a été approuvé le 28 juin 2017 et est entré en vigueur le 18 mai 2018. Les changements apportés au premier projet ont été les suivants: (i) élargissement de la portée géographique du projet pour couvrir l'ensemble de la province de Mai Ndombe; (ii) l'élargissement de la gamme initiale d'investissements pour inclure le développement de chaînes d'approvisionnement pour les cultures pérennes telles que le café, le cacao, le caoutchouc et l'huile de palme; et appui à la planification familiale et aux peuples autochtones; et (iii) des ajustements des cibles dans le cadre de résultats pour refléter les activités du forum consultatif.

Dans l'optique d'une continuation et une expansion naturelles des activités du projet parent, le MEDD a obtenu du Fonds pour l'Environnement Mondial des fonds supplémentaires pour maximiser les résultats du développement, comme c'était le cas avec le CAFI AF tout en incluant la vision de la conservation de la biodiversité. Avec ce deuxième FA, il n'y aurait aucun changement à l'objectif de développement de projet (PDO) ou aux principales dispositions de mise en œuvre. Seule une nouvelle activité va s'ajouter : l'appui au fonctionnement de la réserve Naturelle de Tumba Lediiima.

Etant donné que le PIREDD Mai-Ndombe sera financé par la Banque mondiale et que la zone est peuplée les Peuples Autochtones, les mesures de sauvegarde de la Banque doivent être déclenchées et principalement la politique 4.10 sur les populations autochtones.

Contexte de l'étude

Les financements additionnels en faveur du PIF vise à étendre les investissements initiaux actuellement mis en œuvre dans le District des plateaux à l'ensemble de l'actuelle Province de Mai-Ndombe en s'alignant à la composante 1 du PGAPF en rapport avec le programme de Réduction d'Emissions (ER programme) de Mai-Ndombe retenu par le FCPF. L'objectif global du projet, est de tester de nouvelles approches pour améliorer les conditions de vie des populations et la gestion des paysages forestiers, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues de la Déforestation et de la Dégradation Forestière dans la Province du Mai-Ndombe avec un accent sur la gestion de la biodiversité

Le projet utilisera une approche intégrée pour appuyer à grande échelle la gestion des ressources naturelles par les communautés de base et pour améliorer les conditions de vie des populations rurales grâce à des investissements ciblés, dans l'ex District du Mai-Ndombe. Celui-ci est une zone de forte déforestation et de taux élevés de pauvreté et importante en termes de biodiversité. Le projet pilotera une approche territoriale cohérente et coordonnée, pour combattre la déforestation et de la dégradation, en s'adressant aux causes de celles-ci. Le PIREDD Mai-Ndombe travaillera en étroite collaboration avec les initiatives en cours dans la zone concernée.

La présence de Peuples Autochtones dans l'ex district du Mai-Ndombe privilégiera en outre un appui spécifique à ces populations au travers de la mise en œuvre pendant la durée du programme du Plan en faveur des Peuples Autochtones (PPA). Les activités seront financées par le PIF, CAFI et FEM et sont regroupées en consultation avec les Peuples Autochtones comme suit :

- Le renforcement des capacités des services gouvernementaux avec un accent non seulement sur la participation des services gouvernementaux au Comité de Pilotage du projet, et à son suivi-évaluation mais aussi le renforcement des contrôles sur l'exploitation forestière et du charbon de bois ;
- Le renforcement des capacités des communautés locales pour la gestion des Territoires avec un accent sur l'organisation des communautés en Comités Locaux de Développement (CLD) et la refondation de tous les Conseils Agricoles Ruraux de Territoire (CART) au niveau des Territoires et Secteurs ainsi que l'élaboration des Plans de Développement Durable (PDD) pour la Province et les Plans Simples de Gestion pour les CLD à l'expérience du projet Makala de l'Union Européenne et mis en œuvre par le CIRAD et le WWF. ;
- Le développement de l'agriculture et de l'élevage en savane qui vise à augmenter les terres cultivées en jachère/brulis dans les savanes, pour soulager la pression sur les galeries forestières et les périphéries urbaines. L'activité prévoit également une recherche action pour l'amélioration des pratiques d'élevage et de la gestion des pâturages (gestion des feux, amélioration des pâturages, etc.) ;
- L'amélioration des techniques culturales en forêt et en savane. Cette activité comprend des apports de semences améliorées, leur multiplication et leur large

diffusion mais aussi des formations liées aux plans simples de gestion portant sur la jachère améliorée et les produits forestiers non ligneux. ;

- Le développement des cultures pérennes en forêt et de leur chaîne de valeur (café, cacao, palmier, hévéa). Cette activité prévoit l'appui aux acheteurs du secteur privé intervenant en aval de la production (fonds de roulement pour achat des produits, équipements de stockage, etc.) ;
- Les investissements d'intérêt commun : le projet prévoit l'entretien de routes, le balisage des rivières au niveau des épaves de bateau et des principaux bancs de sable ainsi que la lutte contre les « tracasseries » le long des axes entretenus permettra aussi de réduire les coûts du transport des marchandises. ;
- La planification familiale : cette activité procèdera à des séances d'information et de sensibilisation aux méthodes de planification familiale avec le soutien des leaders d'opinion (leaders politiques, coutumiers et religieux) et de programmes d'éducation des jeunes, et notamment des jeunes filles, pour favoriser l'accès à l'emploi et la détermination d'objectifs raisonnables en termes de nombre d'enfants par famille ;
- Le support aux plus vulnérables : Le projet supportera la réalisation de microprojets à destination des Peuples Autochtones tels qu'ils ont été identifiés dans les Plans de Développement des Peuples Autochtones (PDPA) financés par le Projet Forêt, Conservation de la Nature (PFCN) de la Banque mondiale.
- L'appui au fonctionnement de la réserve Naturelle de Tumba Lediima.

Eu égard à ce qui précède, particulièrement à l'appui aux vulnérables, le PIREDD Mai-Ndombe supportera la réalisation de 20 microprojets à destination des Peuples Autochtones tels que priorités en mai 2017 sur la base des PDPA identifiés par le Projet Forêt Conservation de la Nature (PFCN) financé par la Banque mondiale, ainsi que des actions d'appui pour la reconnaissance des droits et le renforcement de la gouvernance des communautés autochtones sur des espaces forestiers en lien avec le Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt (PACDF). Les PDPA ont été rédigés par le PFCN et validés par le Réseau des Populations Autochtones pour la Gestion des Ecosystèmes Forestiers (REPALEF).

Une somme de 700 000 dollars US (coûts directs) sont ainsi réservés à la réalisation d'une vingtaine de microprojets qui ont été identifiés au cours d'un processus de consultation mais aussi de 420 USD pour l'enregistrement des forêts des communautés Autochtones sous aménagement comme fonds additionnel FEM.

L'objectif de ces microprojets ne visera pas forcément la réduction des émissions de gaz à effet de serre, même si l'établissement de concessions forestières des communautés locales peut faire partie des priorités retenues.

C'est dans ce contexte que les consultations ont été organisées auprès des peuples autochtones concernés pour identifier des besoins prioritaires coulés en microprojets pouvant leur permettre de participer au projet.

1. BREVE DESCRIPTION DU PIF ET DU PROJET

Le Plan d'Investissement du PIF de la RDC a été approuvé et validé en juin 2011 par le Sous-Comité du PIF pour un montant d'environ 60 millions de dollars américains de don. Ce plan d'investissement est exécuté à travers deux projets prioritaires : i) le Projet de gestion améliorée des paysages forestiers (PGAPF : 36,9 millions \$US), supervisé par la Banque mondiale, et ii) le Projet intégré REDD+ dans les bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani (PIREDD/MBKIS : 22,3 millions \$US), supervisé par la Banque Africaine de Développement. Dans les deux cas, les projets se réfèrent aux trois objectifs principaux du Plan d'Investissement à savoir : i) concentrer les investissements sur les « points chauds » de la déforestation dans les bassins d'approvisionnement des grandes villes, ii) canaliser les investissements vers les secteurs d'activités permettant de répondre aux causes directes de la déforestation et de générer des réductions d'émission mesurables et valorisables, et iii) apporter les appuis nécessaires à la création des conditions favorables à l'essor de ces secteurs et à la durabilité des actions tout en permettant de traiter certaines causes sous-jacentes de la déforestation. Au niveau local, il s'agit d'apporter un appui concret au développement des projets des communautés locales et Peuples Autochtones et du secteur privé.

La Banque mondiale, à travers le Fonds National REDD (FONAREDD), a obtenu un fonds additionnel au PGAPF en vue d'étendre les activités du PIREDD Plateaux dans l'ex District du Mai Ndombe pour couvrir toute la Province actuelle du Mai Ndombe pour laquelle un programme de Réduction d'Emissions de gaz à effet des serres donnant lieu à un contrat de vente/achat de crédits carbone est prévu pour une mise en place en juin 2017. L'objectif global du projet, est de tester de nouvelles approches pour améliorer les conditions de vie des populations et la gestion des paysages forestiers, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues de la Déforestation et de la Dégradation Forestière dans la Province du Mai Ndombe.

Le PIREDD Mai-Ndombe est une composante de la proposition du Gouvernement de la RDC pour établir un Programme de Réduction des Émissions dans la Province du Mai-Ndombe, une fois que sera achevée la phase de préparation de la REDD, avec l'appui du FCPF. L'objectif global de ce programme est de démontrer la pertinence d'un modèle provincial de développement vert qui offre une alternative performante pour affronter les changements climatiques, réduire la pauvreté, et gérer plus efficacement les ressources naturelles et la biodiversité. La composante 1 du PGAPF est mise en œuvre dans les territoires où la déforestation est la plus élevée. Si un Accord d'Achat de Réduction d'Émission (ERPA) est signé avec le FCPF, le Programme RE prendra la suite du financement des activités après la fin du PIREDD Mai-Ndombe.

Le PIREDD Mai-Ndombe sous financement CAFI, a été approuvé le 28 juin 2017 et est entré en vigueur le 18 mai 2018. Les changements apportés au premier projet ont été les suivants: (i) élargissement de la portée géographique du projet pour couvrir l'ensemble de la province de Mai Ndombe; (ii) l'élargissement de la gamme initiale d'investissements pour inclure le

développement de chaînes d'approvisionnement pour les cultures pérennes telles que le café, le cacao, le caoutchouc et l'huile de palme; et appui à la planification familiale et aux peuples autochtones; et (iii) des ajustements des cibles dans le cadre de résultats pour refléter les activités du forum consultatif.

Dans l'optique d'une continuation et une expansion naturelles des activités du projet parent, le MEDD a obtenu du Fonds pour l'Environnement Mondial des fonds supplémentaires pour maximiser les résultats du développement, comme c'était le cas avec le CAFI AF tout en incluant la vision de la conservation de la biodiversité. Avec ce deuxième FA, il n'y aurait aucun changement à l'objectif de développement de projet (PDO) ou aux principales dispositions de mise en œuvre. Seule une nouvelle activité va s'ajouter : l'appui au fonctionnement de la réserve Naturelle de Tumba Lediiima.

Le Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers (PGAPF) : l'objectif global de ce projet est d'améliorer les conditions de vie et la gestion des paysages forestiers, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation et de la dégradation forestière. Son financement est de 36.9 millions \$US. Il comprend 4 composantes :

Composante 1 : Projet Intégré de Réduction d'Émissions du District des Plateaux, province de Mai-Ndombe. Cette composante combine une approche d'utilisation des terres avec une gouvernance dans la gestion des terres. Les activités concerneront le renforcement de la structuration du milieu autour des cadres de concertation et de gestion des Ressources Naturelles (CLD, Cargos de secteur et de territoire, Conseil Consultatif Provincial) ; la réalisation de Plans de Gestions des Ressources Naturelles à chacun des niveaux de ces cadres fait partie de ce renforcement ; et la mise en œuvre des plans de gestion au niveau du terroir villageois et provincial.

Composante 2 : facilitation des activités du secteur privé permettant de réduire les émissions liées au bois-énergie. Cette composante se concentre sur le secteur privé et la réduction des émissions liées à la consommation non durable du bois-énergie. Elle a comme objectif de diffuser à large échelle, notamment dans la ville de Kinshasa, les foyers améliorés permettant une économie significative de charbon de bois ou de bois de feu et d'appuyer le secteur privé pour des investissements agroforestiers à grande échelle.

Composante 3 : vise à favoriser le développement de l'agroforesterie à petite échelle. Elle sera mise en œuvre par des ALE et concerne 7 sites, dont six dans le Kongo Central et une dans le Plateau des Bateke.

Composante 4 d'un montant de 4,2 millions \$US concerne la gestion du projet par l'Unité de Coordination du PIF (UC-PIF) qui coordonne également le PIREDD MBKIS.

Le Projet Intégré REDD+ du Plateau (PIREDD Plateau, composante 1 du PGAPF, 14,2 millions \$US) prévoit la réduction globale des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble d'une juridiction, ici le district du Plateau, dont la superficie est de 31 751 km² dont 23 169 km² de forêt (69 %). Trois secteurs d'activité y contribuent : l'agriculture, l'environnement et le développement rural (organisation communautaire, infrastructures et équipement). La

stratégie du projet est de renforcer les capacités à différents niveaux de la gestion des territoires (terroirs coutumiers, comités locaux de développement, entités territoriales décentralisées) pour qu'y soient formulés des Plans de Développement Durable (PDD) et des Plans Simples de Gestion (PSG) qui combinent :

- a. la protection des espaces forestiers dont les stocks de carbone sont les plus élevés,
- b. la mise en défens des savanes pour favoriser la régénération naturelle assistée et les cultures vivrières ou pérennes adaptées,
- c. l'amélioration des performances des cultures vivrières à cycle court sur jachère forestière, notamment par le renouvellement du matériel végétal et la gestion améliorée de la jachère,
- d. le développement des cultures pérennes permettant de fixer davantage la part des superficies agricoles génératrices de revenus monétaires,
- e. la diversification des cultures et des activités agricoles comme la pisciculture ou l'apiculture,
- f. le développement d'infrastructures vitales (ponts, routes, équipements de transformation) permettant de maximiser les revenus commerciaux en diminuant les coûts de transport et en ajoutant de la valeur aux produits par leur transformation.

Le projet prévoit, en plus des PDD de Territoire et de Secteur, 175 PSG avec les CLD de terroir, avec une mise en œuvre au travers de Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Ces derniers intéresseront plus particulièrement des mises en défens (9000 ha de mises en défens en savane, permettant la régénération naturelle améliorée et la séquestration de 131 000 tonnes de carbone) et la plantation de 5000 ha en agroforesterie à cycle court (75 000 tonnes de carbone séquestré).

Le PIREDD Plateau est orienté par un Comité de Pilotage présidé par le Ministre de l'Environnement de la Province du Mai-Ndombe. L'agence locale d'exécution (World Wildlife Fund, WWF), en charge de la mise en œuvre du projet au travers d'un contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée, dispose d'une base par Territoire, avec des équipes chargées de réaliser les activités (plans de gestion, contrats avec les ONGs locales et le secteur privé, organisation des paiements et des investissements, suivi-évaluation des proxys).

Le projet renforce les capacités des Services Techniques de l'Environnement et de l'Agriculture en :

- a. intégrant à la structure opérationnelle de l'ALE des agents sélectionnés de ces structures, leur permettant d'acquérir les savoir-faire techniques et d'animation en lien avec la gestion améliorée des ressources naturelles,
- b. confiant aux Services Techniques de ces ministères des fonctions de suivi évaluation régulier,
- c. appuyant ces services pour qu'ils contrôlent mieux l'exploitation forestière et la production du charbon de bois.

Le PIREDD Mai-Ndombe vise à étendre au district du Mai-Ndombe, les investissements sectoriels et habitants que la composante 1 du PIF a prévu de réaliser dans le district du Plateau (PIREDD Plateau), autre district de cette Province du Mai-Ndombe. Il vise également à compléter sur le District du Plateau les investissements nécessaires mais non programmés par le PIF (certains des investissements d'infrastructure programmés ici pour le district du Plateau serviront également au District du Mai-Ndombe, puisqu'ils visent à favoriser les évacuations par la route des produits agricoles de l'ensemble de la Province). Grâce au PIF et au présent projet, le futur Programme RE disposera des investissements nécessaires à l'atteinte de ses objectifs dans son délai d'exécution, 2017-2021, avec le maximum de chance de durabilité pour la suite, avec des coûts récurrents d'investissement, de formation et de fonctionnement diminués.

Le projet s'inscrit ainsi dans la logique de celle de la Composante 1 du PIF, le Projet Intégré REDD+ du Plateau, mais en élargissant au Planning Familial la gamme des activités couvertes, en conformité avec le 7ème pilier de la Stratégie Nationale REDD+ et en mettant un accent particulier sur les cultures pérennes. La présence de Peuples Autochtones dans le district du Mai-Ndombe privilégiera en outre un appui spécifique à ces populations au travers de la mise en œuvre pendant la durée du programme d'un Plan pour les Peuples Autochtones (PPA). Les activités sont regroupées comme suit :

- a. Renforcement des capacités des services gouvernementaux : cette activité comprend : i) la participation des services gouvernementaux au Comité de Pilotage du projet, et à son suivi-évaluation (Environnement, Agriculture, Intérieur, Cadastre), ii) le renforcement des contrôles sur l'exploitation forestière et du charbon de bois, iii) la sélection et la motivation du personnel impliqué dans les activités du projet, et iv) la formation des agents de l'état concernés (cadastre, justice, intérieur, police). Les bénéficiaires de cette composante sont les agents sélectionnés des services techniques de l'Agriculture et de l'Environnement, en y adjoignant ceux du Cadastre et de l'Intérieur.
- b. Renforcement des capacités des communautés locales pour la gestion des Territoires : i) organisation des communautés en Comités Locaux de Développement (CLD) avec refondation éventuelle des comités anciens, ii) refondation de tous les Conseils Agricoles Ruraux de Territoire (CART) au niveau des Territoires et Secteurs (avec dotation d'équipement pour la motivation de ces comités), iii) confirmation de la délimitation des terroirs à chaque niveau, iv) élaboration des Plans de Développement Durable (PDD) pour la Province, le district du Mai-Ndombe, ses 4 Territoires et 15 Secteurs), v) Plans Simples de Gestion pour les CLD retenus (600) en s'appuyant sur l'expérience du projet Makala de l'Union Européenne et mis en œuvre par le CIRAD et le WWF, vi) contractualisation pour la mise en œuvre des plans reprenant tous les appuis programmés par Territoire, Secteur, Groupement et CLD, et vii) mise en œuvre des plans au travers de Paiements pour Services Environnementaux et par les autres composantes du projet. Cette composante comprend aussi un volet cogestion de la pêche responsable. Les bénéficiaires de cette activité sont les quelques 600 terroirs du District du Mai-Ndombe voisins des routes et du réseau de voies navigables, ainsi que l'ensemble des Groupements, Secteurs et Territoires du district.

- c. Développement de l'agriculture et de l'élevage en savane : cette activité vise à augmenter les terres cultivées en jachère/brulis dans les savanes, pour soulager la pression sur les galeries forestières et les périphéries urbaines. Elle prévoit pour ce faire la plantation de 3 350 ha d'acacia, et de 1 650 ha de palmier à huile distribués par lot de 0,5 ha et la mise en défens de 35 000 ha sur 4 ans. L'activité prévoit également une recherche action pour l'amélioration des pratiques d'élevage et de la gestion des pâturages (gestion des feux, amélioration des pâturages, etc.). Seront concernés ont les 7 000 paysans et 500 fermiers volontaires ainsi que les 600 communautés impliquées dans des programmes de mise en défens.
- d. Amélioration des techniques culturales en forêt et en savane : cette activité comprend : i) des apports de semences améliorées, leur multiplication et leur large diffusion, et ii) des formations liées aux plans simples de gestion portant sur la jachère améliorée et les produits forestiers non ligneux. Les bénéficiaires de cette activité sont potentiellement toutes les communautés impliquées dans le programme (600).
- e. Développement des cultures pérennes en forêt et de leur chaîne de valeur (café, cacao, palmier, hévéa) : au total 10 000 ha de cultures pérennes seront mis en production. De plus, le projet prévoit l'appui aux acheteurs du secteur privé intervenant en aval de la production (fonds de roulement pour achat des produits, équipements de stockage, etc.). Les bénéficiaires sont au nombre de 14 000 paysans communautaires (0,5 ha par ménage) et de 1 000 fermiers (plus de 3 ha par fermier). Au total, entre les forêts et les savanes, le nombre de bénéficiaires direct est de 21 000 paysans communautaires et de 1 500 fermiers.
- f. Investissements d'intérêt commun : le projet prévoit l'entretien des routes, désenclaverait le Territoire de Yumbi et la mise en place du Bac de Lédiba, sur le Kasai, passage obligé de toute évacuation économique par la route des produits agricoles des deux districts. Le balisage des rivières au niveau des épaves de bateau et des principaux bancs de sable est également envisagé. La lutte contre les « tracasseries » le long des axes entretenus permettra aussi de réduire les coûts du transport des marchandises. Les bénéficiaires de cette activité sont potentiellement tous les habitants du district ainsi que les commerçants opérant tout au long des chaînes de valeur.
- g. Support aux plus vulnérables : Le projet supportera la réalisation de micro-projets à destination des Peuples Autochtones tels qu'ils ont été identifiés dans les Plans de Développement des Peuples Autochtones (PDPA) financés par le Projet Forêt, Conservation de la Nature (PFCN) de la Banque mondiale.
- h. Planification familiale : Les 180 000 ménages agricoles du District de Mai-Ndombe bénéficieront (i) d'information et de sensibilisation aux méthodes de planification familiale avec le soutien des leaders d'opinion (leaders politiques, coutumiers et religieux), combinée à un accès facilité aux moyens permettant le contrôle des naissances, et (ii) de programmes d'éducation des jeunes, et notamment des jeunes filles, pour favoriser l'accès à l'emploi et la détermination d'objectifs raisonnables en termes de nombre d'enfants par famille.

LE FONDS ADDITIONNEL FEM

Le financement supplémentaire ajoutera des fonds supplémentaires aux activités ci-dessus pour élargir la portée des plans de gestion et prendre en compte les aspects des problèmes de conservation de la biodiversité. Il s'agit :

- Du renforcement des capacités pour une administration décentralisée. Dans le cadre de cet objectif, le CAFI AF apporte un soutien au renforcement des capacités des ministères qui soutiennent le projet, notamment un soutien à la réglementation, un renforcement institutionnel, un mécanisme de règlement des griefs et la décentralisation des fonctions ministérielles.
- Le renforcement des investissements dans la mise en œuvre des investissements prévus dans les PSG.
- Un appui supplémentaire au renforcement des investissements aux communautés les plus vulnérables à l'appui à la mise en œuvre de microprojets pour les peuples autochtones, notamment la création de concessions forestières communautaires gérées par la propriété intellectuelle et à d'autres activités conformément aux Plans pour les Peuples Autochtones, afin de concentrer les ressources supplémentaires sur les priorités de conservation de la biodiversité.
- Un soutien aux aires protégées (nouvelle sous-composante) en fournissant un appui aux zones protégées du district de Mai Ndombe. Le projet investira des ressources pour soutenir une importante zone protégée dans la province, la Réserve naturelle de Tumba-Lediima (RNTL).
- En outre, un financement renforcera les capacités du MEDD au niveau national et au niveau provincial.

En somme, le PPA mise à jour à identifier une vingtaine de microprojets pour un investissement global de 700 000 dollars US, éclatée en deux tranches, une de 500 000 dollars aujourd'hui confirmée, et une seconde tranche de 200 000 dollars dont la confirmation dépendra de la performance globale du PIF observée en fin d'année 2019 mais aussi un fonds additionnel de 420 USD pour l'enregistrement des forêts des communautés Autochtones sous aménagement La mise en œuvre de ce plan est financé par le PIF, le CAFI et le FEM.

2. Cadre politique, juridique et institutionnel des peuples autochtones en RDC

Sont décrits ci-dessous, les textes juridiques et législatifs de la RDC en lien avec les PA ainsi que les conventions et traités régionaux et internationaux ratifiés par le pays.

2.1. Cadre institutionnel et légal régissant les populations autochtones en RDC

Le cadre institutionnel et légal comprend ici la Constitution de la RDC, le code foncier, le code forestier et la loi portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement.

2.1.1. La Constitution de la RDC

En République Démocratique du Congo, les populations, qu'elles soient autochtones ou non, sont égales devant la loi. La constitution n'a donc pas fait de différenciation. Dans son préambule, elle prend en compte toutes les conventions et traités internationaux sur les droits de l'homme ratifiés par la RDC.

En fait, la Constitution de la République Démocratique du Congo, comme sus évoqué n'établit pas de manière nette et claire des dispositions spéciales qui garantissent la protection des Populations autochtones. Elle n'a guère planché la distinction formelle entre ces peuples autochtones et les autres populations dans l'énonciation des droits reconnus aux citoyens. De même, elle ne crée non plus de discrimination dans l'accès et la jouissance du statut de citoyen et de reconnaissance de sa personnalité juridique. Le cadre légal concernant les populations autochtones est constitué des textes légaux et règlementaires en RDC ainsi que des textes internationaux dont prioritairement la politique opérationnelle 4.10 de la Banque Mondiale sur les Peuples Autochtones.

En outre, Il faut ajouter à tout cela, le fait qu'aujourd'hui, la communauté internationale est unanime pour reconnaître une valeur universelle exceptionnelle aux « Traditions Orales des Pygmées de la RDC », proclamées patrimoine Mondial Oral et Immatériel en novembre 2003.

Il reste que malgré ces points positifs, il y a un vide juridique sur la situation des Peuples Autochtones et plus précisément, en ce qui concerne la prise en compte, par exemple, de la Convention OIT 169 concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants, adoptée en 1989 et qui reconnaît les diversités culturelles et ethniques tout en mettant en avant les principes de consultation et d'autogouvernement des peuples autochtones.

2.1.2. La Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régimes de sûretés telle que modifiée et complétée par la loi n° 80-008 du 18 juillet 1980

La loi foncière congolaise, loi dite Bakajiza de 1973 corrigée et complétée en 1980, précise que les terres du territoire national, appartiennent à l'Etat. Des dispositions concessionnaires permettant cependant d'établir sur les terres une jouissance privée sûre, aussi bien dans le domaine urbain que rural sont contenues dans cette législation. Ces dispositions ont été complétées récemment par le Code Forestier et le Code Minier. En dehors des concessions (rurales, urbaines, forestières et minières) le droit coutumier s'applique, bien que les ressources concernées soient à tout moment susceptibles d'entrer dans des logiques de concession. Dans les faits, aucune transaction concessionnaire ne se fait en RDC sans que les ayant-droits coutumiers ne perçoivent quelque chose et que, dans le sens commun, ils ne vendent « leur bien ». On achète au propriétaire coutumier et ensuite on fait enregistrer son bien à l'Etat.

2.1.3. La Loi n° 11/009 du 09 juillet portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement

Cette loi ne dispose pas avec précision sur la situation des Populations Autochtones.

2.1.4. Le Code forestier

Le Code forestier ne fait aucune distinction entre les droits d'usage et les droits de propriété coutumiers, distinction pourtant centrale de la coutume et très logiquement puisque la propriété des forêts est affirmée par le Code comme relevant de l'Etat. Voici comment sont définis ces droits d'usage par le Code Forestier, dans son Titre III aux articles 36 à 40 aux chapitres I et II.

Article 36: Les droits d'usage forestier des populations vivant à l'intérieur ou à proximité du domaine forestier sont ceux résultant de coutumes et traditions locales pour autant que ceux-ci ne soient pas contraires aux lois et à l'ordre public. Ils permettent le prélèvement des ressources forestières par ces populations, en vue de satisfaire leurs besoins domestiques, individuels ou communautaires. L'exercice des droits d'usage est toujours subordonné à l'état et à la possibilité des forêts. En outre, le plan d'aménagement de chaque forêt classée détermine les droits d'usage autorisé pour la forêt concernée.

Article 37: La commercialisation des produits forestiers prélevés au titre des droits d'usage n'est pas autorisée, excepté certains fruits et produits dont la liste est fixée par le Gouverneur de province.

Article 38: Dans les forêts classées, à l'exception des réserves naturelles intégrales, des parcs nationaux et des jardins botaniques ; les droits d'usage sont exercés exclusivement par les populations riveraines et leur jouissance est subordonnée au respect des dispositions de la présente loi et de ses mesures d'exécution.

Article 39: Dans les forêts classées, les droits d'usage sont limités :

- au ramassage du bois mort et de la paille;
- à la cueillette des fruits, des plantes alimentaires ou médicinales;
- à la récolte des gommages, des résines ou du miel;
- au ramassage des chenilles, escargots ou grenouilles;
- au prélèvement du bois destiné à la construction des habitations et pour usage artisanal.

En outre, le plan d'aménagement de chaque forêt classée détermine les droits d'usage autorisés pour la forêt concernée.

Article 40 : Les périmètres reboisés appartenant à l'Etat ou aux entités décentralisées sont affranchis de tout droit d'usage forestier. Ainsi, le Code forestier reconnaît les droits d'usage, en prenant garde de ne rien dire de la manière dont ils sont régis par la coutume.

On constate toutefois que l' **article 37** met hors la loi toute activité commerciale liée à la chasse, et dans les forêts protégées et de production, car la chasse est interdite dans les forêts classées, comme l'agriculture dans les concessions forestières.

Il faut cependant souligner à quel point ces dispositions sont restrictives pour les populations autochtones : on leur interdit pratiquement de commercialiser les produits de leur activité principale, et d'un autre côté, dans les concessions forestières, on leur interdit l'agriculture, à laquelle il faudrait pourtant qu'ils se convertissent, car le bruit des engins fait fuir le gibier, donc on leur interdit de faire la chasse. Il ne leur reste plus qu'à quitter la concession, si elles y sont établies.

Il est aussi à relever une autre difficulté pour les populations autochtones, liée cette fois-ci au concept de « **concession forestière communautaire** ». C'est là que surgit la notion de priorité coutumière. En effet l'article 22 du Code stipule que « une communauté locale » peut, à sa demande, obtenir à titre de concession forestière une partie ou la totalité des forêts protégées parmi les forêts régulièrement possédées en vertu de la coutume. Les modalités d'attribution des concessions aux communautés locales sont déterminées par un décret du Président de la République. L'attribution est à titre gratuit. Cet article écarte toute attribution de concession forestière communautaire au bénéfice des populations autochtones, puisque ces dernières ne possèdent régulièrement aucune forêt en vertu de la coutume. La modalité d'attribution présidentielle des concessions communautaires, en ce qu'elle politise à haut niveau le débat, est un facteur supplémentaire de blocage pour les populations autochtones. Les mesures d'application du Code Forestier donnent réponse à certaines de ces questions, à savoir :

- inclure les Pygmées dans les consultations participatives préalables à l'attribution de tous droits forestiers dont l'attribution de concessions forestières et la création d'aires protégées et;
- reconnaître les droits d'usage des ressources naturelles.

Le Code et ses mesures d'application sont cependant relativement nouveaux, incomplets et non encore totalement appliqués. Le processus de création d'un Programme de Développement des Pygmées offrira l'occasion de renforcer la mise en application du Code et de ses mesures d'application, et permettra au Gouvernement de réaffirmer son engagement pour l'implication et la participation des populations autochtones au processus.

2.2. Textes internationaux et régionaux ratifiés et ou signés par la RDC

La République Démocratique du Congo (RDC) a signé et ratifié plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme, entre autres :

- la Charte des Nations Unies, ratification en 1960 ;
- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ratification en 1960;
- le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adhésion le 21 janvier 1983;

- la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, ratification le 21 janvier 1983 ;
- la Convention pour la prévention et la répression du crime du génocide, adhésion le 21 janvier 1983 ;
- la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, ratification du 20 février 1986;
- la Convention relative aux droits de l'enfant, ratification du 9 février 1994;
- le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, ratification du 14 août 2000 ;
- la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adhésion le 8 septembre 2000 ;
- le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adhésion le 5 novembre 2004 ;
- le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, ratification le 10 septembre 2007 ;
- la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, ratification du 18 mai 2007.

En fait, en tant qu'Etat-partie auxdits instruments internationaux, la RDC s'engage non seulement à les respecter, mais aussi à faire respecter les droits basiques qui y sont contenus.

2.3. Politique opérationnelle 4.10 de la Banque Mondiale sur les populations autochtones

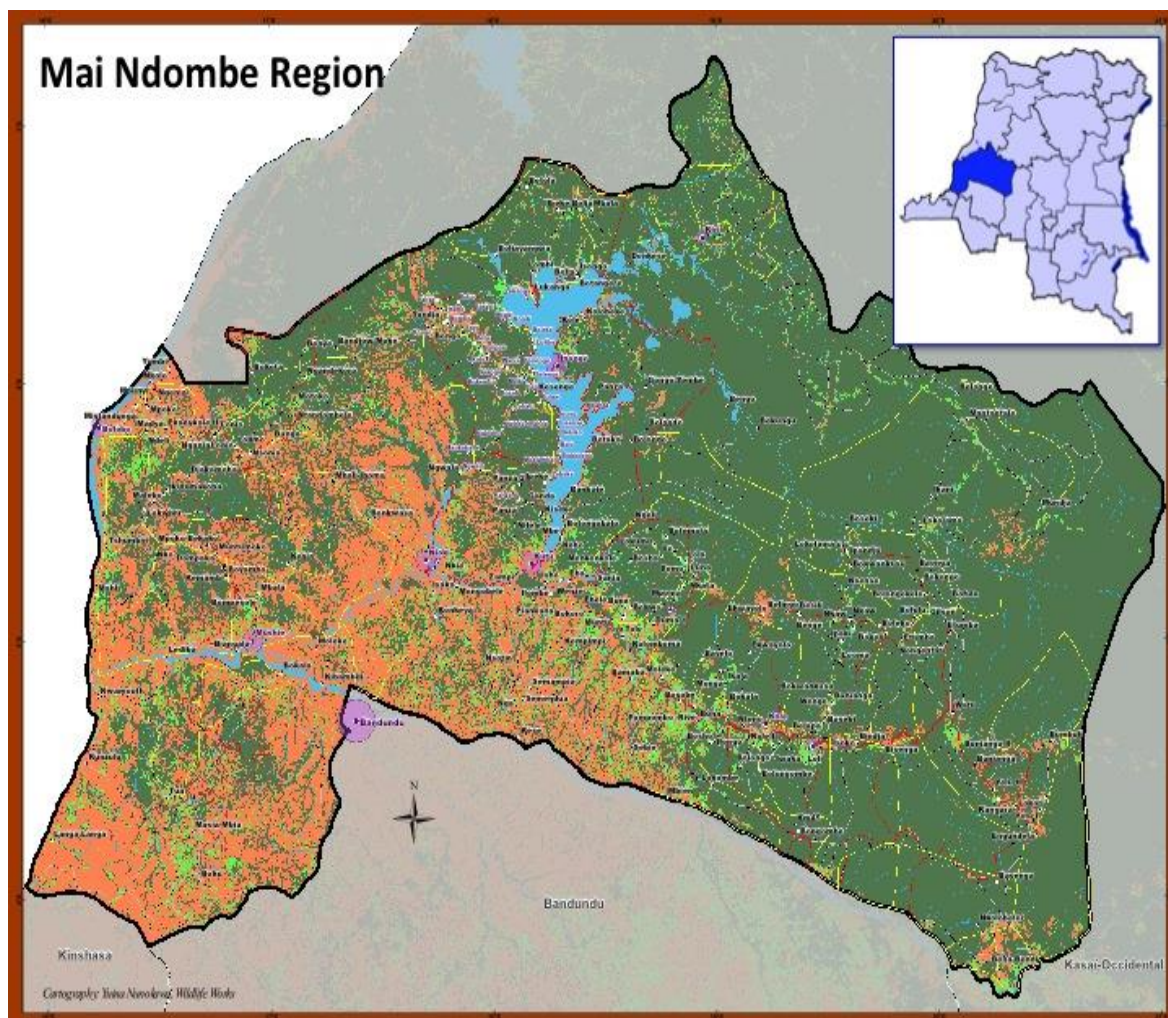
La PO/PB 4.10 s'applique à tous les projets d'investissement dont l'examen du descriptif est intervenu le 1^{er} juillet 2005 ou après cette date. Si un gouvernement veut mettre sur pied dans une région un projet financé par la Banque mondiale, il doit suivre les règles établies par la Politique Opérationnelle de la Banque mondiale sur les populations autochtones (PO/PB 4.10). La Politique stipule que la Banque ne financera pas de projets qui n'ont pas le soutien massif des Peuples Autochtones. Elle dicte la façon dont le gouvernement et la Banque mondiale doivent planifier et exécuter les projets pouvant affecter les peuples autochtones et essayer d'éviter, ou tout au moins atténuer, les dommages que le projet pourrait leur causer.

3. INFORMATIONS DE BASE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES DANS LA PROVINCE DE MAI-NDOMBE

La présente partie présente dans un premier temps la zone de Mai-Ndombe et dans un second temps les territoires où les Peuples Autochtones pygmées se trouvent et où ils détiennent des droits coutumiers et traditionnels immémoriaux.

3.1. Présentation générale des territoires occupés par les peuples autochtones

Carte n°1 : Présentation de la Province de Mai-Ndombe



La province de Mai-Ndombe, représentée sur la carte ci-dessus, a une superficie d'environ 12.3 millions d'hectares et avec une couverture de 66% de forêt, soit 8 millions d'hectares. Elle relie l'Est du fleuve Congo au Nord de la rivière Kasai, à l'exception du Territoire de Kwamouth. La zone est caractérisée par de larges plateaux et de savanes boisées le long des rivières et de galeries forestières.

Tableau 2 – Couverture végétale de la zone juridictionnelle de Mai-Ndombe (Source: Hansen et al., 2013)

Land Cover Strata			
Hansen et al. Stratification	Stratification Program	ER Crown Cover (%)	Area (ha)
Primary Forest	Primary Forest (PF)	75% - 100%	8 834 641
Secondary Forest	Secondary Forest (SF)	51% - 75%	1 012 909
Woodland	Non Forest (NF)	26% - 50%	1 919 435

Non Forest	Non Forest (NF)	1% - 25%	521 483
Water and Other Non Forest	Non Forest (NF)	0%	348 471
Total			12 88 468

Le Mai Ndombe est une région qui comprend des intérêts écologiques majeurs :

- Lac Mai Ndombe, au cœur de la cuvette centrale, forme la partie sud du site de Ramsar Tumba-Ngiri-Maïndombe ;
- Le paysage CARPE du lac Tele-LakeTumba ;
- La forêt classée du Domaine de Chasse Oshwe ;
- Le Parc national de la Salonga et la Réserve Naturelle de Tumba-Lediima.

Le paysage du Lac Tumba et du Parc national de la Salonga sont habités par de nombreuses espèces fauniques endémiques et en danger telles que le bonobo (*Pan paniscus*) le chimpanzé (*Pan troglodytes*). L'éléphant (*Loxodonta Africana Cyclotis*), le buffle (*SyncerusCaffer*), l'hippopotame (*Hippopotamus amphibious*), le crocodile et le léopard (*Pantherapardus*) sont aussi présents.

Les Bantous constituent le principal groupe ethnique et sont représentés par plusieurs ethnies qui coexistent avec les Peuples Autochtones Pygmées. Cette région subit une forte déforestation à cause de la pression exercée sur elle par la ville de Kinshasa avec une estimation actuelle de 12 millions d'habitants.

Tableau 3 – Données démographiques de la zone de Mai-Ndombe

Monography of the Bandundu Province (Ministry of plan, 2005 – data since 2003)					Households Survey (Minagri, UE, ISCO, 2011)			
District	Territory	Total Population	Surface area (km ²)	Density (hab/km ²)	Population registered	Households Number	Agricultural households	Density (hab/km ²)
Mai Ndombe	Inongo	373 534	23 000	16.2	252 467	50 285	47 343	10
	Kiri	201 727	12 000	16.8	<i>No data</i>			
	Kutu	450 936	17 000	26.5	462 746	96 307	90 967	25
	Oshwe	233 867	43 000	5.4	<i>No data</i>			
	Bolobo	121 270	3 451	35.1	88 285	18 151	17 934	22
Plateau	Kwamouth	152 709	13 946	11.0	69 087	14 048	13 369	5
	Mushie	135 774	10 505	12.9	73 488	16 943	16 108	3
	Yumbi	186 292	2 549	73.1	78 953	15 548	15 008	60

3.2. Présentation générale des territoires occupés par les Peuples Autochtones dans le Mai-Ndombe (INONGO, KIRI ET OSHWE)

Dans la province de Mai-Ndombe, les territoires habités par les peuples autochtones pygmées sont les territoires d’Inongo, de Kiri et d’Oshwe. On trouve un petit groupe d’allochtone pygmées qui se retrouvent à Nioki, dans le territoire de Kutu, mais qui n’y ont pas de droits coutumiers et traditionnels. Ces Pygmées se sont établis à Nioki à la recherche de l’emploi et reviennent le plus souvent dans leurs terroirs traditionnels à Inongo, à Kiri et à Oshwe.

3.3. Présentation générale du territoire d’Inongo et synthèse des problèmes des Peuples Autochtones relevés dans le PDPA

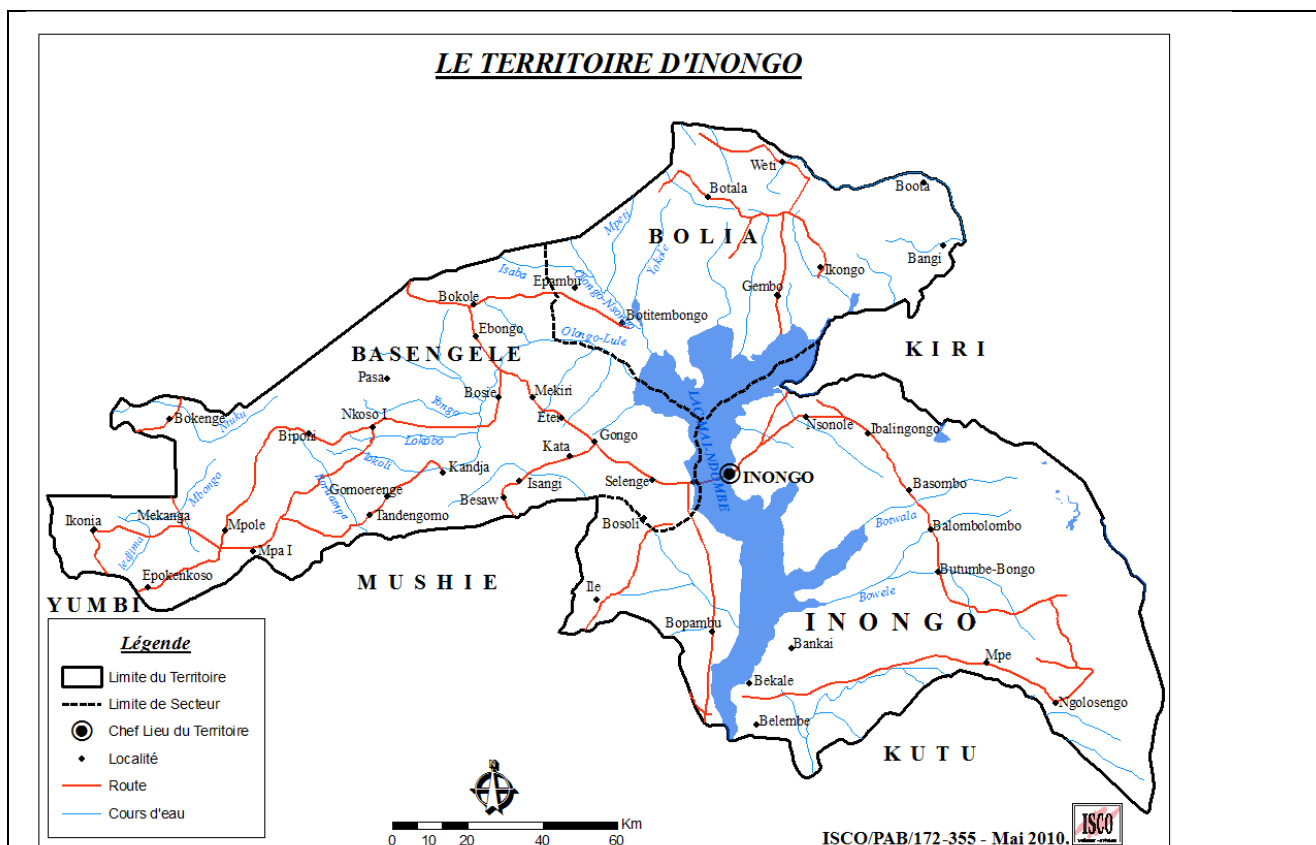
3.3.1. Présentation générale du territoire d’Inongo

La présentation générale du territoire d’Inongo comprend les données géophysiques, climatologiques, hydrographiques, démographiques, administratives et socioéconomiques. Ces données se retrouvent dans une étude menée en 2014 par l’Unité de Coordination des Projets du Projet Forêt Conservation de la Nature de la RDC financé par la Banque mondiale et qui s’est achevé en Juin 2015. L’encadré ci-dessous donne intégralement les données telles qu’elles se retrouvent dans le Plan de Développement en faveur des Populations Autochtones dans le Territoire d’Inongo.

ENCADRE 1 : Données géophysiques, climatologiques, hydrographiques, démographiques, administratives et socioéconomiques du Territoire d’Inongo (Source, UC-PFCN, *Plan de Développement en faveur des Populations Autochtones dans le Territoire d’Inongo* (document revu et amélioré par le REPALF, Kinshasa, 2014).

(i) Situation géographique

Le territoire d’Inongo est situé au point le plus bas de la cuvette centrale dans la province de Bandundu. Il est caractérisé par un climat proche de l’équateur dont la pluviométrie supérieure atteint 1900 mm avec une température moyenne de 30°C. Il couvre une superficie de 24.000 km² et comprend trois secteurs dont celui d’Inongo qui englobe les 2/3 du lac Mai-Ndombe sur tous les rivages au sud de la cité d’Inongo y compris ceux de l’Ouest jusqu’à l’embouchure de la Mfimi dans le territoire de Kutu. La rivière Lokoro avec une grande potentialité halieutique fait sa frontière avec les territoires voisins de Kiri et d’Oshwe. Il possède les plus grandes forêts de terre ferme du district. Le secteur de Bolia, quant à lui, fait la transition avec l’Equateur. Son couvert végétal se partage entre la forêt de terre ferme et la forêt inondée, qui domine. Le secteur de Basengele effectue la transition avec les savanes du plateau et contient de très beaux lambeaux forestiers et d’opulentes forêts galerie. Il est aussi le plus peuplé. Carte 2 :



(ii) Données physiques générales

Compris entre le 1er et le 2ème parallèle sud et situé au point le plus bas de la Cuvette Congolaise, le territoire d’Inongo possède dans le Bandundu, avec celui de Kiri, les caractéristiques climatiques les plus équatoriales : pluviométrie supérieure à 1900 mm, saisons sèches entrecoupées de pluies, température moyenne diurne de l’ordre de 30°.

D’une superficie de 24000 km², le Territoire d’Inongo comprend trois secteurs. Le secteur d’Inongo englobe les deux tiers du Lac Maïndombe, tous les rivages au sud de la Ville d’Inongo, y compris ceux de l’Ouest, jusqu’à l’embouchure de la Mfimi, dans Kutu. La rivière Lokoro, au riche potentiel halieutique, fait sa frontière avec le territoire de Kiri et plus loin, celui d’Oshwe. Il possède les plus grandes forêts de terre ferme du territoire, sinon du district dans son ensemble. Le secteur de Bolia fait la transition avec l’Equateur. Les rives nord du Lac le limitent au Sud, dans lesquelles se jettent les grandes rivières (Olongo) poissonneuses que sont la Lutoï à l’est, la Lule et la Nsongo à l’ouest. Son couvert végétal se partage entre la forêt de terre ferme et la forêt inondée, qui domine. Le secteur des Basengele effectue la transition vers les savanes du Plateau, mais il contient encore de très beaux lambeaux forestiers et d’opulentes forêts galerie. La savane arbustive et herbeuse le distingue des secteurs forestiers qui le bordent. Il est aussi le plus peuplé.

(iii) Données démographiques sur les Peuples Autochtones

Le tableau ci-dessous fournit les effectifs des populations PA par groupements et par secteurs.

SECTEUR	GROUPEMENT	VILLAGES PA	EFFECTIF PA
INONGO VILLE			3000

INONGO	NTOMBE NDJALE	BOBANGI, MBOMBOKONDA I, MBOMBOKONDAII, XV KILOMETRE, XVI KILOMETRE, XVII KILOMETRE, XVIII KILOMETRE, XIX KILOMETRE, BEKONDI, BELEMBE, BANKAI, BOTAKA I, BOTAKA II, BOONGO, NKONDI, BONGEMBA OKOLO	1525
BOLIA	IBEKE BOLIA	IBEKE BOLIA, BOTOLA ; MBUYE, IHOMBO 1 et 2 ; NKELE 1, MBALA, NYONYI, BOTUALI, NKOMO, MBANGE EKILI, BAKUMO, HAKE, BATOTO, BOHOLE MAI, BEKELI, BATONDA, KUNZULU, LOILE, IHOMBO 2, BOSOBE, MBANGE BOLIA, NKELE 2, BELONGO, EKWAYOLO, BOTUALI, BEKELI, BOTANDA, IYENDO, BOKOKOSIKILI, IKITA, BOLIA MPETI 2, KOTOMENGE 2, BOBALA 2, WETI, NDELE, LOKIETI, BABELE, ITENDO	16522
	LOKANGA	LOOMBE, BOLIA MPETI 1 et 2, ILONGE, BOLIA BOYANGWA, KONDI, LOKANGA, IPANGA, BOHIE, BOWA, KOTOMENGEOBALA 1 et 2, BOLONGO NSONGO, WANDO, NKOMBA	
	BAKWALA	LOKIETI, BABELE, MPOO, ITENDO, ITITO, BOOTA, BOOLE, LAPANDJOLA, BEKAMBA, BEBONGO, BEHOMBI, MBUYE	
	NKILE	IYOMBO 1 et 2, ISONGO, IKONGO, NKUKU, BOKAMA, BOSANGA, BIILELO MBOMBI, MPULUNGU, MBAAKI, INGEMBO, BELEMBO, BEHAKE, MPAMBI 1 et 2, KUNZULU, IYOMBO 1 et 2, MPAMBI 2, MBOMBI, MPULUNGU, MBAAKI, BOSANGA	

Sources :

1. Ministère de mine (PROMINES) : Evaluation de l'impact environnementale et social « *Cadre de Politique pour les peuples autochtones (CPPA)* » version définitive février 2010.
2. Ministère de santé (PARSS); Cadre de planification en faveur des peuples autochtones rapport final Septembre 2011.

La population totale, selon les sources, varie entre 474 000 (administration du territoire), 262 000 (extrapolation du recensement de 1984 à 3% de taux de croissance par an) et 297 000 selon la Zone de Santé, pour une superficie de 23 000 km² (source administrative) et 24 149 km².²¹ Les densités humaines évolueraient ainsi entre 20 et 11 habitants au km². Cette fourchette moyenne ne traduit que très faiblement les réalités humaines du territoire : désert sur de vastes espaces forestiers ou marécageux, densités plus soutenues, probablement supérieures à 40 habitants/km² chez les Basengele, avec là encore, des concentrations localisées plus fortes de certains groupements ou bassins de production.

Trois principales tribus occupent ce territoire : les Bolia, les Basengele et les Ntomba Nzele, qui toutes trois appartiennent au groupe Anamongo. Les Ekonda, les Nunus sont également représentés dans le territoire. Les populations pygmées peuvent atteindre 20 % de la population dans certains groupements. Elles sont plus nombreuses dans les secteurs forestiers de Bolia et d'Inongo que dans le secteur savanique des Basengele où ils sont quasi inexistantes.

(iv) Données hydrographiques et routières

Le territoire d'Inongo est relié à l'Equateur par une route nationale (Isongo-Bikoro-Mbandaka). Cette route est en cours de réhabilitation par le PAR de l'Union Européenne, qui l'a reprise à partir de Mbandaka, mais sans être à ce jour parvenu dans le territoire. Après un court épisode lacustre (Isango Kolobeke), elle reprend entre Nkolobeke et Inongo sur un tronçon de 38 km. Le PAR doit ensuite réhabiliter la route provinciale n°258 de Selenge à Nioki, qui totalise 365 km dans le secteur des Basengele. Ces routes sont réunies par un bac qui actuellement effectue un voyage hebdomadaire.

Le territoire d'Inongo évacue ses grandes productions halieutiques et forestières par les rivières qui conduisent au Lac (Lele, Lokoro, Lutoy etc), à la Mfimi, au Kasai puis au Fleuve Congo jusqu'à Kinshasa. Son enclavement terrestre est ainsi en partie compensé par la présence de ce réseau fluvial exceptionnel. Les productions agricoles elles-mêmes profitent de la présence du trafic fluvial. Le lac est une menace permanente à la navigation. Les vents de saison des pluies comme de saison sèche y lèvent des vagues de plus d'un mètre de creux auxquelles résistent difficilement les frêles embarcations que sont les baleinières, surtout, ce qui est la règle, si elles sont surchargées, et renversent les pirogues. Les bateaux des forestiers qui fréquentent ces rivages, également surchargés, sont eux-mêmes menacés. Les accidents sont fréquents, et les décès par noyade se comptent chaque année par dizaines, avec parfois des naufrages dont les pertes humaines dépassent la centaine (deux ces cinq dernières années, dont le dernier a affecté en novembre 2009 un convoi de la SODEFOR, principale compagnie forestière opérant dans le territoire). Ces accidents causent chaque année des dégâts matériels considérables. Le Lac menace également les pêcheurs, dont les retours au port sont souvent périlleux. En l'absence de tout balisage, la navigation sur les rivières affluentes n'est pas non plus chose aisée.

Pour le transport aérien, des avions petits porteurs desservent la population avec au moins deux vols réguliers par semaine en direction de Kinshasa.

¹Atlas des Entités Administratives de la RDC du Père Léon de Saint Moulin.

(v) Données sur les ressources naturelles

Le territoire d’Inongo peut se prévaloir d’une richesse exceptionnelle en matière de faune terrestre et halieutique et de flore. On trouve dans Inongo de vastes forêts primaires et secondaires très riches par leur biodiversité. C’est le cas des forêts inondées de Bolia et de l’ouest d’Inongo, préservées de l’exploitation par leur inondation même. Mais les belles forêts de terre ferme elles-mêmes ne manquent pas dans le Territoire, d’abord dans les deux territoires du nord mais également dans les Basengele. On trouve dans ces forêts les grands mammifères typiques de la forêt équatoriale : Bonobo (à l’ouest des Basengele), Chimpanzés, singes de toutes autres sortes en grande abondance, antilopes de savanes et de forêt, éléphants, buffles et, dans les milieux halieutiques les hippopotames et les crocodiles, les tortues, etc. La faune halieutique elle-même est exceptionnelle par sa diversité, comptant plusieurs centaines d’espèces différentes.

L’augmentation de la densité humaine, avec ses activités économiques traditionnelles (agriculture sur brûlis, chasse, cueillette, pêche), ainsi que l’exploitation forestière artisanale et industrielle, constituent une menace réelle pour ces ressources.

3.3.2. Synthèse des principaux problèmes des Peuples Autochtones relevés dans le PDPA dans le territoire d’Inongo

Les principaux problèmes des Peuples Autochtones relevés lors du diagnostic participatif conduit dans le territoire d’Inongo et coulés dans le Plan de Développement en faveur des Populations Autochtones du Territoire d’Inongo en 2014 se résument dans l’encadré ci-dessous.

ENCADRE 2 : Principaux problèmes des peuples autochtones relevés par le PDPA du territoire d’Inongo(Source, UC-PFCN, *Plan de Développement en faveur des Populations Autochtones dans le Territoire d’Inongo* (document revu et amélioré par le REPALEF, Kinshasa, 2014).

N°	Problèmes relevés dans le PDPA	Teneur des problèmes
01	Non reconnaissance administrative de leurs entités (villages/chefferies)	Les villages des Pygmées sont associés à des « localités » reconnues comme entités administratives de base par l’Etat, les campements Pygmées ne sont pas reconnus comme tels dans le territoire de Inongo. Il existe plusieurs villages peuplés de Pygmées essentiellement et gouvernés par des chefs pygmées, mais qui ne sont pas reconnus par la chefferie ou le territoire. 81 % des enquêtés reconnaissent l’autorité de leur chef de village. 71% affirment que le chef est issu de leur communauté tandis que 29% affirment qu’il est issu de la communauté.
02	Menace de leur identité culturelle par la culture dominante	Les Pygmées d’Inongo n’ont pas subi ce processus d’acculturation avec beaucoup d’intensité, ils sont restés en grande partie attachés à leur mode de vie traditionnel. Leur mouvement de sédentarisation date d’une époque assez récente suite à l’intensification du déboisement et à la diminution progressive des gibiers dans leurs forêts.
03	Difficulté d’enregistrement à l’état civil	55% des enquêtés affirment que leurs enfants sont enregistrés à l’état civil ² . Ils se disent de plus en plus conscients de l’importance d’enregistrer les naissances à l’état civil. Ils disent toutefois que la reconnaissance entière de leur citoyenneté pose des problèmes car ils continuent à être marginalisés par les Bantous et ont de la peine à accéder aux services sociaux de base.
04	Exclusion aux structures locales de gouvernance (CARG, CLD)	Les PA reconnaissent qu’ils ne sont pas admis dans les Comités Locaux de Développement (CLD) et les Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion (CARG)

² Le chiffre ne fait pas l’unanimité des organisations autochtones parce que la timidité des PA ne leur permet pas d’apporter les nouveau-nés à l’enregistrement.

05	Non accès aux institutions administratives et aux services techniques de l'Etat	On trouve dans le territoire d'Inongo des PA éduqués, plus nombreux et capables de résister à la « timidité » et au mépris des autres. Ils évoluent dans les services techniques mais ils n'ont pas de poste de responsabilité. Des PA instruits se retrouvent nombreux dans la cité d'Inongo
06	Détournement de leurs voix lors des élections	92% des enquêtés affirment être enrôlés comme électeurs lors des élections de 2011 et 89 % affirment avoir voté.
07	Difficulté d'accès à l'eau potable	100% des PA affirment n'avoir pas accès à l'eau potable
08	Précarité des conditions de vie et d'habitat	100% des enquêtés affirment que les cases sont en chaume ou en paille. Les sédentaires utilisent les produits manufacturés pour la cuisine, le transport, etc. mais l'enquête révèle que 88% des PA n'y ont pas accès.
09	Difficulté d'accès aux soins de santé primaires	80% des enquêtes affirment qu'ils recourent à la pharmacopée comme première instance pour les soins ; 6 % des enquêtes disent qu'ils vont se faire soigner dans les centres de santé et le reste affirme recourir à la prière. 70% des enquêtés affirment qu'ils ne vont pas aux centres de santé à cause de manque de moyens financiers. 21% des enquêtés parlent de l'éloignement de ces centres par rapport à leurs campements tandis qu'une petite partie parle de la stigmatisation dont ils sont victimes de la part des agents de la santé et une autre partie donne plusieurs petites raisons. 76% des enquêtés disent que les infrastructures sanitaires sont vétustes et mal entretenues.
10	Difficulté d'accès à l'éducation et analphabétisme	Très difficile car le coût de scolarisation varie de 5000 à 20000 FC par an. La moyenne de taux de scolarisation est de 40% d'enfants dans le territoire. Les raisons de ce faible taux de scolarisation : - Manque de revenus pour payer les frais scolaires (95% des personnes interrogées) - Les enfants sont utilisés pour les travaux de champ (2%) - Les enfants sont utilisés pour la chasse, la pêche et la cueillette (3% des personnes interrogées) La moyenne des PA adultes qui ne savent ni lire ni écrire est de 60% tandis que 99% des enquêtés disent que l'alphabétisation est une nécessité pour les PA. La moyenne des enfants PA qui ne savent ni lire ni écrire est de 66%. 83% des enquêtés fustigent la vétusté des écoles.
11	Accès restreint à la terre pour cultiver	58% des enquêtés affirment avoir des terres et disent qu'ils en sont pas propriétaires. 70% des enquêtés affirment que ces forêts sur lesquelles les PA ont le droit de propriété appartiennent en propre aux Bantous. 90% disent qu'ils payent des tributs aux chefs bantous pour avoir accès à la terre.
12	Paiement des redevances pour la jouissance des droits d'usage forestiers (chasse, ramassage, cueillette, pêche...)	Les espaces de forêt pour la chasse et la pêche sont encore grands selon 80% des enquêtés. Mais 77% des enquêtés reconnaissant que ces forêts appartiennent aux Bantous. 91% des enquêtés disent n'avoir pas de conflits d'utilisation des forêts avec les compagnies d'exploitation forestière. 87% des enquêtés affirment n'avoir pas de problèmes sur l'utilisation des forêts les organisations de conservation, tandis que 20%

		affirment avoir des problèmes avec les concessionnaires forestiers et 45% des enquêtés affirment que les chefs bantoues leur mettent des bâtons dans les roues en ce qui concerne l'utilisation des forêts.
13	Exclusion au partage des bénéfices issus de l'exploitation des ressources naturelles	Les Pygmées de Inongo n'accèdent pas aux dividendes de l'exploitation des ressources naturelles même si on trouve quelques rares d'entre eux siégeant dans les comités locaux de développement, notamment les comités locaux de gestion et de suivi des accords de clauses sociales de cahier de charges.
14	Difficulté d'accès à la justice et au procès juste et équitable	Les Pygmées sont les victimes de tous les abus, leur travail est souvent forcé, le viol à l'égard de leurs femmes est pratique courante, les tracasseries de la police, le pillage de leurs butins de chasse et de cueillette, les tortures corporelles et arrestations arbitraires... Ils sont moins rémunérés et n'ont presque pas accès à une justice équitable dans le territoire d'Inongo.
15	Servitude et assujettissement aux peuples dominants	Les enquêtes démontrent que les relations de maître à esclave sont encore très poussées dans le territoire d'Inongo ; les Pygmées continuent à payer des tributs pour la chasse et à être rémunérés moyennant de l'alcool et du chanvre. Les femmes et les enfants continuent à subir des préjugés et le mépris de la part de leurs congénères. 80% des enquêtés disent que la cohabitation pacifique est impossible entre les PA et les Bantous. 49% des enquêtés pensent que l'instruction des PA est l'unique moyen pour arriver à la cohabitation pacifique. Dans les villages d'Inongo, un Bantou ne peut pas serrer la main à un PA ni manger et boire avec lui.
16	Exclusion des activités de développement communautaire	52% des enquêtés disent que les PA participent aux activités de développement communautaire tandis que 48% affirment le contraire. 80% des personnes interrogées disent ne pas avoir connaissance de l'existence d'une ONG qui s'occupe de la promotion des PA
17	Difficulté d'accès aux revenus	<p>Elevage L'enquête a révélé que les PA s'adonnent à l'élevage du petit bétail mais à un rythme qui n'a pas encore atteint celui des Bantous.</p> <p>Chasse Recours aux arcs, flèches et piégeage : 91% des enquêtés constatent qu'il y a diminution de gibiers. 90% des enquêtés disent qu'ils payent le tribut pour la chasse.</p> <p>Sources de revenus Suite à la pression du déboisement, l'agriculture est devenue la principale source de revenus selon pour 71% des enquêtés ; les autres sources sont le petit commerce des PFNL, les produits de la pêche, de la chasse et de l'élevage.</p>

Le PDPA a identifié aussi une série de mesures pour répondre à ces défis auxquels sont confrontés les Pygmées dans ce territoire d’Inongo. Ces mesures ou propositions de solutions données par les populations autochtones consultées lors du diagnostic participatif pour l’élaboration du PDPA se résument dans l’encadré ci-dessous :

ENCADRE 3 : Principales mesures proposées par les Peuples Autochtones dans le PDPA du territoire d’Inongo pour répondre aux problèmes auxquels ils sont confrontés (Source, UC-PFCN, *Plan de Développement en faveur des Populations Autochtones dans le Territoire d’Inongo* (document revu et amélioré par le REPALEF, Kinshasa, 2014).

N°	Problèmes relevés dans le PDPA	Mesures ou solutions proposées
01	Non reconnaissance administrative de leurs entités (villages/chefferies)	- Plaider pour la reconnaissance officielle des Entités Territoriales Décentralisées et des villages des Pygmées par le Ministère de l’intérieur
02	Menace de leur identité culturelle par la culture dominante	- Sensibiliser les groupes dominants sur l’importance de la préservation de la culture des Pygmées
03	Difficulté d’enregistrement à l’état civil	- Promouvoir la gratuité de l’enregistrement des Pygmées à l’état civil
04	Exclusion aux structures locales de gouvernance (CARG, CLDC)	- Assurer la restructuration des structures de gouvernance participative pour y inclure la représentation des peuples autochtones pygmées
05	Non accès aux institutions administratives et aux services techniques de l’Etat	- Promouvoir, à compétences égales, les intellectuels pygmées dans les services techniques et administratifs de l’Etat
06	Détournement de leurs voix lors des élections	- Accompagner et informer les Pygmées sur le voter utile et encourager leurs candidatures aux élections locales et municipales
07	Difficulté d’accès à l’eau potable	- Mettre en œuvre un programme d’eau et assainissement en faveur des Pygmées
08	Précarité des conditions de vie et d’habitat	- Promouvoir l’habitat des Pygmées en les dotant des moyens nécessaires pour améliorer leurs conditions de vie et d’habitat
09	Difficulté d’accès aux soins de santé primaires	- Assurer la gratuité des soins de santé primaires et de maternité aux enfants et femmes pygmées

10	Difficulté d'accès à l'éducation et analphabétisme	- Octroyer des bourses pour l'éducation fondamentale et développer des programmes d'alphabetisation des adultes pygmées dans les villages pilotes
11	Accès restreint à la terre pour cultiver	- Promouvoir un dialogue au niveau local pour la rétrocession aux Pygmées de leurs terres ancestrales
12	Paiement des redevances pour la jouissance des droits d'usage forestiers (chasse, ramassage, cueillette, pêche...)	- Prendre des mesures efficaces et prévoir des sanctions exemplaires à l'endroit des personnes qui exigent des redevances aux Pygmées pour la jouissance de leurs droits d'usage forestiers
13	Exclusion au partage des bénéfices issus de l'exploitation des ressources naturelles	- Associer pleinement les Pygmées aux négociations des clauses sociales de cahier de charges et veiller à ce qu'ils soient représentés dans les structures locales de négociation
14	Difficulté d'accès à la justice et au procès juste et équitable	- Assurer une assistance judiciaire idoine aux Pygmées et former un corps d'avocats et de para juristes pour les accompagner dans la protection de leurs droits
15	Servitude et assujettissement aux peuples dominants	- Promouvoir le dialogue de cohabitation pacifique entre les Pygmées et les peuples dominants
16	Exclusion des activités de développement communautaire	- Envisager des activités de développement communautaire intégrées qui assurent une participation pleine et efficace des femmes, jeunes et hommes pygmées
17	Difficulté d'accès aux revenus	- Promouvoir des activités de développement économiques alternatives à la pression sur les ressources forestières

4. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE DE KIRI ET SYNTHESE DES PROBLEMES DES PEUPLES AUTOCHTONES RELEVES DANS LE PDPA

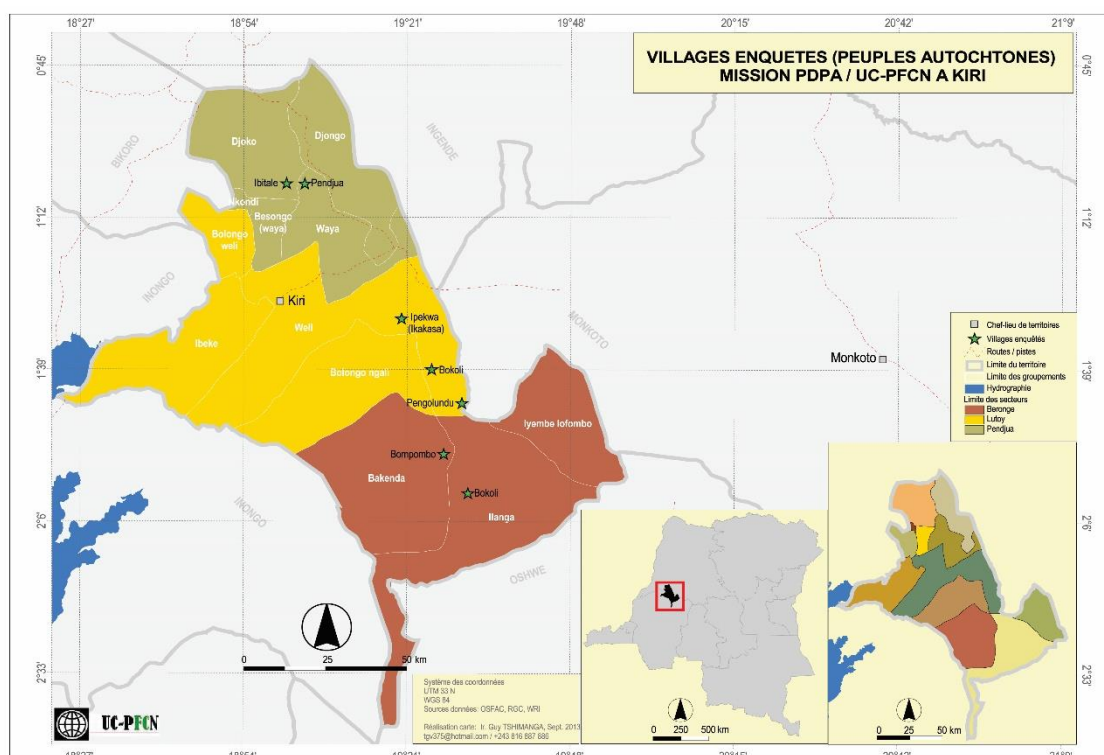
4.1. Présentation générale du territoire de Kiri

La présentation générale du territoire de Kiri comprend les données géophysiques, climatologiques, hydrographiques, démographiques, administratives et socioéconomiques. Ces données se retrouvent dans une étude récente menée en 2014 par l'Unité de Coordination des Projets du Projet Forêt Conservation de la Nature de la RDC financé par la Banque mondiale et qui s'est achevé en Juin 2015. L'encadré ci-dessous donne intégralement les données telles qu'elles se retrouvent dans le Plan de Développement en faveur des Populations Autochtones dans le Territoire d'Inongo.

ENCADRE 3 : Données géophysiques, climatologiques, hydrographiques, démographiques, administratives et socioéconomiques du Territoire de Kiri (Source, UC-PFCN, Plan de Développement en faveur des Populations Autochtones dans le Territoire de Kiri (document revu et amélioré par le REPALEF, Kinshasa, 2014).

(i) Situation géographique

Le territoire de Kiri est situé au Nord par le territoire d'Ingende, à l'ouest par le territoire de Bikoro, au sud-ouest par le territoire d'Inongo, à l'est par le territoire de Monkoto et au sud par le territoire d'Oshwe. Le territoire de Kiri est subdivisé en 3 secteurs, à savoir Beronge, Lutoy et Mpendjua



Kiri, territoire du peuple **Ekonda** (communauté locale) et des **Batwas** (Peuples Autochtones), se trouve compris entre 19° et 20° longitude Est et 1^{er} ° et 2° latitude Sud. Il appartient à la cuvette centrale, fond du bassin du Congo.

(ii) Données physiques générales

Deux rivières alimentent de nombreux ruisseaux et traversent d'Est en Ouest le territoire pour se déverser dans le lac Mai-Ndombe. Ces deux rivières, la Lokoro et la Lotoy, avec leurs nombreux affluents et leurs deux lacs à Bobeke et Nkoletulu sont très poissonneux. Le territoire de Kiri se trouve situé à une altitude d'environ 323 m.

Le sol du district de Mai-Ndombe comme celui de Kiri est du type limon argileux. On y trouve du sable fin, lequel se rencontre d'ailleurs sur toute l'étendue de la province du Bandundu. Il y a des indices indiquant la présence de nickel, de cuivre, de fer ainsi que des hydrocarbures sur le territoire de Kiri et aussi sur certains autres endroits du district de Mai-Ndombe.

Une forêt dense, très souvent marécageuse, constitue sa seule végétation. Son climat chaud et humide est favorable aux cultures tropicales comme le palmier, l'hévéa, le caféier, etc.

Du climat et sol : le type de climat caractérise le type du sol, le territoire de Kiri présente des sols ferrallitiques riches en fer et en alumine et, à fertilité fugace. Ces sols sont argilo-sablonneux, prêts à des différentes cultures vivrières (manioc, maïs, bananier, arachide, igname, patate douce, canne à sucre, riz, haricot, légumes, caféier robusta, palmier, cacaoyer, etc.

(iii) Données socioéconomiques

L'économie de Kiri est essentiellement de type traditionnel par la prévalence de l'agriculture, de la pêche et de la chasse. L'activité agro-forestière industrielle est entreprise par la société SOKIBOIS (Société Kiroise du Bois).

La population à vocation agricole vit au rythme de la saison sèche (mai et juillet) et de la saison de pluie, le reste de l'année. Ainsi, elle s'adonne selon les saisons soit à la pêche, soit aux autres activités (agriculture, élevage et artisanat). Ne dépendant pas de l'agriculture pour leur survie, les peuples autochtones pygmées ont un calendrier saisonnier spécifique dont les interstices varient entre la période de miel, la période des chenilles et la période de pêche (saison sèche).

La production annuelle dans les trois secteurs se présente de la manière suivante :

- poissons fumés : 450 tonnes à 800 tonnes (rivière Lokoro) ;
- maïs : 800 tonnes à 14 000 tonnes ;
- manioc : 15 000 tonnes à 20 000 tonnes ;

Cette production est à son niveau le plus bas suite au découragement lié aux difficultés d'évacuation.

La gamme de produits agricoles pouvant être exploitée est très riche et comprend :

- plantes amylacées et saccharifères : manioc, patate douce, colocase, igname, maïs, riz, pommes de terre, canne à sucre plantes oléifères : palmier à huile, arachides, cocotiers, le soya peut pousser et même le ricin ; plantes stimulantes : caféier, cacaoyer, tabac , plantes textiles : urena, puzga... plantes médicinales : papayer, croton, kolatier ;
- plantes insecticides : le derris ;
- plantes fruitières : safoutier ;
- plantes légumières : aubergine, tomates ;
- plantes ornementales : sont innombrables.
- Les Kirois pratiquent principalement l'élevage de porcs, chèvres, volaille (poules, canards, pigeons), moutons... Ils pratiquent aussi la pêche traditionnelle et la pisciculture ainsi que la chasse. Le grand élevage de cours d'eau très poissonneux explique l'importance prise par la pêche ; restée néanmoins, à un niveau artisanal, au détriment de la pisciculture. Les quelques étangs connus ne connaissent pas un grand développement. Les forêts sont giboyeuses, mais la chasse n'est pas organisée, l'on s'y livre en toutes saisons et personne ne songe à constituer une réserve.

(iv) Données démographiques sur les peuples autochtones

Selon le recensement de l'année 2004, le territoire de Kiri compte environ 251. 338 habitants sur une superficie de 12. 070 km.².

Le tableau ci-dessous fournit les effectifs des populations PA par groupements et par secteur.

SECTEUR	GROUPEMENT	VILLAGE	EFFECTIF PA
BERONGE	BAKONDA		11.325 ³
		BOKALA, BOMBILO NKOMO, ITUNA, IBOKE, BAKATANGA, NTIKOLEMBA, BOMPOMBO, BOYOLO, ILANGA OSONGO, LOBANDA, BESENGE, MOMEMANGA	
	ILANGA		
		BELIBA, ILANG'OSONGO, NSENSE, IKOMU, BOKUNGOLA, EPEPE, BOBULAMO, LUANGA, BOMPOMBO IMOMA, NSESE IMOMA, BEKWATE, IKOLO, ILENGE, BISENGE II	

³ Projet de gouvernance du secteur Minier (PROMINES)/ Cadre de Politique pour la Population Autochtones (CPPA) Février 2010; et Projet d'appui à la réhabilitation du secteur de la santé. Cadre de planification en faveur des Populations Autochtones septembre 2011.

	IYEMBE BOLONGOWETSI		
		BOKONGO MBOLO, NKAU, BOLONGOWETSI, IYEMBE LOFOMBO, ILONGO	
LOTOY	WELI		7885
		LOKOLOLI, MPENGELONDO, BOKOLI, BASANJA, NTINKOLEMBA, IPEKWA, BOKOMU, BOSAOLA, BIANAMBULA, IKAKASA, BOKALA	
	IYEMBE MUKE		
		LOKUMU, BEENGO, BESAU, IKONGOLU, IBALI	
	BOLONGO		
		TOONGO, BOMANGOLA, LONZOMBO, BASALE, IKAKASA, MPANGI, KIRI II, MOKOMU, MBIKAKI, BIANAMBULA	
	IYEMBE MUNENE (WELE2)		
		MPANGI, IBEKE, BOTANGELA, NKOLENTULU, IFUMBAYOKOLO, NEMA,	
MPENDJWA	JOMBO AWILI		19116
		MPUMBE NYAMA, LOKOKOLOKO, MPEZELE BONGILA MBENGI, DJOMBAWULI, MONYO BOKENGE, BONGILAMBENGE, BOOKE LIYESE, BOSANO, BONYENGE, IFUMBA, IKONGOYOSENGE, MPEMBE, NKOKO, IKONGO Y'OSENGI, NTWEYA, IMENGE, BOYOLO, NKOKO	
	DJOKO		

	ISOBE, BONDEKE, MBUNGA LOPONDE I, II, WEMA, IBITALE, BOPITA BOLILEKO, BOMBEMBE SANGE, BONGILI, MBOMBE WANE, MBOMBENDINGOLA, NSOLUBWA, BELOKO, MBOLOKA, BOTIKE, NZALE, ITENDO, LOKAKA	
WAYA		
	MOMBOYO, LOFOLOKO, BOMBELEKETE, MPEZWUA,, MBEYE, NGOMBE, INGILI MBOLO, BEKUNG, BEEMBO, BOLOMBI, MONGERO, BENGOLLO, MPENGE, MPOMBO, BOBALA	
WAYA BESONGO		
	NGILA, BOKONGA, BOPANYA, NZEMBE, ILINGA, LOSENGE, EKUNA	
NKONDI		
	NKONDI, ILOMBI, BOMBOMBA, YOMOTO, BOOPE, LOMUNO	
LIOMBO		
	IMENGE, BOYOLO, MPEMBE MPEZELE, BONGILI, DJOMBAWILI, MONYO BOKENGE, BONGILAMBENGE, MPUMENYAMA, BOSANO LIFUMBA 2, EWUNGU 2 NTOWE, NTIKOLEMBA 2	

Sources :

- *Cadre stratégique pour la préparation d'un programme de développement des Pygmées en RDC*, 2009.
- DGPA, *Atlas de localisation des PA Pygmées en RD Congo*, 1^{ère} édition, 2012.
- *Draft 0 Programme de Développement des Population Autochtones de KIRI* publié PFCN Janvier 2014.
- *Projet de gouvernance du secteur Minier (PROMINES)/ Cadre de Politique pour la Population Autochtones (CPPA)*, Février 2010.
- *Projet d'appui à la réhabilitation du secteur de la santé. Cadre de planification en faveur des Population Autochtones*, septembre 2011.

(v) Données hydrographiques et routières

L'insuffisance qualitative et quantitative de l'offre des services de transport accentuée par le mauvais état des infrastructures de transport constitue le principal problème prioritaire du territoire de Kiri. En effet, elle est une entrave à la croissance économique durable et ne facilite pas les échanges commerciaux, ni l'accès de la population de Kiri aux autres services sociaux de base, pas d'interconnexion entre les trois secteurs moins encore entre les groupements.

L'inaccessibilité du Territoire de Kiri est due à l'absence d'un réseau de transport fluvial, routier et aérien. La navigation sur la rivière Lokoro n'est pas intense et est difficile pour l'évacuation des produits agricoles et halieutiques vers le centre d'Inongo et les autres grands centres de consommation avec beaucoup de risques de naufrage suite aux vagues intempêtes qui soulèvent les vents qui soufflent sur le lac Mai-Ndombe. Les cas de noyade par an se chiffrent à 8 personnes minimum surtout pendant la saison de pluie.⁴ Le trafic routier permet d'atteindre la ville de Mbandaka via Ingende dans le secteur de Bokotola et de Nkalamba dans le territoire de Bikoro en passant par le secteur des Elanga jusqu'à la capitale de l'Equateur, Mbandaka. Pour le transport aérien, des avions petits porteurs desservent la population rarement avec au moins trois vols non réguliers par an en direction de Kinshasa.

L'évacuation des produits se fait par route et par voie fluviale. Le kilométrage à parcourir est le suivant pour les routes de desserte agricole entretenues par les villageois.

- NKOTO - BOKOLI : 54 km
- IREKO - BOKOLI : 77 km
- BOOLE - KIRI : 150 km
- PENZWA - KIRI : 52 km
- BOKOMU - KIRI : 65 km
- le réseau KIRI-INONGO-KINSHASA (par la rivière Lutoy)
- le réseau BOKOLI-INONGO-KINSHASA (par la rivière Lokoro)

(vi) Données sur les ressources naturelles

Le territoire de Kiri se prévaut d'une grande richesse faunique, forestière et halieutique grâce à sa couverture végétale et à son réseau hydrographique comprenant les grandes rivières aux eaux noirâtres (Mai-Ndombe) et ses multiples affluents. On trouve dans ses forêts plusieurs essences végétales et animales spécialement des grands mammifères, de la forêt équatoriale tels que les Bonobo, les Chimpanzés, les antilopes, les singes de toutes sortes, les éléphants, les buffles, Etc. Dans le milieu aquatique, on trouve des hippopotames, des crocodiles et des tortues... La réserve halieutique est très importante avec presque plus de 80 espèces des poissons⁵.

⁴ Lire dans le site web du diocèse d'Inongo pour d'amples informations. www.diocèsed'inongo.net.

⁵ Rapport de l'enquête sur la taxonomie des poissons du lac Mai Ndombe réalisé par le Prof. Soleil Wamwini avec le financement de WWF/R.D.C. Projet Ndjamba Ndjale.

L'augmentation de la densité humaine, avec ses activités économiques traditionnelles (agriculture sur brûlis, chasse, pêche ...) ainsi que l'exploitation forestière et le braconnage constituent une grave menace pour la gestion des ressources naturelles. On constate également l'affaiblissement du pouvoir coutumier dans son rôle traditionnel de préservation des ressources.⁶

Dans tous ces détails, les peuples autochtones pygmées subissent des menaces qui parfois bloquent tout processus de jouissance de leurs droits coutumiers et sont parfois dépossédés de leurs propriétés foncières et forestières.⁷

⁶ Référence à tous les conflits qui ont surgi dans le milieu des Basengele lors de la mise en place du programme REDD par ERA – Congo.

⁷ Un plaidoyer important a été mené ad hoc par Mr Jean Mpia Bikopo auprès de la SODEFOR pour la reconnaissance des clauses sociales en faveur des P.A. du territoire d'Inongo en 2012.

4.2. Synthèse des principaux problèmes des Peuples Autochtones relevés dans le PDPA du territoire de Kiri

Les principaux problèmes des Peuples Autochtones relevés lors du diagnostic participatif conduit dans le territoire de Kiri et coulés dans le Plan de Développement en faveur des Populations Autochtones du Territoire de Kiri en 2014 se résument dans l'encadré ci-dessous.

ENCADRE 4 : Principaux problèmes des peuples autochtones relevés par le PDPA du territoire de Kiri (Source, UC-PFCN, *Plan de Développement en faveur des Populations Autochtones dans le Territoire de Kiri* (document revu et amélioré par le REPALEF, Kinshasa, 2014).

N°	Problèmes relevés dans le PDPA	Teneur des problèmes
01	Non reconnaissance administrative de leurs entités (villages/chefferies)	Contrairement aux bantous, dont les villages sont associés à des « localités » reconnues comme entités administratives de base par l'Etat, les campements Pygmées ne sont pas reconnus comme tels dans le territoire de Kiri. Il existe plusieurs villages peuplés de Pygmées essentiellement et gouvernés par des chefs pygmées, mais qui ne sont pas reconnus par la chefferie ou le territoire. 81 % des enquêtés reconnaissent l'autorité de leur chef de village. 71% affirment que le chef est issu de leur communauté tandis que 29% affirment qu'il est issu de la communauté.
02	Menace de leur identité culturelle par la culture dominante	La culture des PA est de plus en plus menacée par la religion chrétienne.
03	Difficulté d'enregistrement à l'état civil	10% des enquêtés affirment que leurs enfants ne sont pas enregistrés à l'état civil. Ils se disent de plus en plus conscients de l'importance d'enregistrer les naissances à l'état civil. Ils disent toutefois que la reconnaissance entière de leur citoyenneté pose problème car ils continuent à être marginalisés par les Bantous et ont de la peine à accéder aux services sociaux de base.
04	Exclusion aux structures locales de gouvernance (CARG, CLDC)	Selon les enquêtes, 35 % des Pa participent aux activités de développement communautaire des ONG ; 40% des PA participent aux activités religieuses et 10% seulement siègent dans les Comités Locaux de Développement dans le territoire de Yahuma. 97% des enquêtés disent que les femmes PA ne participent pas à la prise de décisions.
05	Non accès aux institutions administratives et aux services techniques de l'Etat	On trouve dans le territoire de Kiri des PA instruits, plus nombreux et capables de résister à la « timidité » et au mépris des autres. Ils évoluent dans les services techniques mais ils n'ont pas

		de poste de responsabilité. La promotion de l'éducation des jeunes pygmées a été déclenchée par un missionnaire catholique de la Congrégation des Scheuts, le regretté Frère Jerry.
06	Détournement de leurs voix lors des élections	90% des enquêtés affirment être enrôlés comme électeurs lors des élections de 2011 et 90 % affirment avoir voté mais plus de 99% affirment que leurs voix étaient détournées par les agents de la CENI du fait qu'ils ne savent ni lire ni écrire.
07	Difficulté d'accès à l'eau potable	99% des PA affirment que les maladies hydriques et la verminose les menacent suite à la malpropreté de l'eau qu'ils consomment.
08	Précarité des conditions de vie et d'habitat	100% des enquêtés affirment que les cases sont en chaume ou en paille. Les sédentaires utilisent les produits manufacturés pour la cuisine, le transport, etc. mais l'enquête révèle que 88% des PA n'y ont pas accès.
09	Difficulté d'accès aux soins de santé primaires	95% des enquêtes affirment qu'ils recourent à la pharmacopée comme première instance pour les soins ; 3 % des enquêtes disent qu'ils vont se faire soigner dans les centres de santé et 5% affirment recourir à l'automédication. 97% des enquêtés affirment qu'ils ne vont pas aux centres de santé à cause de manque de moyens financiers. 9% des enquêtés parlent de l'éloignement de ces centres par rapport à leurs campements tandis qu'une petite partie parle de la stigmatisation dont ils sont victimes de la part des agents de la santé. 99% des enquêtés disent que les infrastructures sanitaires sont vétustes et mal entretenues.
10	Difficulté d'accès à l'éducation et analphabétisme	La plupart des PA interrogés pensent que l'analphabétisme est la principale pierre d'achoppement qui les empêche d'être compétitifs vis-à-vis des Bantous. - Manque de revenus pour payer les frais scolaires (95% des personnes interrogées) - Les enfants sont utilisés pour les travaux de champ, la chasse, la pêche et la cueillette (5% des personnes interrogées) La moyenne des PA adultes qui ne savent ni lire ni écrire est de 60% tandis que 75% des enquêtés disent que l'alphabétisation est une nécessité pour les PA. La moyenne des enfants PA qui ne savent ni lire ni écrire est de 66%. 90% des enquêtés fustigent la vétusté des écoles.
11	Accès restreint à la terre pour cultiver	100% des enquêtés affirment avoir des terres et 10% seulement des Bantous reconnaissent que les PA sont propriétaires. 19% seulement disent qu'ils payent des tributs aux chefs

		bantous pour avoir accès à la terre. Les espaces de forêt pour la chasse et la pêche sont encore grands selon 90% des enquêtés. Mais 77% des enquêtés reconnaissant que ces forêts appartiennent aux Bantous.
12	Paiement des redevances pour la jouissance des droits d'usage forestiers (chasse, ramassage, cueillette, pêche...)	78% des enquêtés disent avoir des conflits d'utilisation des forêts avec les compagnies d'exploitation forestière. 100% des enquêtés affirment n'avoir pas de problèmes sur l'utilisation des forêts les organisations de conservation, tandis que 20% affirment avoir des problèmes avec les concessionnaires forestiers et 95% affirment qu'ils n'ont aucun conflit avec les chefs bantous en ce qui concerne l'utilisation des forêts.
13	Exclusion au partage des bénéfices issus de l'exploitation des ressources naturelles	Les Pygmées de Kiri n'accèdent pas aux dividendes de l'exploitation des ressources naturelles et les PA ne siègent pas dans les comités locaux de développement, notamment les comités locaux de gestion et de suivi des accords de clauses sociales de cahier de charges.
14	Difficulté d'accès à la justice et au procès juste et équitable	73% des enquêtés reconnaissent que les PA subissent des violations de leurs droits humains de la part des Bantous, 18% de la part de la Police. Toutefois, le taux de viols des femmes PA par les Bantous est élevé (57% des personnes interrogées). 66% des enquêtés disent que les autorités de l'Etat ne reconnaissent pas leurs droits. 75% des enquêtés affirment qu'ils sont victimes d'extorsion de gibiers par les Bantous (20%) et des tracasseries de la police et des agents de l'Etat (80%).
15	Servitude et assujettissement aux peuples dominants	Les enquêtes démontrent que les relations de maître à esclave sont encore très poussées dans le territoire de Kiri ; les Pygmées ne payent pas des tributs pour la chasse et dans la plupart des cas les PA souhaitent être rémunérés à titre d'avance avec de l'alcool et du chanvre. Les femmes et les enfants continuent à subir des préjugés et le mépris de la part de leurs congénères. 72% des enquêtés disent que la cohabitation pacifique n'est pas possible entre les PA et les Bantous. 10% seulement des enquêtés pensent que les Bantous doivent encadrer et accompagner les PA. Les contacts de ceux-ci avec les Bantous se font pour raison de troc, pour les recettes de la pharmacopée des PA, lors des prestations de services que les PA offrent aux Bantous, lors des cérémonies rituelles et du deuil, lors des contacts quotidiens de bon voisinage et des échanges commerciaux.
16	Exclusion des activités de développement communautaire	99% des enquêtés disent que les femmes et les hommes PA participent pas aux activités de développement communautaire mais il y a une grande carence des organisations au niveau

		<p>local. 97% des personnes interrogées disent que les femmes PA ne participent pas à la prise de décisions sur des matières sensibles. 99% des enquêtés disent que les femmes PA ne décident pas sur l'affectation des revenus domestiques. Les comités locaux de développement sont rares dans le territoire de Kiri. Les PA œuvrent dans leurs ONG : Union pour le Développement Rural des Autochtones Pygmées de Kiri (UDRAPK) et Associations des Jeunes Autochtones du Congo (AJAC).</p>
17	Difficulté d'accès aux revenus	<p>Elevage L'enquête a révélé que les PA s'adonnent à l'élevage du petit bétail mais à un rythme qui n'a pas encore atteint celui des Bantous.</p> <p>Chasse 93% des PA interrogées disent qu'ils ont de grandes forêts pour la chasse et 94% disent que ces forêts leur appartiennent. Recours aux arcs, flèches et piégeage : 77% des enquêtés constatent qu'il y a diminution de gibiers. 90% des enquêtés disent qu'ils payent le tribut pour la chasse.</p> <p>Sources de revenus Suite à la pression du déboisement, l'agriculture est devenue la principale source de revenus selon pour 71% des enquêtés ; les autres sources sont le petit commerce des PFNL, les produits de la pêche, de la chasse et de l'élevage. D'autres enquêtés placent la chasse au premier rang suivi de la cueillette, de l'élevage, de la pêche, de l'artisanat et de l'agriculture.</p>

Le PDPA a identifié aussi une série de mesures pour répondre à ces défis auxquels sont confrontés les Pygmées dans ce territoire de Kiri. Ces mesures ou propositions de solutions données par les populations autochtones consultées lors du diagnostic participatif pour l'élaboration du PDPA se résument dans l'encadré ci-dessous :

ENCADRE 5: Principales mesures proposées par les peuples autochtones dans le PDPA du territoire de Kiri pour répondre aux problèmes auxquels ils sont confrontés (Source, UC-PFCN, *Plan de Développement en faveur des Populations Autochtones dans le Territoire de Kiri* (document revu et amélioré par le REPALEF, Kinshasa, 2014).

N°	Problèmes relevés dans le PDPA	Mesures ou solutions proposées
01	Non reconnaissance administrative de leurs entités (villages/chefferies)	<ul style="list-style-type: none"> - Officialiser les villages et groupements des PA en favorisant leur intégration dans les conseils de sages des groupements par arrêté du gouverneur de province. - Engager les PA qui ont des compétences dans les institutions de l'Etat au niveau territorial et des chefferies et secteurs. Inciter les leaders des PA à s'inscrire dans les partis politiques. - Accompagner les PA dans la participation à la gestion de la chose publique. - Assurer l'éducation à la citoyenneté aux PA.
02	Menace de leur identité culturelle par la culture dominante	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des occasions d'échange sur des sujets plus utilitaires comme la pharmacopée traditionnelle ou les techniques artisanales... - Mener des études plus approfondies du patrimoine culturel pygmée, sa conservation, sa défense (sites sacrés). - Identifier et codifier les savoirs endogènes des PA Pygmées. - Faciliter entre les groupes PA Pygmées la recherche, l'étude et l'échange d'information sur les pratiques et connaissances à haute valeur culturelle (comme la connaissance du milieu naturel et de la pharmacopée). - Faire l'inventaire des recherches et études existantes sur le patrimoine culturel des PA. - Octroyer des bourses pour la formation des spécialistes et pour les recherches sur le patrimoine culturel pygmée. - Former des spécialistes (chercheurs...) pour la conservation des savoirs endogènes. - Protéger les sites sacrés des PA Pygmées contre les destructions de toute sorte (forestiers en particulier).
03	Difficulté d'enregistrement à l'état civil	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la gratuité de l'enregistrement des Pygmées à l'état civil
04	Exclusion aux structures locales de gouvernance (CARG, CLDC)	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la restructuration des structures de gouvernance participative pour y inclure la représentation des peuples autochtones pygmées

05	Non accès aux institutions administratives et aux services techniques de l'Etat	- Promouvoir, à compétences égales, les intellectuels pygmées dans les services techniques et administratifs de l'Etat
06	Détournement de leurs voix lors des élections	- Accompagner et informer les Pygmées sur le voter utile et encourager leurs candidatures aux élections locales et municipales
07	Difficulté d'accès à l'eau potable	- Mettre en œuvre un programme d'eau et assainissement en faveur des Pygmées
08	Précarité des conditions de vie et d'habitat	- Sensibiliser les PA à intérioriser les pratiques de l'hygiène et les normes de santé publique. - Accompagner les PA dans l'amélioration de leurs habitations. - Donner aux PA le goût de la propreté et de l'aisance. - Désenclaver les campements en construisant des routes, ponts, vers les villages des PA.
09	Difficulté d'accès aux soins de santé primaires	- Sensibiliser les PA sur les conséquences de la consommation exagérée de l'alcool et du chanvre et sur les dangers des IST et du VIH Sida. - Rapprocher les structures de santé des lieux de vie des PA Pygmées. Pour ce faire, construire des structures de santé (dispensaires) dans les villages sédentaires, créer des équipes mobiles chargées de former des auxiliaires de santé et des matrones PA Pygmées dans chaque campement ou les villages enclavés, afin qu'ils relaient des messages de soins de santé primaire (hygiène, assainissement...), qu'ils administrent des soins minimum et qu'ils renvoient les malades graves aux Centres de Santé, et éventuellement, qu'ils gèrent des pharmacies minimales. - Promouvoir la gratuité des soins de santé et de maternité aux PA.
10	Difficulté d'accès à l'éducation et analphabétisme	- Créer un climat favorable entre les Bantous et les PA Pygmées, afin de combattre tous les stéréotypes et préjugés. - Investir dans le système scolaire, en améliorant ou en créant les infrastructures scolaires de proximité, en introduisant dans les programmes des éléments qui tiennent compte des spécificités PA Pygmées et de leur culture afin de les valoriser, et qui s'arrangent de leur calendrier saisonnier (collecte, déplacements périodiques). - Promouvoir des programmes sur l'alphabétisation des jeunes et des adultes. - Rendre effective la gratuité de la scolarité pour tous les enfants PA.

		<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des mesures incitatives d'accès des PA Pygmées aux revenus pour nourrir et scolariser leurs enfants.
11	Accès restreint à la terre pour cultiver	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître dans la pratique les droits d'usage coutumiers des PA. - Promouvoir des dialogues locaux de rétrocession des terres aux PA.
12	Paiement des redevances pour la jouissance des droits d'usage forestiers (chasse, ramassage, cueillette, pêche...)	<ul style="list-style-type: none"> - Eriger des aires de chasse spécifiques pour les PA.
13	Exclusion au partage des bénéfices issus de l'exploitation des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Associer pleinement les Pygmées aux négociations des clauses sociales de cahier de charges et veiller à ce qu'ils soient représentés dans les structures locales de négociation
14	Difficulté d'accès à la justice et au procès juste et équitable	<ul style="list-style-type: none"> - Former les Pygmées sur la protection de leurs droits, leur assurer une assistance judiciaire idoine aux Pygmées et former un corps d'avocats et de para juristes pour les accompagner dans la protection de leurs droits
15	Servitude et assujettissement aux peuples dominants	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les dialogues de cohabitation pacifique entre les Pygmées et les Bantous. - Vulgariser les textes légaux sur le viol et la répression des pratiques esclavagistes. - Etablir des quotas pour les PA Pygmées dans les institutions politiques, les services de sécurité et de police, l'administration territoriale ; coopter les leaders PA Pygmées dans ces institutions.
16	Exclusion des activités de développement communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Envisager des activités de développement communautaire intégrées qui assurent une participation pleine et efficiente des femmes, jeunes et hommes pygmées
17	Difficulté d'accès aux revenus	<ul style="list-style-type: none"> - Former les PA Pygmées à l'agriculture durable et aux techniques agricoles améliorées. - Former les PA à l'entrepreneuriat rural et à la bancarisation de leurs fonds.

5. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE D'OSHWE ET SYNTHESE DES PROBLEMES DES PEUPLES AUTOCHTONES RELEVES DANS LE PDPA

5.1. Présentation générale du territoire d'Oshwe

La présentation générale du territoire d'Oshwe comprend les données géophysiques, climatologiques, hydrographiques, démographiques, administratives et socioéconomiques. Ces données se retrouvent dans une étude récente menée en 2014 par l'Unité de Coordination des Projets du Projet Forêt Conservation de la Nature de la RDC financé par la Banque mondiale et qui s'est achevé en Juin 2015. L'encadré ci-dessous donne intégralement les données telles qu'elles se retrouvent dans le Plan de Développement en faveur des Populations Autochtones dans le Territoire d'Oshwe.

ENCADRE 6: Données géophysiques, climatologiques, hydrographiques, démographiques, administratives et socioéconomiques du Territoire d'Oshwe (Source, UC-PFCN, *Plan de Développement en faveur des Populations Autochtones dans le Territoire d'Oshwe* (document revu et amélioré par le REPALEF, Kinshasa, 2014).

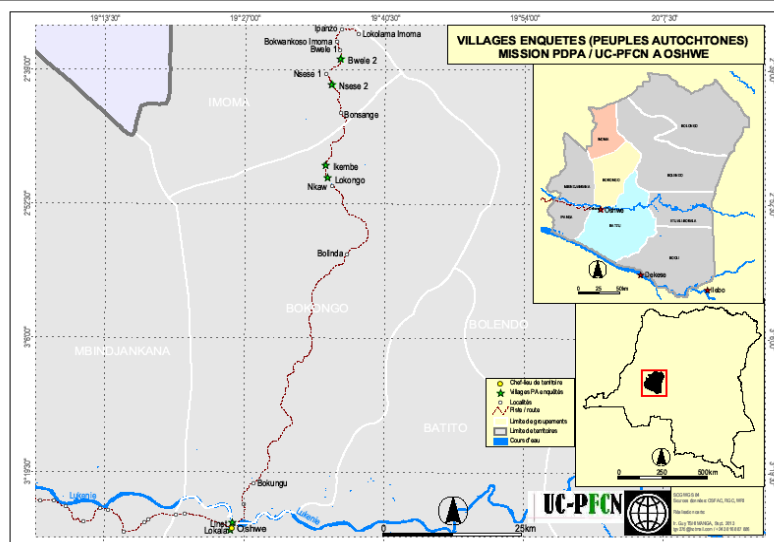
(i) Situation géographique

Le territoire d'Oshwe, se présente comme l'un des plus grands territoires du pays qui prend la seconde place pour l'ensemble de la RDC, après celui de Bafwasende dans la Province Orientale ; il est créé par arrêté n° 35/AIMO du 31 septembre 1932.

Le territoire d'Oshwe s'étend sur une superficie de 43.000 Km² (plus grand que la Belgique).

Il est borné au Nord par le territoire de Kiri et celui de Monkoto dans la province de l'Equateur ; au Sud par le territoire d'Idiofa et celui d'Ilebo séparés par la rivière Kasai ; à l'Est par le territoire de Dekese, au Nord-Ouest par le territoire d'Inongo et au Sud-est par le territoire de Mweka avec lequel il est séparé par la rivière Sankuru.

Il est situé au point le plus bas de la cuvette centrale dans la province du Bandundu. Il est caractérisé par un climat proche de l'équateur dont la pluviométrie supérieure atteint 1900 mm avec une température moyenne de 30°C.



(ii) Données géophysiques

Végétation : L'étendue du territoire d'Oshwe est couverte par $\frac{3}{4}$ de la forêt équatoriale. Quelques savanes existent dans le secteur de Kangara, dans le groupement des Bolongo et le long de la rivière Kasai.

Hydrographie : Les rivières Lukenie et Lokoro traversent le territoire d'Oshwe, tandis que Lokoro II sépare Oshwe et le territoire d'IREBO, IDIOFA et SANKURU séparent Oshwe et MWEKA à son confluent avec Kasai.

(iii) Données démographiques sur les peuples autochtones

Le tableau ci-dessous fournit les effectifs des populations PA par groupements et par secteur.

N°	SECTEUR	GROUPEMENT	VILLAGE	EFFECTIF PA
01	NKAW	IMOMA	NSESE I, ILOKO, BOKWAKOSO, LOKOLAMA, BOLONDO, MANGI, IKOMBO	5 560
		BOKONGO	BOSENGE, BAYELO, LOKONGO, IKENGE, BOKOLONGO	
02	LUKENIE	BATITO	CITES D'OSHW E, NKOLE PIERROT 1, NKOLE ETAT 2TAKETA, CITE LINETI, LOKOLA BATWA	1 215
03	LOKOLAMA	BOLONGE NKAKA	BOKOTA, BELONGE, BISENGE 1 WELE 1, WELE 2, NSESE 2	7215

Sources :

- Rapport des ONG membres du REPALEF travaillant dans le territoire d'Oshwe.

(iv) Données hydrographiques et routières

L'accessibilité du Territoire d'Oshwe est facilitée grâce à un réseau de transport lacustre, et très enclavé sur le plan routier et aérien. La navigation sur la Lufimi est très intense et facilite l'évacuation des produits agricoles et halieutiques vers Nioki, Inongo et d'autres grands centres de consommation avec beaucoup de risques de naufrage suite aux vagues intempestives que soulèvent les vents qui soufflent sur le lac et qui influent sur la rivière. Les cas de noyade par an se chiffrent à 10 personnes minimum surtout pendant la saison des pluies.⁸ Le trafic routier est difficile et la vétusté des routes complique l'accès à la ville de Bandundu, à la cité de Bokoro et à Kutu. Pour le transport aérien, des avions petits porteurs desservent la population avec des vols occasionnels en direction de Kinshasa, surtout dans la cité de Nioki.

(v) Données sur les ressources naturelles

Le territoire d'Oshwe se prévaut d'une grande richesse faunique, forestière et halieutique grâce à sa couverture végétale et à son réseau hydrographique comprenant la grande rivière de Lufimi lac aux eaux noirâtres et ses multiples affluents. On trouve dans ces forêts plusieurs essences végétales et animales spécialement des grands mammifères de la forêt équatoriale tels que les Bonobo, les Chimpanzés, les antilopes, les singes de toutes les sortes, les éléphants et les buffles. Dans le milieu aquatique, on trouve des hippopotames, des crocodiles et des tortues... La réserve halieutique est très importante avec presque plus de 80 espèces des poissons⁹.

L'augmentation de la densité humaine, avec ses activités économiques traditionnelles (agriculture sur brulis, chasse, pêche ...) ainsi que l'exploitation forestière et le braconnage constituent une grave menace contre la biodiversité. On constate également l'affaiblissement du pouvoir coutumier dans son rôle traditionnel de préservation des ressources.¹⁰

⁸ Lire dans le site web du diocèse d'Inongo pour d'amples informations. www.diocèseinongo.net .

⁹ Rapport de l'enquête sur la taxonomie des poissons du lac Maïndombe réalisée par le Prof. Soleil WAMWINI avec le financement de WWF/R.D.C. Projet Ndjamba Ndjale.

¹⁰ La référence est faite ici à tous les conflits qui ont surgi dans le milieu des Basengele lors de l'implantation de la société ERA-WWC pour mener des activités de concession forestière de conservation dans le cadre d'achat-vente de crédit carbone.

5.2. Synthèse des principaux problèmes des Peuples Autochtones relevés dans le PDPA du territoire d'Oshwe

Les principaux problèmes des Peuples Autochtones relevés lors du diagnostic participatif conduit dans le territoire d'Oshwe et coulés dans le Plan de Développement en faveur des Populations Autochtones du Territoire d'Oshwe en 2014 se résument dans l'encadré ci-dessous.

ENCADRE 7: Principaux problèmes des peuples autochtones relevés par le PDPA du territoire d'Oshwe (Source, UC-PFCN, *Plan de Développement en faveur des Populations Autochtones dans le Territoire d'Oshwe* (document revu et amélioré par le REPALEF, Kinshasa, 2014).

N°	Problèmes relevés dans le PDPA	Teneur des problèmes
01	Non reconnaissance administrative de leurs entités (villages/chefferies)	Dans le territoire d'Oshwe, on trouve plusieurs villages uniquement peuplés de Pygmées mais les chefs des villages pygmées ne sont pas reconnus sur le plan administratif. Selon les enquêtes, le pouvoir coutumier des PA de Oshwe repose sur le lien de sang (40% des enquêtés) ou d'alliance (52 % des enquêtés). Certains ont dit n'avoir aucun lien avec le chef de village.
02	Menace de leur identité culturelle par la culture dominante	Les enquêtes ont montré que les Pygmées d'Oshwe veulent aussi se lancer dans la vie moderne tout en maintenant leur culture, mais le traitement que leur réservent les Bantous et l'Etat n'est pas en passe de leur permettre de progresser dans la compétition moderne. Les mutations sociales dans le territoire de Oshwe poussent petit à petit les Pygmées à perdre leur identité culturelle mais ils continuent à fournir des efforts pour conserver leurs particularités culturelles, notamment leurs croyances, leurs techniques, leur savoir-faire culturel.
03	Difficulté d'enregistrement à l'état civil	66% des enquêtés affirment que leurs enfants sont enregistrés à l'état civil. Ils se disent de plus en plus conscients de l'importance d'enregistrer les naissances à l'état civil. Ils disent toutefois que la reconnaissance entière de leur citoyenneté pose problème car ils continuent à être marginalisés par les Bantous et ont de la peine à accéder aux services sociaux de base.
04	Exclusion aux structures locales de gouvernance (CARG, CLDC)	Selon les enquêtes, 35 % des PA participent aux activités de développement communautaire des ONG ; 96% des PA participent aux activités religieuses et 9% seulement siègent dans les Comités Locaux de Développement dans le territoire d'Oshwe ¹¹ . 97% des enquêtés disent que les femmes PA ne participent pas à la prise de décisions.

¹¹ Les PA y ont accédé grâce à la cooptation puisque avec le régime des élections, vu la discrimination dont ils souffrent, ils ne peuvent pas être élus pour participer aux comités locaux de développement. On trouve dans l'ensemble des CLD, 1 ou 2 PA sur 11 membres des CLD.

05	Non accès aux institutions administratives et aux services techniques de l'Etat	On trouve dans le territoire d'Oshwe des PA éduqués, plus nombreux et capables de résister à la « timidité » et au mépris des autres. Ils évoluent dans les services techniques mais ils n'ont pas de poste de responsabilité. On trouve beaucoup d'intellectuels PA dans le secteur de Lokalama. Dans le village de BISENGE I, suite à l'impulsion des missionnaires protestants suédois, il s'est opéré une certaine effervescence intellectuelle des PA. Ceci est moins vrai dans le secteur de Nkaw.
06	Détournement de leurs voix lors des élections	83% des enquêtés affirment être enrôlés comme électeurs lors des élections de 2011 et 73 % affirment avoir voté. 100% affirment que leurs voix ont été détournées à cause de l'analphabétisme des électeurs pygmées.
07	Difficulté d'accès à l'eau potable	100% des enquêtés affirment qu'ils n'ont pas accès à l'eau potable et souffrent de la verminose et des maladies hydriques.
08	Précarité des conditions de vie et d'habitat	100% des enquêtés affirment que les cases sont en chaume ou en paille. La consommation excessive d'alcool et de chanvre : l'alcool fait des ravages dans la plupart des communautés Pygmées. On le consomme à tous les âges et en grande quantité, et de même pour le chanvre. Dans la rémunération d'un travail pygmée figure presque toujours l'alcool et même le chanvre. Lorsque des revenus sont disponibles dans la famille, on les boit et l'alcool fait ainsi vivre au jour le jour.
09	Difficulté d'accès aux soins de santé primaires	77% des enquêtes affirment qu'ils recourent à la pharmacopée comme première instance pour les soins ; 3% des enquêtes disent qu'ils vont se faire soigner dans les centres de santé et le reste affirme recourir à la prière et 20% des enquêtés disent qu'ils pratiquent l'automédication. 85% des enquêtés affirment qu'ils ne vont pas aux centres de santé à cause de manque de moyens financiers. 8% des enquêtés parlent de l'éloignement de ces centres par rapport à leurs campements tandis qu'une petite partie (7%) parle de la stigmatisation dont ils sont victimes de la part des agents de la santé.
10	Difficulté d'accès à l'éducation et analphabétisme	L'alphabétisation des adultes chez les Nkundo comme chez les Batswa est un défi majeur à relever. Les adultes n'ont pas accès facile à l'instruction. Il n'existe dans le secteur de Nkaw aucun centre de récupération pour l'alphabétisation des adultes dans le milieu. ¹² Très difficile car le coût de scolarisation varie de 5000 à 20000 FC par an. La moyenne de taux de scolarisation est de 40% d'enfants dans le territoire. Les raisons de ce faible taux de scolarisation : - Manque de revenus pour payer les frais scolaires (95% des personnes interrogées)

¹² Cfr. OSAPY, *Etude de l'environnement socio-économiques des Peuples autochtones Pygmées Batswa dans les Groupements Imoma et Bokonga, dans le secteur de Nkaw (territoire d'Oshwe, Province de Bandundu, RDC)*, mars 2011.

		<p>- Les enfants sont utilisés pour les travaux de champ, la chasse, la pêche et la cueillette (3% des personnes interrogées)</p> <p>La moyenne des PA adultes qui ne savent ni lire ni écrire est de 60% tandis que 90% des enquêtés disent que l’alphabétisation est une nécessité pour les PA. La moyenne des enfants PA qui ne savent ni lire ni écrire est de 66%.</p>
11	Accès restreint à la terre pour cultiver	88% des enquêtés affirment n’avoir pas de problèmes sur l’utilisation des forêts les organisations de conservation, tandis que 20% affirment avoir des problèmes avec les concessionnaires forestiers et 45% affirment que les chefs bantous leur mettent des bâtons dans les roues en ce qui concerne l’utilisation des forêts.
12	Paiement des redevances pour la jouissance des droits d’usage forestiers (chasse, ramassage, cueillette, pêche...)	71% des enquêtés affirment avoir des terres et disent qu’ils en sont propriétaires. 36% disent qu’ils payent des tributs aux chefs bantous pour avoir accès à la terre. Les espaces de forêt pour la chasse et la pêche sont encore grands selon 80% des enquêtés. Le conflit entre les communautés de Bokongo et Sodefor demeure depuis 2009. 98% des enquêtés du groupement Batito, Imoma disent n’avoir pas de conflits d’utilisation des forêts avec les compagnies d’exploitation forestière puisqu’ils ont signé des clauses sociales avec les communautés ¹³ .
13	Exclusion au partage des bénéfices issus de l’exploitation des ressources naturelles	Les Pygmées d’Oshwe n’accèdent pas aux dividendes de l’exploitation des ressources naturelles même si on trouve quelques rares d’entre eux siégeant dans les comités locaux de développement, notamment les comités locaux de gestion et de suivi des accords de clauses sociales de cahier de charges. Accès à la rétrocession forestière. Les Batswa du Secteur de Nkaw n’ont jamais entendu parler de la rétrocession. Conscients de leur non représentativité aux instances décisionnelles, du pouvoir central jusqu’au niveau local, les Batswa pensent que la seule voie de contourner cette crainte serait de plaider en leur faveur auprès du gouvernement central pour restituer directement leur dû à travers la Sodefor après le versement de ses redevances.
14	Difficulté d’accès à la justice et au procès juste et équitable	Les Pygmées sont les victimes de tous les abus, leur travail est souvent forcé, le viol à l’égard de leurs femmes est pratique courante, les tracasseries de la police, le pillage de leurs butins de chasse et de cueillette, les tortures corporelles et arrestations arbitraires.
15	Servitude et assujettissement aux peuples dominants	La situation des droits humains des Batswa dans le territoire d’Oshwe est alarmante sur tous les domaines (politique, économique, sanitaire, juridique, éducatif, culturel, etc.). Elle est liée à plusieurs facteurs exogènes et endogènes dont l’ignorance de leurs droits est le porte-étendard.

¹³ Selon la plupart des PA originaires de la zone.

		<p>Considérés comme des sous hommes, leur ignorance renforce le déni de leurs droits coutumiers et les fait maintenir dans un état vulnérable et de marginalisation indescriptibles. Il n'existe aucun mécanisme les protégeant contre les abus, les violences et les maltraitances, même si le pouvoir territorial offre tant soit peu certaines opportunités sur le volet éducation. Ceux qui violent les droits des Batswa et les maltraitent ne sont pas sévèrement punis.¹⁴ Les enquêtes démontrent que les relations de maître à esclave sont encore très poussées dans le territoire d'Oshwe ; les Pygmées continuent à payer des tributs pour la chasse et à être rémunérés moyennant de l'alcool et du chanvre. Les femmes et les enfants continuent à subir des préjugés et le mépris de la part de leurs congénères. 80% des enquêtés disent que la cohabitation pacifique est impossible entre les PA et les Bantou¹⁵s. 49% des enquêtés pensent que l'instruction des PA est l'unique moyen pour arriver à la cohabitation pacifique. La cohabitation entre les Nkundo et les Batswa est très conflictuelle. Les Batswa de Nkaw sont vraiment assujettis aux Nkundo. Cet antagonisme entre les Nkundo et les Batswa est séculaire. Les Batswa sont maintenus dans la dépendance vis-à-vis des Nkundo ; ils sont déconsidérés et mis à l'écart. Ils ne partagent pas un même verre ni une même assiette avec les Nkundo.</p>
16	Exclusion des activités de développement communautaire	<p>52% des enquêtés disent que les PA participent aux activités de développement communautaire tandis que 48% affirment le contraire. 80% des personnes interrogées disent ne pas avoir connaissance de l'existence d'une ONG qui s'occupe de la promotion des PA.</p>
17	Accès aux sources de revenus	<p>Elevage L'enquête a révélé que les PA s'adonnent à l'élevage du petit bétail mais à un rythme qui n'a pas encore atteint celui des Bantous. Selon les enquêtes, l'élevage ne contribue qu'à la hauteur de 4% dans les revenus des ménages.</p> <p>Chasse Recours aux arcs, flèches et piégeage : 100% des enquêtés constatent qu'il y a diminution de gibiers. 3% seulement des enquêtés disent qu'ils payent le tribut pour la chasse. 81% des enquêtés disent qu'ils ont encore suffisamment des forêts pour la chasse.</p>

¹⁴ Cfr. OSAPY, *Etude de l'environnement socio-économiques des Peuples autochtones Pygmées Batswa dans les Groupements Imoma et Bokonga, dans le secteur de Nkaw (territoire d'Oshwe, Province de Bandundu, RDC)*, mars 2011.

¹⁵ La plupart des acteurs du REPALEF pensent que ce chiffre peut aller à plus de 90%.

		<p>Sources de revenus</p> <p>Suite à la pression du déboisement, l'agriculture est devenue la principale source de revenus selon pour 34% des enquêtés ; les autres sources sont le petit commerce des PFNL, les produits de la pêche, de la chasse et de l'élevage.</p>	
--	--	---	--

Le PDPA a identifié aussi une série de mesures pour répondre à ces défis auxquels sont confrontés les Pygmées dans ce territoire d'Oshwe. Ces mesures ou propositions de solutions données par les populations autochtones consultées lors du diagnostic participatif pour l'élaboration du PDPA se résument dans l'encadré ci-dessous :

ENCADRE 8 : Principales mesures proposées par les Peuples Autochtones dans le PDPA du territoire d'Oshwe pour répondre aux problèmes auxquels ils sont confrontés (Source, UC-PFCN, *Plan de Développement en faveur des Populations Autochtones dans le Territoire d'Oshwe* (document revu et amélioré par le REPALEF, Kinshasa).

N°	Problèmes relevés dans le PDPA	Mesures ou solutions proposées
01	Non reconnaissance administrative de leurs entités (villages/chefferies)	<ul style="list-style-type: none"> - Mener un plaidoyer pour la reconnaissance par le Ministère de l'Intérieur des villages, campements et chefferies des Peuples Autochtones Pygmées.
02	Menace de leur identité culturelle par la culture dominante	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des occasions d'échange sur des sujets plus utilitaires comme la pharmacopée traditionnelle ou les techniques artisanales... - Mener des études plus approfondies du patrimoine culturel pygmée, sa conservation, sa défense (sites sacrés). - Identifier et codifier les savoirs endogènes des PA Pygmées. - Faciliter entre les groupes PA Pygmées la recherche, l'étude et l'échange d'information sur les pratiques et connaissances à haute valeur culturelle (comme la connaissance du milieu naturel et de la pharmacopée). - Faire l'inventaire des recherches et études existantes sur le patrimoine culturel des PA. - Octroyer des bourses pour la formation des spécialistes et pour les recherches sur le patrimoine culturel pygmée. - Former des spécialistes (chercheurs...) pour la conservation des savoirs endogènes. - Protéger les sites sacrés des PA Pygmées contre les destructions de toute sorte (forestiers en particulier).
03	Difficulté d'enregistrement à l'état civil	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la gratuité de l'enregistrement des PA à l'état civil.

		- Sensibiliser les PA sur l'importance de l'enregistrement à l'état civil.
04	Exclusion aux structures locales de gouvernance (CARG, CLDC)	- Assurer la restructuration des structures de gouvernance participative pour y inclure la représentation des Peuples Autochtones Pygmées.
05	Non accès aux institutions administratives et aux services techniques de l'Etat	- Etablir des quotas pour les Peuples Autochtones Pygmées dans les institutions politiques, les services de sécurité et de police, l'administration territoriale ; - Capter les leaders des Peuples Autochtones Pygmées dans ces institutions.
06	Détournement de leurs voix lors des élections	- Sensibiliser les PA Pygmées mais également leurs voisins à l'importance de l'enjeu électoral et de la participation des PA Pygmées. - Officialiser les villages et groupements des PA en favorisant leur intégration dans les conseils de sage des groupements par arrêté du gouverneur de province. - Encourager les leaders PA à postuler lors de prochaines élections provinciales, municipales et locales.
07	Difficulté d'accès à l'eau potable	- Mettre en œuvre un programme d'eau et assainissement en faveur des Pygmées
08	Précarité des conditions de vie et d'habitat	- Promouvoir l'habitat des Pygmées en les dotant des moyens nécessaires pour améliorer leurs conditions de vie et d'habitat
09	Difficulté d'accès aux soins de santé primaires	- Assurer la gratuité des soins de santé primaires et de maternité aux enfants et femmes pygmées - Sensibiliser les PA sur les conséquences de la consommation exagérée de l'alcool et du chanvre. - Rapprocher les structures de santé des lieux de vie des PA Pygmées. Pour ce faire, construire des structures de santé (dispensaires) dans les villages sédentaires, créer des équipes mobiles chargées de former des auxiliaires de santé et des matrones PA Pygmées dans chaque campement ou les villages enclavés, afin qu'ils relaient des messages de soins de santé primaire (hygiène, assainissement...), qu'ils administrent des soins minimum et qu'ils renvoient les malades graves aux Centres de Santé, et éventuellement, qu'ils gèrent des pharmacies minimales.
10	Difficulté d'accès à l'éducation et analphabétisme	- Créer un climat favorable entre les bantous et les PA Pygmées, afin de combattre tous les stéréotypes et préjugés. - Investir dans le système scolaire, en améliorant ou en créant les infrastructures scolaires de proximité, en introduisant dans les programmes des éléments qui tiennent compte des spécificités PA Pygmées et de leur culture afin de les valoriser, et qui s'arrangent de leur calendrier saisonnier (collecte, déplacements périodiques). - Promouvoir des programmes sur l'alphabétisation des jeunes et des adultes.

		<ul style="list-style-type: none"> - Rendre effective la gratuité de la scolarité pour tous les enfants PA. - Promouvoir des mesures incitatives d'accès des PA Pygmées aux revenus pour nourrir et scolariser leurs enfants.
11	Accès restreint à la terre pour cultiver	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir un dialogue au niveau local pour la rétrocession aux Pygmées de leurs terres ancestrales
12	Paiement des redevances pour la jouissance des droits d'usage forestiers (chasse, ramassage, cueillette, pêche...)	<ul style="list-style-type: none"> - Plaider pour l'exonération de tout tribut pour l'accès aux droits d'usage par les Pygmées (chasse, pêche, cueillette et ramassage).
13	Exclusion au partage des bénéfices issus de l'exploitation des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Associer pleinement les Pygmées aux négociations des clauses sociales de cahier de charges et veiller à ce qu'ils soient représentés dans les structures locales de négociation
14	Difficulté d'accès à la justice et au procès juste et équitable	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer le principe de consentement libre, informé et préalable des PA lorsque les ressources naturelles sont exploitées dans leurs terres traditionnelles. - Sensibiliser les Bantous et les PA Pygmées, dans leurs lieux de vie communs et respectifs aux droits humains et citoyens des PA Pygmées, en tant que congolais. - Promouvoir la formation des para juristes PA et bantous pour assurer une assistance judiciaire adéquate aux PA. - Mettre à la disposition des PA des avocats pro deo et les exonérer de tous frais judiciaires.
15	Servitude et assujettissement aux peuples dominants	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le dialogue de cohabitation pacifique entre les Pygmées et les peuples dominants. - Vulgariser les textes légaux sur le viol et la répression des pratiques esclavagistes.
16	Exclusion des activités de développement communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Envisager des activités de développement communautaire intégrées qui assurent une participation pleine et efficace des femmes, jeunes et hommes pygmées
17	Accès aux sources de revenus	<ul style="list-style-type: none"> - Eriger des aires de chasse spécifiques pour les PA. - Former les PA Pygmées à l'agriculture durable et aux techniques agricoles améliorées ainsi qu'à la planification des besoins alimentaires et monétaires.

6. IMPACTS DU PROJET SUR LES PA ET MESURES D'ATTENUATION

Situation de la pauvreté en milieu rural en général en Afrique et en RDC en particulier, n'épargne pas les Populations Autochtones. C'est dans cette optique que le projet peut avoir des effets potentiels positifs sur les Autochtones dans trois territoires d'Inongo, de Kiri et d'Oshwe.

6.1. Impacts positifs

La présente étude reprend les acquis du Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones (CPPA) du Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers (PGAPF) et des Plans de Développement en faveur des Populations Autochtones élaborés dans le cadre du Projet Forêt Conservation de la Nature (PFCN) du gouvernement congolais financé par la Banque mondiale et qui s'est achevé le 30 Juin 2015.

A cet effet, le PIREDD Mai-Ndombe est d'abord un avantage pour les PA des trois territoires puisqu'il utilisera une approche intégrée pour appuyer à grande échelle la gestion des ressources naturelles par les communautés de base et pour améliorer les conditions de vie des populations rurales grâce à des investissements ciblés, dans l'ex District du Mai-Ndombe. Celui-ci est une zone de forte déforestation et de taux élevés de pauvreté et importante en termes de biodiversité. Le projet envisage ainsi une approche territoriale cohérente et coordonnée, pour combattre la déforestation et de la dégradation, en s'adressant aux causes de celles-ci. Le PIREDD Mai-Ndombe travaillera en étroite collaboration avec les initiatives en cours dans la zone concernée.

De même, dans le cadre dudit PIREDD Mai-Ndombe, à cause de la présence des Peuples Autochtones sur les territoires, il est prévu de privilégier un appui spécifique à ces populations au travers de la mise en œuvre pendant la durée du programme d'un Plan pour les Peuples Autochtones (PPA). Les activités telles que la planification familiale mettront l'accent sur des séances d'information et de sensibilisation aux méthodes de planification familiale avec le soutien des leaders d'opinion (leaders politiques, coutumiers et religieux) et des programmes d'éducation des jeunes, et notamment des jeunes filles, pour favoriser l'accès à l'emploi et la détermination d'objectifs raisonnables en termes de nombre d'enfants par famille. Les activités d'élevage, d'apiculture et de transformation des produits agricoles et des produits forestiers non ligneux augmenteront le niveau d'accès des Peuples Autochtones aux revenus et leur permettront de tirer des avantages économiques et sociaux culturellement adaptés.

Enfin, comme support aux plus vulnérables, le projet envisage la réalisation des microprojets à destination des Peuples Autochtones Pygmées tels qu'ils ont été identifiés dans les Plans de Développement des Peuples Autochtones (PDPA) financés par le Projet Forêt, Conservation de la Nature (PFCN) de la Banque mondiale mais aussi l'introduction du concept d'enregistrement de forêts communautaire des PA. Le Projet Forêt et Conservation de la Nature financé par la Banque mondiale a appuyé, entre 2013 et 2015, une quarantaine de microprojets en faveur des Peuples Autochtones dans les provinces de Mai Ndombe, de la Tshopo, de l'Equateur, de la Tshwapa et de l'Ituri (apiculture, boulangerie, extraction d'huile

de palme, élevage des petits ruminants, élevage de la volaille, etc.), mais cet appui n'a touché que le territoire d'OSHWE dans la zone du PIREDD Mai-Ndombe. Le présent PPA validé en mai 2017 va donc dupliquer les microprojets dans l'ensemble de la zone de PIREDD Mai-Ndombe, et une étude d'impact environnemental et social sera menée en amont pour identifier les risques potentiels des activités de ces microprojets sur les Peuples Autochtones. Un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) sera élaboré, avec la participation des Peuples Autochtones concernés, contenant des mesures pour éviter et/ou minimiser les impacts négatifs potentiels des activités de ces microprojets sur l'environnement, la vie et la santé des peuples autochtones.

6.2. Impacts négatifs

Bien que la mise en œuvre du PIREDD Mai-Ndombe constitue dans l'ensemble un atout pour les populations pygmées, quelques impacts négatifs potentiels pourraient toutefois apparaître.

D'abord la non prise en compte des besoins exprimés par les PA lors des différentes consultations, les conflits intercommunautaires, la marginalisation des populations pygmées, leur surexploitation comme main-d'œuvre agricole, etc. ; contribueront ainsi au maintien de leur statut « d'ouvriers agricoles », notamment quand ils ne sont pas directement bénéficiaires des activités agricoles. Pour répondre aux besoins exprimés par les Peuples Autochtones lors de différentes consultations, des Plans de Développement en faveur des Populations Autochtones des territoires du PIREDD habités par ces derniers (Inongo, Kiri et Oshwe) ont été développés et une partie des activités de ces Plans ont été financés dans le territoire d'Oshwe, notamment l'appui à la production d'huile de palme par les femmes autochtones, la production du miel et l'élevage des chèvres.

La composante construction d'équipements d'intérêt collectif (ponts, voies de desserte agricole, transformation des produits agricoles... et l'appui à la meilleure gestion des ressources naturelles, à partir des PGRN (intensification de l'agriculture vivrière, culture et mise en défens des savanes en vue de leur régénération naturelle, agroforesterie, développement des cultures pérennes) pourront avoir des effets négatifs aussi si les PA n'y sont pas impliqués directement.

Avant même que ne soit menée une étude d'impact social et environnemental approfondi, certains microprojets identifiés par les communautés, notamment l'extraction de l'huile de palme, la boulangerie, la transformation des produits agricoles... peuvent avoir des impacts négatifs sur l'environnement et la santé humaine. Les huiles usées qui se déversent sur les cours d'eau peuvent détruire certains habitats naturels des poissons et perturber leur cycle de reproduction ; le ruissellement des eaux de rouissage de manioc ou les débris d'autres produits agricoles peuvent avoir un impact sur la santé humaine et provoquer des maladies respiratoires. Voilà qui justifie qu'avant la mise en œuvre des microprojets soit menée une étude d'impact social et environnemental et qu'un Plan de Gestion Environnemental et Social soit produit en vue de mitiger ou d'éviter les impacts négatifs des activités de ces microprojets.

7. MESURES D'ATTENUATION

Afin de maximiser les impacts des activités du projet dans des conditions qui prennent en compte au mieux les préoccupations des Pygmées, quelques mesures d'atténuation sont proposées, à savoir :

- Sensibilisation des populations autochtones des trois territoires sur les enjeux du projet, sur la nécessité de conserver leurs pratiques traditionnelles de gestion du terroir ; la valeur ajoutée de cette activité est qu'elle garantit la participation efficiente et active des peuples autochtones dans la préparation et la réalisation de leurs microprojets ;
- Mise en place d'un cadre de concertation pour la résolution des conflits éventuels;
- Formation des ménages autochtones à l'utilisation des techniques de planification familiale¹⁶ ;
- Prise en compte de toutes les couches sociales locales (Peuples Autochtones pygmées, populations bantoues, chefs de terre, jeunes, femmes, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs...) dans les divers appuis du projet ;
- Sensibilisation des populations bantoues et pygmées sur la cohabitation pacifique et l'acceptation mutuelle entre les Bantous et les Pygmées ;
- Fixation et application d'une clé de répartition des appuis pour les Peuples Autochtones par exemple, réserver au moins 10% des appuis aux groupements pygmées¹⁷ ;
- Suivi- évaluation de l'utilisation des équipements et intrants agricoles distribués ;
- Renforcement des capacités des leaders des peuples autochtones pygmées sur les questions suivantes : participation à la préparation et à la mise en œuvre des microprojets, gestion des bénéfices rétrocédés aux peuples autochtones.

Somme toute, la mise en œuvre effective de ces mesures permettra de donner plus de la valeur ajoutée aux activités du PIREDD Mai-Ndombe pour que les impacts globaux soient plus significatifs et importants chez les populations autochtones. Les responsabilités de mise en œuvre doivent être clairement définies pour une coordination efficace.

¹⁶ La formation des ménages autochtones à l'utilisation des techniques de planification familiale se fera sur base du consentement libre, informé et préalable de chaque ménage. Les avis des ménages autochtones et même bantous sont partagés sur cette question lors de différentes consultations menées dans la zone de Mai-Ndombe.

¹⁷ Les discussions en cours entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et les représentants des peuples autochtones sur la clé de répartition des bénéficiaires ne sont pas encore clôturées. Pour le cas du Programme de Réduction des Emissions de Mai-Ndombe, un accord de principe est obtenu pour que les peuples autochtones pygmées bénéficient de 2% de coût fixe du bénéfice des fonds carbone en vertu de leur non responsabilité historique dans le déboisement de la zone de Mai-Ndombe. En principe, la clé de répartition des bénéficiaires en faveur des peuples autochtones pygmées se fera au cas par cas.

8. ANALYSE DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES EXISTANTES

Il s'agit d'entreprendre une évaluation des compétences du personnel des institutions et agences gouvernementales (politiques et administratives) pour interagir avec les peuples autochtones et de formuler des propositions pour des arrangements institutionnels et des capacités nécessaires pour la mise en œuvre du plan de développement des Populations Autochtones, y compris la mise en place des cadres de dialogue et de communication.

8.1. Evaluation des compétences du personnel des institutions et agences gouvernementales pour interagir avec les Pygmées Batswa

La zone juridictionnelle de Mai-Ndombe regorge d'un personnel administratif formé et outillé dans le domaine de la gestion durable des forêts et de la protection des droits des peuples autochtones. La chance de la zone de Mai-Ndombe est le processus de décentralisation qui lui a permis de se doter d'un personnel outillé dans la gestion des forêts et les questions des peuples autochtones. On trouve dans l'administration provinciale de Mai-Ndombe le service d'inventaire et d'aménagement forestier, le service de planification de l'utilisation des terres, le service de développement rural et d'appui à la gestion forestière, etc.

La montée en puissance des compétences du personnel des institutions et agences gouvernementales a été boosté dans le Mai-Ndombe par la préparation assez longue du Programme de Réduction des Emissions du Mai-Ndombe, qui est un programme d'achat-vente carbone, le premier dans le pays. Dès la phase de préparation de l'ER-PIN (note d'idée du programme), le personnel administratif de Mai-Ndombe (qui dépendait encore de la province de Bandundu) a bénéficié d'un éventail de formations sur la REDD+ et la gestion durable des forêts, et plusieurs ateliers et consultations sur le terrain ont été organisés pour donner au personnel de l'administration et du gouvernement provincial l'occasion de discuter directement avec les communautés locales et les peuples autochtones pygmées. Cette possibilité a donc permis aux communautés locales et peuples autochtones ainsi qu'au personnel de l'administration de participer activement à l'élaboration de l'ER-PIN. Sous la facilitation de la société civile, plusieurs séances ont été organisées dans le Mai-Ndombe pour mettre le personnel de l'administration et les représentants désignés des peuples autochtones autour d'une même table pour enrichir la note d'idée du programme ou l'ER-PIN.

Il sied d'indiquer que ce processus d'interaction entre le personnel administratif et le personnel des agences gouvernementales dans le Mai-Ndombe a été encore davantage consolidé avec des missions d'observation mandatée de la Direction de Contrôle et de Vérification Interne (DCVI) du Ministère de l'Environnement, et surtout avec l'élaboration du Programme détaillé de Réduction des Emissions de Mai-Ndombe, après la validation par le FCPF de l'ER-PIN Mai-Ndombe.

Comme nous venons de le dire, les nouvelles autorités de la nouvelle province de Mai-Ndombe ont participé avec les peuples autochtones et les communautés locales dans plusieurs ateliers de discussion et d'échange sur le partage des bénéfices qui seront générés par la vente des crédits carbone du Programme de Réduction des Emissions de Mai-Ndombe.

Pour le moment, dans le cadre du Programme de Réduction des Emissions du Mai-Ndombe, il a été mis en place un Comité de Pilotage Provincial, qui travaille sous la direction du Gestionnaire du Programme, pour assurer un dialogue permanent et un suivi de proximité auprès des peuples autochtones et des communautés locales afin que le Programme de Réduction des Emissions de Mai-Ndombe aboutisse à des performances importantes. Le Gestionnaire du Programme a mis en place des sous gestionnaires dans les chefs-lieux des territoires de la Province de Mai-Ndombe pour travailler directement avec les communautés, au travers leurs structures locales de gouvernance, notamment les Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion (CARG) et les Comités Locaux de Développement (CLD).

Au niveau des ETD (Entités Territoriales Décentralisées), il est important de souligner que la société civile nationale et la CNREDD ont beaucoup travaillé pour former les chefs des secteurs et des chefferies sur les questions de REDD+ et de négociations des clauses sociales de cahiers de charges. Dans le cadre du Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes des Forêts, dont le *Dedicated Grant Mechanism (DGM)* appuyé par la Banque mondiale constitue le premier financement, les chefs des secteurs/chefferies ont pris une part active aux différentes consultations organisées par le REPALEF pour récolter les points de vue des peuples autochtones. Ce sont les chefs des ETD et les Administrateurs de Territoire qui ont validé les procès-verbaux de désignation des délégués des peuples autochtones et communautés locales pour siéger au Comité de Pilotage du *Dedicated Grant Mechanism*. Les Administrateurs de Territoire et les Chefs des secteurs/chefferie sont cooptés par les communautés pour siéger au niveau des Comités Locaux de Suivi de la mise en œuvre du DGM.

8.2. Propositions des arrangements institutionnels et des capacités nécessaires pour la mise en œuvre du Plan en faveur des Populations Autochtones

Au niveau de la province de Mai-Ndombe, on trouve plusieurs structures qui ont des capacités nécessaires pour assurer la mise en œuvre du Plan de développement des Peuples Autochtones. La première structure provinciale est le Conseil consultatif provincial des forêts, mais qui malheureusement, n'est pas encore mis en place dans cette province. La mise en place de ce Conseil consultatif provincial des forêts est en cours et le gouvernement a confié à WWF cette mission de l'implanter.

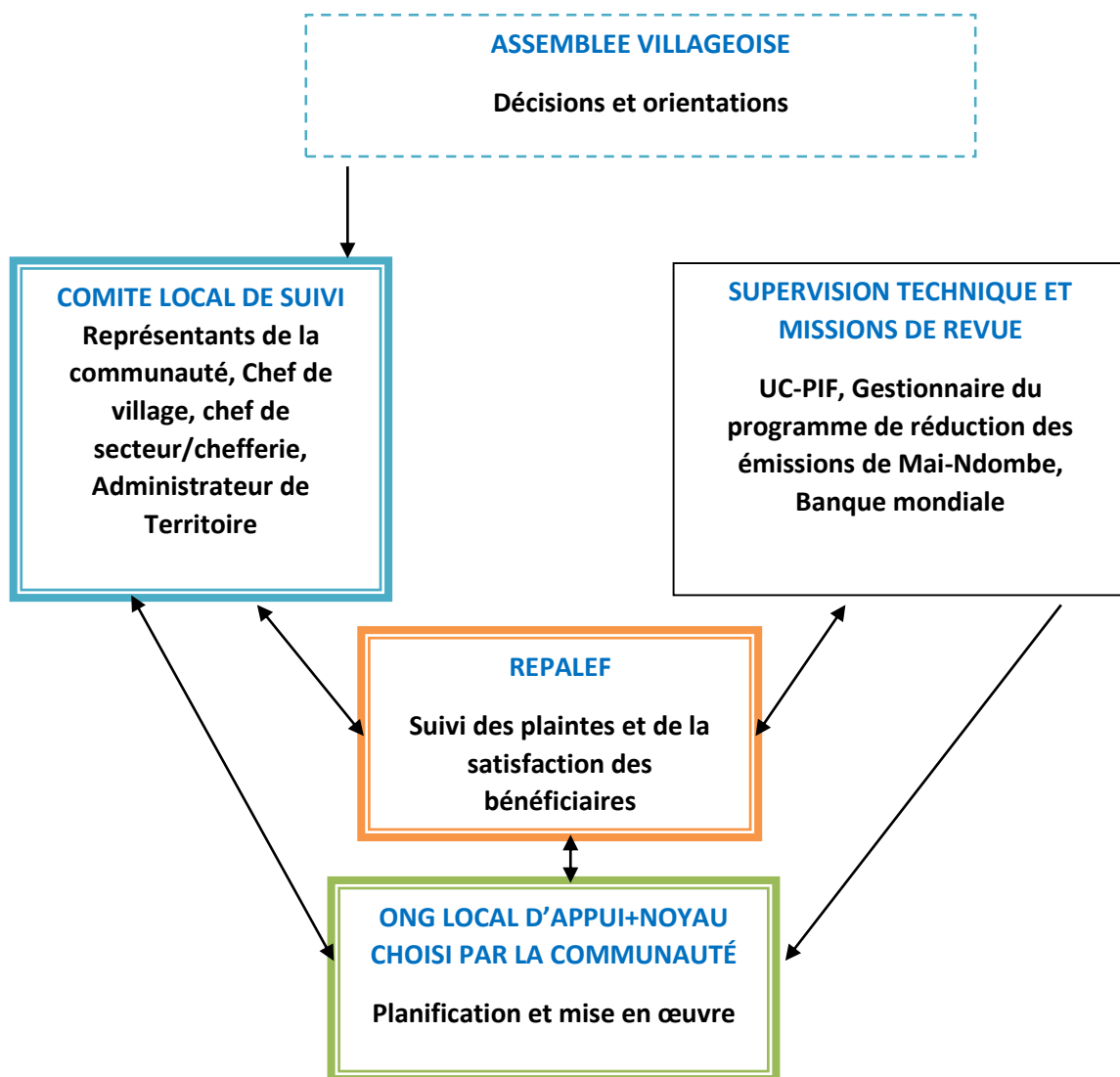
Une autre structure qui comporte un bon arrangement institutionnel pour la mise en œuvre des plans de développement local est le CARG. En effet, le CARG présente l'avantage de préparer l'après des projets et instaure un comité de suivi de tous les projets du territoire et s'investit dans le suivi-évaluation. Le CARG est investi par les OP (organisations paysannes) qui en font leur outil pour structurer le mouvement paysan et augmenter les moyens financiers et techniques à obtenir à partir des Points Focaux Territoriaux (trop souvent affectés aux organes de l'Etat et à des structures extraverties).

La structure la plus proche des communautés est le Comité Local de Développement (CLD). C'est une structure de développement local mise en place par une ou plusieurs communautés pour développer des activités de développement communautaire au niveau local. Le PPA prévoit l'organisation des assemblées communautaires pour la restructuration du mandat et

dur rôle des CLD dans le but d’assurer la participation active des représentants des peuples autochtones pygmées dans cette institution de gouvernance locale.

L’urgence de mise en œuvre du Plan de Développement en faveur des Populations Autochtones dans le Mai-Ndombe ne permet pas de recourir aux structures susmentionnées, bien qu’elles comportent en leur sein de bons arrangements institutionnels pour plusieurs raisons : (i) le conseil consultatif provincial des forêts est inexistant dans le Mai-Ndombe ; (ii) les capacités des CARG et des CLD ne sont pas encore bien renforcées et (iii) surtout il faut signaler que les peuples autochtones pygmées n’y siègent pas à cause de la particulière et grave discrimination dont ils continuent d’être victimes dans la zone de Mai-Ndombe. La tenue des assemblées générales de restructuration des CLD va corriger cette lacune et va déboucher sur des CLD restructurés dont l’architecture place les représentants des peuples autochtones au cœur de la décision.

Au regard de ce qui précède, l’arrangement institutionnel ci-dessous est proposé pour la mise en œuvre du Plan en faveur des Populations Autochtones dans le Mai-Ndombe. Ce modèle pourra s’inspirer du modèle de l’arrangement institutionnel utilisé dans la même zone dans le cadre du DGM pour éviter des chevauchements institutionnels.



Dans le schéma ci-dessus, l'arrangement institutionnel pour la mise en œuvre du PPA comprend l'Assemblée villageoise ou inter-villageoise, le Comité Local de Suivi, l'UC-PIF et la Banque mondiale pour assurer la supervision et les missions de revue, l'organisation locale choisie par la communauté au cours des consultations pour l'accompagner dans la préparation et la mise en œuvre de leurs microprojets et le REPALF pour la gestion des plaintes et le suivi de la satisfaction des bénéficiaires en interaction avec le Mécanisme de Gestion des Plaintes du PGAPF.

L'Assemblée villageoise est l'organe suprême qui se réunit sous la direction du chef coutumier ou du chef de village ; ses décisions et orientations par rapport à la préparation, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des microprojets sélectionnés lors du diagnostic participatif déjà effectué sont exécutoires et ses procès-verbaux sont rédigés par le secrétariat du Comité local de Suivi. Si plusieurs villages sont touchés par le microprojet, comme dans tous les villages où les consultations ont eu lieu pour le PPA Mai-Ndombe, il sera mis en place une assemblée communautaire inter-villageoise. L'assemblée inter-villageoise se réunit deux fois l'an, au début et vers la fin de l'année civile à compter de la date du début du microprojet. L'assemblée villageoise, qui est l'organe de décision, comprend aussi bien les populations autochtones pygmées que les populations bantoues. Les décisions sont prises de façon consensuelle par les deux communautés.

Le Comité local de suivi est l'organe de suivi des décisions prises par l'Assemblée inter-villageoise (ou villageoise) et veille à ce que les activités se réalisent conformément aux prévisions et aux décisions prises lors des réunions de l'Assemblée Communautaire. Il se réunit une fois tous les quatre mois, soit trois fois par an. Dans le Comité Local de Suivi (CLS), les représentants des communautés doivent avoir un quota qui tient compte de la répartition équitable entre les Peuples Autochtones Pygmées, les Populations bantoues, les jeunes et les femmes, pour éviter des frustrations. Le nombre des représentants de la communauté dans un CLS peut varier entre 10 et 12 personnes et l'on doit tenir compte de l'équilibre entre les communautés et les tranches d'âge et les sexes pour éviter des problèmes.

L'organisation locale désignée de façon participative par la communauté insère en son sein un noyau composé des membres désignés par les communautés pour assurer la gestion quotidienne des microprojets. Ce noyau choisi par la communauté tiendra compte de la représentativité des peuples autochtones, des populations bantoues, des femmes et des jeunes. La participation des peuples autochtones à ce noyau sera de 70% en tenant compte de l'équilibre entre les hommes, les jeunes et les femmes.

Les organisations locales ainsi que le noyau de la communauté affecté à la mise en œuvre du microprojet recevront un renforcement des capacités qui sera donné par le REPALF pendant ou en dehors des missions de suivi de la satisfaction des bénéficiaires ou de gestion des plaintes.

Le rôle du Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers (REPALF) est d'assurer la gestion des plaintes et le suivi de la satisfaction des bénéficiaires. Le REPALF comprend en son sein environ 70% des

représentants des organisations des peuples autochtones et 30% des organisations qui accompagnent les peuples autochtones).

Les Points Focaux du REPALEF récolteront les différentes plaintes verbales et écrites et les documentent ; ils s'occupent de la gestion des plaintes et transfèrent les plaintes non résolues au niveau de la coordination nationale du REPALEF. Une matrice de suivi de la satisfaction des bénéficiaires avec des indicateurs SMART sera mise à la portée des Points Focaux du REPALEF. Il sied d'indiquer que dans le cadre du Programme de Réduction des Emissions dans le Mai-Ndombe, il existe un mécanisme national de gestion des plaintes et recours mais ce mécanisme est trop lourd pour être appliqué au suivi des microprojets des PA.

Enfin, l'UC-PIF, le Gestionnaire du Programme de Réduction des Emissions du Mai-Ndombe et la Banque mondiale vont assurer un appui-conseil aux communautés et aussi pour s'assurer que les impacts négatifs des activités sont minimisés et/ou évités et que les communautés participent efficacement à la mise en œuvre des activités. Le REPALEF donnera aussi un appui-conseil pour la revue de la qualité des projets et sa coordination peut participer aux missions conjointes de la revue avec l'UC-PIF et la Banque mondiale.

8.3. Mise en place des cadres de dialogue et de communication

Etant donné que dans la zone de Mai-Ndombe l'on trouve plusieurs initiatives et programmes qui visent la réduction de la déforestation et le développement des Peuples Autochtones, notamment le DGM, le PIREDD MAI-NDOMBE, le Programme de Réduction des Emissions de MAI-NDOMBE les programmes des ONG internationales et nationales, il est important et nécessaire de mettre en place des cadres de dialogue et de communication des informations. Le système MOABI, qui a été déjà utilisé pour l'observation indépendante de la REDD+ dans le Mai-Ndombe est efficace puisqu'il a mis en place une base de données relatives à la REDD+ dans le Mai-Ndombe.

Pour ne pas multiplier les institutions, l'Assemblée villageoise semble être le cadre de dialogue par excellence. Pour des questions qui débordent le village, on peut recourir alors au CLD ou au CARG. Si lors de la durée de vie du PPA il est mis en place un Conseil consultatif provincial des forêts dans le Mai-Ndombe, il pourra être alors le cadre de dialogue et de communication par excellence au niveau de la province.

Au niveau national, on peut se servir du Comité de Pilotage National du DGM comme un cadre de dialogue et de communication puisque les activités du DGM touchent les mêmes territoires du PPA et dans le cadre du Programme de Réduction des Emissions de Mai-Ndombe les mêmes représentants des peuples autochtones ont été réélus par leurs communautés respectives pour les représenter aux activités liées au Programme de Réduction des Emissions dans le Mai-Ndombe.

8.4. Mécanisme de gestion des plaintes

Comme dit plus haut, la Coordination nationale REDD a mis en place un guide national de gestion des plaintes et recours dans le cadre de la mise en œuvre du processus REDD+ en République Démocratique du Congo. Ce guide comprend une structure complexe à plusieurs

niveaux d'intervention, notamment le niveau du porteur du projet REDD+, le niveau du territoire avec le CLD ou le CARG, le niveau provincial avec le Comité de Pilotage du Programme REDD et le niveau national avec le Comité National REDD.

Concernant les microprojets des Peuples Autochtones dans le cadre du PPA Mai-Ndombe ce mécanisme est trop compliqué et inadapté aux petites activités des communautés¹⁸. A l'instar du *Dedicated Grant Mechanism* (DGM), qui est en cours de réalisation dans la même zone, la gestion des plaintes sera assurée par le REPALEF en lien avec le mécanisme dont dispose le PGAPF. Celui-ci renforcera les capacités des communautés dans la formulation des plaintes et insistera sur le règlement à l'amiable au niveau du Comité local de Suivi ou au niveau de l'Assemblée villageoise des différends qui surviennent dans le cadre de la mise en œuvre du PPA. Des plaintes non résolues sont documentées par les Points Focaux du REPALEF qui ont cet avantage d'avoir été déjà formés dans le suivi des plaintes dans le cadre du DGM. La même matrice de documentation des plaintes utilisée dans le DGM sera aussi utilisée dans le cadre du PIREDD Mai-Ndombe, notamment pour les microprojets des Peuples Autochtones. La Coordination du REPALEF proposera des bons offices et organisera des médiations pour mettre fin aux différents conflits qui feront l'objet des plaintes. Seuls les conflits les plus compliqués peuvent être, au cas où toutes les tentatives de médiation échouent, être transférés au Cours et Tribunaux et portés à la connaissance de l'UC-PIF et de la Banque mondiale. Pour tous les conflits documentés, il sera mis en place une base de données qui sera mise à la disposition de l'UC-PIF et de la Banque mondiale par le REPALEF et cette base des données doit être constamment mise à jour.

¹⁸ Les plaintes des peuples autochtones dans le cadre du PIREDD Mai-Ndombe concerneront uniquement les microprojets, mais pour d'autres plaintes liées à d'autres programmes REDD+ qui se mettent en œuvre dans la zone, notamment le Programme de Réduction des Emissions de Mai-Ndombe, un mécanisme de gestion des plaintes et recours est prévu dans le Guide national de gestion des plaintes et recours dans le cadre de la mise en œuvre de la REDD+ en République Démocratique du Congo. Ce guide est un des outils du registre national REDD de la République Démocratique du Congo.

9. ACTIVITES A METTRE EN ŒUVRE EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES DANS LE CADRE DU PROJET : ACTIONS, CHRONOGRAMMES ET COUTS DES MICROPROJETS

Les activités ci-dessous ont été choisies par les Peuples Autochtones eux-mêmes lors des consultations effectuées pour la production du PPA. Il s'agit des activités identifiées par eux comme prioritaires et qui visent comme résultat l'amélioration de leurs conditions de vie et l'accroissement de leur niveau d'accès aux revenus.

Il est important de préciser qu'il s'agit des activités que les Peuples Autochtones considèrent eux-mêmes comme prioritaires parmi la longue liste des activités qui sont énumérées dans les différents Plans de Développement en faveur des Populations Autochtones produits dans le cadre du Projet Forêt Conservation de la Nature financé par la Banque mondiale en République Démocratique du Congo et achevé en 2015.

Les Peuples Autochtones ont déjà réalisé ces types d'activités dans le cadre du Projet Forêt Conservation de la Nature et c'est sur base du succès que ces activités ont pu réaliser qu'ils décident de les dupliquer dans d'autres sites qui n'étaient pas touchés par le Projet Forêt Conservation de la Nature.

Les risques ont été identifiés lors du diagnostic rapide effectué et l'étude d'impact environnemental et social des microprojets approfondira ces risques et aboutira à la production du Plan de Gestion environnemental et social pour éviter et/ou minimiser ces risques.

Les peuples autochtones ne sont pas d'accord pour l'utilisation des pesticides dans leurs activités.

Cette section porte sur un Plan pour les Peuples Autochtones des Territoires d'Inongo, d'Oshwe et de Kiri en partant des PDPA du Projet Forêt et Conservation de la Nature clôturé en juin 2015, et sur la base de consultations appropriées dans les trois Territoires visés et des informations contenues dans l'étude *BioCfplus* qui a servi à la préparation du PIREDD Mai-Ndombe. Les différents tableaux qui vont suivre décrivent ces actions prioritaires.

9.1. Actions en faveur des populations autochtones dans le territoire d'Inongo

Tableau 4. Synthèse des besoins prioritaires exprimés par les Peuples Autochtones et sites proposés pour les microprojets

SECTEUR D'INONGO							
Besoins prioritaires exprimés par les Hommes	Besoins prioritaires exprimés par les Femmes	Besoins prioritaires exprimés par les Jeunes	Consensus dégagé sur les besoins prioritaires entre les Hommes, les Femmes et les Jeunes	Sites prioritaires d'implantation des microprojets proposés par les Hommes	Sites prioritaires d'implantation des microprojets proposés par les Femmes	Sites prioritaires d'implantation des microprojets proposés par les Jeunes	Consensus dégagé sur les sites prioritaires d'implantation des microprojets
Elevage des porcs	Elevage des porcs	Culture d'arachide	Elevage des porcs et transformation des produits agricoles (en priorité le manioc)	Mombokonda	Mombokonda	Bobangi	Mombokonda
Culture de maïs	Microcrédit	Culture de maïs		Bobangi	Bobangi		Bobangi
Culture de riz	Atelier de couture						
Transformation des produits agricoles (riz et maïs)							
SECTEUR DE BOLIA							
Besoins prioritaires exprimés par les Hommes	Besoins prioritaires exprimés par les Femmes	Besoins prioritaires exprimés par les Jeunes	Consensus dégagé sur les besoins prioritaires entre les Hommes, les Femmes et les Jeunes	Sites prioritaires d'implantation des microprojets proposés par les Hommes	Sites prioritaires d'implantation des microprojets proposés par les Femmes	Sites prioritaires d'implantation des microprojets proposés par les Jeunes	Consensus dégagé sur les sites prioritaires d'implantation des microprojets
Agriculture	Culture de riz	Evacuation des produits agricoles	Agriculture	Loile	Loile	Loile	Loile
Pêche	Culture de Manioc		Elevage				
	Culture d'arachide						
	Culture de maïs						
	Elevage						

Tableau 5. Description des microprojets retenus dans le territoire d’Inongo

A. SECTEUR D’INONGO	
I. NARRATIF DU MICRO PROJET	
Territoire	Inongo
Secteur	Inongo/Groupement Ntombe-Ndjale
Site d’implantation du microprojet	Site prioritaire : Mombokonda I Site complémentaire : Bobangi
Villages touchés par le microprojet	Mombokonda I, Mombokonda II, Belembe, Bankai, Botaka I, Botaka II, Boongo, Nkondi, Bongemba, Okolo.
Nombre de bénéficiaires directs PA	4800
Nombre de bénéficiaires indirects Bantous	7500
Nature du microprojet	Elevage et agriculture
Nom et coordonnées de l’organisation locale d’appui aux PA pour la conception et la mise en œuvre du projet	Dignité des Pygmées «DIPY» Téléphone : 0808729030
Rôle du REPALEF	Suivi et appui-conseil pour la qualité des microprojets
Durée du projet	30 mois
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la réduction de la pression sur les ressources forestières - Améliorer les conditions d’accès des PA aux revenus - Améliorer les moyens de subsistance des PA
Résultats attendus du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources forestières augmentent - Les moyens de subsistance et les revenus des PA augmentent
Activités du microprojet et étapes de mise en œuvre	a) <u>Activités de renforcement des capacités</u> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la structure locale de gestion du projet - Formation des membres de la structure locale et de l’ONG d’accompagnement à la gestion du projet (mise en œuvre des activités, monitoring, reporting narratif et financier) - Formation sur les techniques d’élevage des porcs

	<ul style="list-style-type: none"> - Formation sur la transformation des produits agricoles (notamment le rouissage de manioc, la transformation et la conservation) b) <u>Activités liées à l'élevage des porcs</u> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'une porcherie (50 mètres de longueur+30 mètres de largeur) en matériaux durables+ abreuvoirs+ mangeoires - Acquisition des géniteurs d'une race améliorée+ acquisition du kit vétérinaire - Introduction des géniteurs dans la porcherie +prise en charge des porcs + vaccination des porcs - Construction d'une porcherie secondaire dans le village complémentaire de Bobangi - Introduction des géniteurs dans la porcherie secondaire + vaccination des porcs - Distribution des porcs aux ménages ayant préparé une porcherie familiale c) <u>Activités de transformation des produits agricoles</u> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un dépôt de stockage des produits agricoles - Préparation d'un terrain par utilisation des techniques agro-forestières - Acquisition des semences et intrants agricoles - Semis - Récolte du manioc - Préparation des bacs de rouissage de manioc - Transformation de manioc - Stockage de manioc - Commercialisation - Ouverture des comptes bancaires auprès des agences de téléphonie cellulaire pour les bénéficiaires
Suivi- évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Le vétérinaire fera un suivi régulier des porcs, vaccinera les bêtes et tiendra à la propreté de la porcherie principale et secondaire - Le champ de manioc sera régulièrement entretenu par la communauté et suivi par l'agronome local - Des réunions mensuelles d'évaluation se feront (ONG d'accompagnement + équipe locale du projet)
Indicateurs empiriques quantitatifs et qualitatifs de succès	<ul style="list-style-type: none"> a) <u>Pour le renforcement des capacités</u> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité des états financiers et des pièces comptables fournies b) <u>Pour l'élevage des porcs</u> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de porcs produits et distribués c) <u>Pour les produits agricoles</u> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de tonnes de manioc produites - Nombre de tonnes de manioc commercialisées - Coût total en dollar américain de la production commercialisée

Moyens de vérification	- Etats financiers, PV des réunions, photos, vidéos					
Risques potentiels	- Le risque le plus important lié au volet élevage est l'épidémie - L'autre risque lié au volet élevage est le pillage des porcs suite aux tracasseries de la police ou de l'armée - Le risque lié au projet d'agriculture est la maladie de la mosaïque qui menace souvent le manioc					
Moyens envisagés pour contourner les risques	- La précaution contre les épidémies reste la vaccination des porcs. - La prévention de la mosaïque de manioc dépend de l'étude de la qualité du sol à mener en amont par un pédologue spécialiste en phytotechnie					
Impacts sociaux et environnementaux potentiels des activités du microprojet	- L'élevage des porcs pollue l'environnement naturel - L'eau jetée après le rouissage de manioc pollue l'environnement naturel (air, eau et sol)					
Mesures de mitigation ou atténuation envisagées	- Laver régulièrement la porcherie et les abreuvoirs et utiliser le fumier pour les cultures maraîchères - Pour le cas de l'eau de rouissage de manioc à évacuer, il faut assurer la distribution des épluchures aux chèvres et aux porcs et procéder à l'installation d'un canal et connexion d'un tuyau PVC 110 au bassin de décantation sur 30 m					
Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale devant être déclenchées	- Politique 4.10 sur les populations autochtones (microprojet des PA) - Politique 4.01 sur l'évaluation environnementale (à cause des impacts des activités du microprojet sur l'environnement)					
Mécanisme de gestion des plaintes	- La communauté a décidé de s'inspirer de leur mécanisme coutumier de gestion des plaintes et pourra aussi recourir à un avocat-conseil s'il faut ester en justice contre des tiers					
Mesures de pérennisation des activités au-delà de la période couverte par la subvention du PIREDD Mai-Ndombe	- Les mesures de pérennisation seront prises au fur et à mesure que le projet se consolide					
Livrables du microprojet	- Une porcherie construite (Têtes des porcs distribuées en grand nombre par la technique de métayage) - Bacs de rouissage de manioc + moulin à manioc implantés (Nombre de tonnes de manioc produites)					
Ventilation des décaissements	A la signature du contrat : 20% Après validation du rapport d'étape : 70% Après validation du rapport final : 10%					
Coût total du microprojet	82000,00 \$					
II. BUDGET DU MICRO PROJET						
N°	LIBELLE	UNITE	QUANTITE	C.U \$	C.T. \$	
1	Staff du projet					

1.1	Coordonnateur	Mois	30,00	100,00	3000,00	
1.2	Secrétaire comptable	Mois	30,00	60,00	1800,00	
1.3	Animateurs (3 personnes)	Mois	27,00	120,00	3240,00	
1.4	Agronome vétérinaire	Mois	27,00	60,00	1620,00	
	Sous total 1= (1.1 à 1.4)				9660,00	
2	Activités de renforcement des capacités					
2.1	Formation en fondamentaux de reporting	Ff			500,00	
2.2	Formation en technique d'élevage des porcs				500,00	
2.3	Formation en transformation de manioc				500,00	
	Sous total 2= (2.1) à (2.3)				1500,00	
3	Equipements et matériels					
3.1	Construction porcherie+prise en charge des animaux					
3.1.1.	Ciment	Sac	150,00	12,00	1800,00	
3.1.2	Barre de fer de 10	pièce	50,00	10,00	500,00	
3.1.3	Barre de fer de 6	pièce	20,00	5,00	100,00	
3.1.4	Fil de recuit	Kg	10,00	3,00	30,00	
3.1.5	Tôle	pièce	200,00	7,00	1400,00	
3.1.6	Clou de tôle	Kg	40,00	5,00	200,00	
3.1.7	Chevron	m3	4,00	300,00	1200,00	
3.1.8	Madrier	m3	4,00	300,00	1200,00	
3.1.9	Porte enclos	pièce	5,00	60,00	300,00	
3.1.10	Charnière+Vis	carton	5,00	10,00	50,00	
3.1.11	Clou de 12 cm	Kg	50,00	5,00	250,00	
3.1.12	Clou de 10 cm	Kg	30,00	3,00	90,00	
3.1.13	Brouette	pièce	4,00	50,00	200,00	
3.1.14	Abreuvoir	pièce	10,00	20,00	200,00	
3.1.15	Mangeoire	pièce	10,00	20,00	200,00	
3.1.16	Pelle	pièce	10,00	10,00	100,00	
3.1.17	Râteau	pièce	5,00	10,00	50,00	
3.1.18	Raclette	pièce	5,00	10,00	50,00	
3.1.19	Seau	pièce	10,00	5,00	50,00	

3.1.20	Géniteur	tête	90,00	100,00	9000,00	
3.1.21	Sable fin	tonne	Apport local		0,00	
3.1.22	Sable mélangé	tonne	Apport local		0,00	
3.1.24	Gravier	tonne	Apport local		0,00	
3.1.25	Moellon	tonne	Apport local		0,00	
3.1.26	Location bateau Transport géniteur + équipements	course	1,00	5000,00	5000,00	
3.1.27	Main d'œuvre pour la				5091,00	
3.1.28	Prise en charge des animaux + Kit vétérinaire				2000,00	
	Sous total 3.1= (3.11 à 3.24)				29061,00	
3.2	Production et transformation des produits agricoles					
3.2.1.	Machette	pièce	10,00	5,00	50,00	
3.2.2	Hache	pièce	20,00	10,00	200,00	
3.2.3	Houe	pièce	20,00	5,00	100,00	
3.2.4	Semence améliorée manioc	Kg	500,00	3,00	1500,00	
3.2.5	Ciment	Sac	100,00	12,00	1200,00	
3.2.6	Barre de fer de 10	pièce	100,00	10,00	1000,00	
3.2.7	Barre de fer de 6	pièce	40,00	5,00	200,00	
3.2.8	Fil de recuit	Kg	20,00	3,00	60,00	
3.2.9	Tôle	pièce	100,00	7,00	700,00	
3.2.10	Clou de tôle	Kg	30,00	5,00	150,00	
3.2.11	Chevron	m3	3,00	300,00	900,00	
3.2.12	Madrier	m3	2,50	300,00	750,00	
3.2.13	Porte	pièce	5,00	100,00	500,00	
3.2.14	Charnière + vis	carton	5,00	10,00	50,00	
3.2.15	Clou de 12 cm	Kg	5,00	10,00	50,00	
3.2.16	Clou de 10 cm	Kg	5,00	10,00	50,00	
3.2.17	Brouette	pièce	4,00	50,00	200,00	
3.2.18	Pelle	pièce	5,00	10,00	50,00	
3.2.19	Râteau	pièce	5,00	10,00	50,00	
3.2.20	Bassin de récolte	pièce	50,00	7,00	350,00	
3.2.21	Sable fin	tonne	Apport local		0,00	

3.2.22	Sable mélangé	tonne	Apport local		0,00	
3.2.24	Gravier	tonne	Apport local		0,00	
3.2.25	Moellon	tonne	Apport local		0,00	
3.2.26	Moulin à manioc +moteur accouplé	pièce	1,00	2000,00	2000,00	
3.2.27	Chariot motorisé tricycle	pièce	1,00	2500,00	2500,00	
3.2.28	Carburant chariot	fût	4,00	400,00	1600,00	
3.2.29	Transport semences +intrants agricoles	course	1,00	1000,00	1000,00	
3.2.30	Entretien champ	fois	ff		1021,00	
3.2.31	Main d'œuvre pour la construction				4968,00	
Sous total 3.2= (3.2.1 à 3.2.26)					21199,00	
Sous total 3= (3.1) + (3.2)					50260,00	
4	Mesures d'atténuation des impacts					
4.1	Canal et connexion d'un tuyau PVC 110 au bassin de décantation sur 30 m	pièce	9,00	20,00	180,00	
Sous total 4					180,00	
5	Frais institutionnels de l'Organisation accompagnatrice					
5.1	Fournitures de bureau	mois	30,00	120,00	3600,00	
5.2	Internet et communication	mois	30,00	80,00	2400,00	
5.3	Location bureau	mois	30,00	80,00	2400,00	
Sous total 5= (5.1 à 5.3)					8400,00	
6	Frais institutionnels suivi REPALEF					
	Frais de voyage +séjour Kinshasa-sites	voyage	6,00	2000,00	12000,00	
6.1	Sous total 6				12000,00	
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6)					82000,00	

III. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES DU MICROPROJET

ACTIVITES	ANNEE 1				ANNEE 2				Année 3	
	TRIM 1	TRIM 2	TRIM 3	TRIM 4	TRIM 1	TRIM 2	TRIM 3	TRIM 4	TRIM 1	TRIM 2
Mise en place de l'équipe du projet										

Formations diverses au bénéfice de l'équipe du projet et de l'ONG d'accompagnement											
Acquisition des matériaux porcherie + site de transformation et de stockage des produits agricoles											
Construction porcherie + site de transformation et de stockage des produits agricoles											
Préparation des champs de manioc											
Semis des champs											
Récolte des produits des champs											
Prise en charge des animaux dans la porcherie											
Ravitaillement des porcheries secondaires par métayage											
Transformation des produits agricoles											
Commercialisation des produits agricoles											
Ouverture des comptes bancaires pour les bénéficiaires											
Mise en place des mesures de pérennisation du projet											
Evaluation finale et achèvement du projet											
B. SECTEUR DE BOLIA											
I. NARRATIF DU MICRO PROJET											OBSERVATIONS
Territoire	Inongo										
Secteur	Bolia										
Site d'implantation du microprojet	Site prioritaire : Loile										
Villages touchés par le microprojet	Loile, Kajamar et Mpaha										
Nombre de bénéficiaires directs Peuples Autochtones	3900										
Nombre de bénéficiaires indirects (populations bantoues)	6300										
Nature du microprojet	Elevage des porcs et transformation des produits agricoles										

Nom et coordonnées de l'organisation locale d'appui aux PA pour la conception et la mise en œuvre du projet	Mouvement pour l'Intégration et le Développement des Pygmées «MIDEPY» 0813638179	
Rôle du REPALEF	Suivi et appui-conseil pour la qualité des microprojets	
Durée du projet	30 mois	
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la réduction de la pression sur les ressources forestières - Améliorer les conditions d'accès des PA aux revenus - Améliorer les moyens de subsistance des PA 	
Résultats attendus du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources forestières augmentent - Les moyens de subsistance et les revenus des PA augmentent 	
Activités du microprojet et étapes de mise en œuvre	<p>a) <u>Activités de renforcement des capacités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la structure locale de gestion du projet - Formation des membres de la structure locale et de l'ONG d'accompagnement à la gestion du projet (mise en œuvre des activités, monitoring, reporting narratif et financier) - Formation sur les techniques d'élevage des porcs - Formation sur la transformation des produits agricoles (notamment le rouissage de manioc, la transformation et la conservation) <p>b) <u>Activités liées à l'élevage des porcs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'une porcherie (50 mètres de longueur+30 mètres de largeur) en matériaux durables+abreuvoirs+mangeoires - Acquisition des géniteurs d'une race améliorée+acquisition du kit vétérinaire - Introduction des géniteurs dans la porcherie +prise en charge des porcs+vaccination des porcs - Construction d'une porcherie secondaire dans le village complémentaire de Bobangi - Introduction des géniteurs dans la porcherie secondaire+vaccination des porcs - Distribution des porcs aux ménages ayant préparé une porcherie familiale <p>c) <u>Activités de transformation des produits agricoles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un dépôt de stockage des produits agricoles - Préparation d'un terrain par utilisation des techniques agro-forestières - Acquisition des semences et intrants agricoles - Semis - Récolte du manioc 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation des bacs de rouissage de manioc - Transformation de manioc - Stockage de manioc - Commercialisation - Ouverture des comptes bancaires auprès des agences de téléphonie cellulaire pour les bénéficiaires 	
Suivi- évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Le vétérinaire fera un suivi régulier des porcs, vaccinera les bêtes et tiendra à la propreté de la porcherie principale et secondaire - Le champ de manioc sera régulièrement entretenu par la communauté et suivi par l'agronome local - Des réunions mensuelles d'évaluation se feront (ONG d'accompagnement+équipe locale du projet) 	
Indicateurs empiriques quantitatifs et qualitatifs de succès	<ul style="list-style-type: none"> a) <u>Pour le renforcement des capacités</u> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité des états financiers et des pièces comptables fournies b) <u>Pour l'élevage</u> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de têtes de porc produites et distribuées c) <u>Pour les produits agricoles</u> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de tonnes de manioc produites - Nombre de tonnes de manioc commercialisées - Coût total en dollar américain de la production commercialisée 	
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Etats financiers, PV des réunions, photos, vidéos 	
Risques potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Le risque le plus important lié au volet élevage est l'épidémie - L'autre risque lié au volet élevage est le pillage des porcs suite aux tracasseries de la police ou de l'armée - Le risque lié au projet d'agriculture est la maladie de la mosaïque qui menace souvent le manioc 	
Moyens envisagés pour contourner les risques	<ul style="list-style-type: none"> - La précaution contre les épidémies reste la vaccination des porcs. - La prévention de la mosaïque de manioc dépend de l'étude de la qualité du sol à mener en amont par un pédologue spécialiste en phytotechnie 	
Impacts sociaux et environnementaux potentiels des activités du microprojet	<ul style="list-style-type: none"> - L'élevage des porcs pollue l'environnement naturel - L'eau jetée après le rouissage de manioc pollue l'environnement naturel (air, eau et sol) 	
Mesures de mitigation ou atténuation envisagées	<ul style="list-style-type: none"> - Laver régulièrement la porcherie et les abreuvoirs et utiliser le fumier pour les cultures maraîchères - Pour le cas de l'eau de rouissage de manioc à évacuer, il faut assurer la distribution des épluchures aux chèvres et aux porcs et procéder à l'installation d'un canal et connexion d'un tuyau PVC 110 au bassin de décantation sur 30 m 	

Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale devant être déclenchées	<ul style="list-style-type: none"> - Politique 4.10 sur les populations autochtones (microprojet des PA) - Politique 4.01 sur l'évaluation environnementale (à cause des impacts des activités du microprojet sur l'environnement) 					
Mécanisme de gestion des plaintes	- La communauté a décidé de s'inspirer de leur mécanisme coutumier de gestion des plaintes et pourra aussi recourir à un avocat-conseil s'il faut ester en justice contre des tiers					
Mesures de pérennisation des activités au-delà de la période couverte par la subvention du PIREDD Mai-Ndombe	- Les mesures de pérennisation seront prises au fur et à mesure que le projet se consolide					
Livrables du microprojet	<ul style="list-style-type: none"> - Une porcherie construite (Têtes des porcs distribuées en grand nombre par la technique de métayage) - Bancs de rouissage de manioc+moulin à manioc implantés (Nombre de tonnes de manioc produites) 					
Ventilation des décaissements	A la signature du contrat : 20% Après validation du rapport d'étape : 70% Après validation du rapport final : 10%					
Coût total du microprojet	82000,00 \$					
II. BUDGET DU MICRO PROJET						
N°	LIBELLE	UNITE	QUANTITE	CU \$	C.T\$	NARRATIF DU BUDGET
1	Staff du projet					
1.1	Coordonnateur	Mois	30,00	100,00	3000,00	
1.2	Secrétaire comptable	Mois	30,00	60,00	1800,00	
1.3	Animateurs (3 personnes)	Mois	27,00	120,00	3240,00	
1.4	Agronome vétérinaire	Mois	27,00	60,00	1620,00	
	Sous total 1= (1.1 à 1.4)				9660,00	
2	Activités de renforcement des capacités					
2.1	Formation en fondamentaux de reporting	ff			500,00	
2.2	Formation en technique d'élevage des porcs				500,00	

2.3	Formation en transformation de manioc				500,00		
Sous total 2= (2.1) à (2.3)					1500,00		
3	Equipements et matériels						
3.1	Construction porcherie+prise en charge des animaux						
3.1.1.	Ciment	sac	150,00	12,00	1800,00		
3.1.2	Barre de fer de 10	pièce	50,00	10,00	500,00		
3.1.3	Barre de fer de 6	pièce	20,00	5,00	100,00		
3.1.4	Fil de recuit	kg	10,00	3,00	30,00		
3.1.5	Tôle	pièce	200,00	7,00	1400,00		
3.1.6	Clou de tôle	kg	40,00	5,00	200,00		
3.1.7	Chevron	m3	4,00	300,00	1200,00		
3.1.8	Madrier	m3	4,00	300,00	1200,00		
3.1.9	Porte enclos	pièce	5,00	60,00	300,00		
3.1.10	Charnière+Vis	carton	5,00	10,00	50,00		
3.1.11	Clou de 12 cm	kg	50,00	5,00	250,00		
3.1.12	Clou de 10 cm	kg	30,00	3,00	90,00		
3.1.13	Brouette	pièce	4,00	50,00	200,00		
3.1.14	Abreuvoir	pièce	10,00	20,00	200,00		
3.1.15	Mangeoire	pièce	10,00	20,00	200,00		
3.1.16	Pelle	pièce	10,00	10,00	100,00		
3.1.17	Râteau	pièce	5,00	10,00	50,00		
3.1.18	Raclette	pièce	5,00	10,00	50,00		
3.1.19	Seau	pièce	10,00	5,00	50,00		
3.1.20	Géniteur	tête	90,00	100,00	9000,00		
3.1.21	Sable fin	tonne	Apport local		0,00		
3.1.22	Sable mélangé	tonne	Apport local		0,00		
3.1.24	Gravier	tonne	Apport local		0,00		
3.1.25	Moellon	tonne	Apport local		0,00		

3.1.26	Location bateau Transport géniteur+équipements	course	1,00	5000,00	5000,00		
3.1.27	Main d'œuvre pour la				5091,00	30% coût des matériaux+équipements de la construction	
3.1.28	Prise en charge des animaux+Kit vétérinaire				2000,00		
Sous total 3.1= (3.11 à 3.24)					29061,00		
3.2	Production et transformation des produits agricoles						
3.2.1.	Machette	pièce	10,00	5,00	50,00		
3.2.2	Hache	pièce	20,00	10,00	200,00		
3.2.3	Houe	pièce	20,00	5,00	100,00		
3.2.4	Semence améliorée manioc	kg	500,00	3,00	1500,00		
3.2.5	Ciment	sac	100,00	12,00	1200,00		
3.2.6	Barre de fer de 10	pièce	100,00	10,00	1000,00		
3.2.7	Barre de fer de 6	pièce	40,00	5,00	200,00		
3.2.8	Fil de recuit	kg	20,00	3,00	60,00		
3.2.9	Tôle	pièce	100,00	7,00	700,00		
3.2.10	Clou de tôle	kg	30,00	5,00	150,00		
3.2.11	Chevron	m3	3,00	300,00	900,00		
3.2.12	Madrier	m3	2,50	300,00	750,00		
3.2.13	Porte	pièce	5,00	100,00	500,00		
3.2.14	Charnière+vis	carton	5,00	10,00	50,00		
3.2.15	Clou de 12 cm	kg	5,00	10,00	50,00		
3.2.16	Clou de 10 cm	Kg	5,00	10,00	50,00		
3.2.17	Brouette	pièce	4,00	50,00	200,00		
3.2.18	Pelle	pièce	5,00	10,00	50,00		
3.2.19	Râteau	pièce	5,00	10,00	50,00		
3.2.20	Bassin de récolte	pièce	50,00	7,00	350,00		
3.2.21	Sable fin	tonne	Apport local		0,00		

3.2.22	Sable mélangé	tonne	Apport local		0,00		
3.2.24	Gravier	tonne	Apport local		0,00		
3.2.25	Moellon	tonne	Apport local		0,00		
3.2.26	Moulin à manioc +moteur accouplé	pièce	1,00	2000,00	2000,00		
3.2.27	Chariot motorisé tricycle	pièce	1,00	2500,00	2500,00		
3.2.28	Carburant chariot	fût	4,00	400,00	1600,00		
3.2.29	Transport semences +intrants agricoles	course	1,00	1000,00	1000,00		
3.2.30	Entretien champ	fois	ff		1021,00		
3.2.31	Main d'œuvre pour la construction				4968,00	30% coût équipements+matériaux de l'ouvrage	
	Sous total 3.2= (3.2.1 à 3.2.26)				21199,00		
	Sous total 3= (3.1) + (3.2)				50260,00		
4	Mesures d'atténuation des impacts						
4.1	Canal et connexion d'un tuyau PVC 110 au bassin de décantation sur 30 m	pièce	9,00	20,00	180,00		
	Sous total 4				180,00		
5	Frais institutionnels de l'Organisation accompagnatrice						
5.1	Fournitures de bureau	mois	30,00	120,00	3600,00		
5.2	Internet et communication	mois	30,00	80,00	2400,00		
5.3	Location bureau	mois	30,00	80,00	2400,00		
	Sous total 5= (5.1 à 5.3)				8400,00		
6	Frais institutionnels suivi REPALEF						
	Frais de voyage +séjour	voyage	6,00	2000,00	12000,00		
6.1	Sous total 6				12000,00		

TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6)							82000,00					
III.CHRONOGRAMME DES ACTIVITES DU MICRO PROJET												
ACTIVITES			ANNEE 1				ANNEE 2				Année 3	
			TRIM 1	TRIM 2	TRIM 3	TRIM 4	TRIM 1	TRIM 2	TRIM 3	TRIM 4	TRIM 1	TRIM 2
Mise en place de l'équipe du projet												
Formations diverses au bénéfice de l'équipe du projet et de l'ONG d'accompagnement												
Acquisition des matériaux porcherie+site de transformation et de stockage des produits agricoles												
Construction porcherie+site de transformation et de stockage des produits agricoles												
Préparation des champs de manioc												
Semis des champs												
Récolte des produits des champs												
Prise en charge des animaux dans la porcherie												
Ravitaillement des porcheries secondaires par métayage												
Transformation des produits agricoles												
Commercialisation des produits agricoles												
Ouverture des comptes bancaires pour les bénéficiaires												
Mise en place des mesures de pérennisation du projet												
Evaluation finale et achèvement du projet												
TABLEAU RECAPITULATIF DES MICROPROJETS DANS LE TERRITOIRE D'INONGO												
N°	NATURE DU MICROPROJET	COUT EN USD	SITE	ITINERAIRE POUR ATTEINDRE LE SITE	VILLAGES TOUCHES	NOMBRE BENEF.PA	NOMBRE BENEF.INDI RECTS NON PA	COMPOSITION EQUIPE DE GESTION	ORGANISATION LOCALE D'APPUI	DUREE		
1	Elevage des porcs et transformation des produits agricoles	82000,00	Mombokonda	Inongo à Mombokonda par route (1 heure)	Mombokonda I, Mombokonda II, Belembe, Bankai, Botaka I,	4800	7500	12 membres selon la proposition de la communauté (à désigner par	Dignité Pygmée (DIPY)	30 mois		

					Botaka II, Boongo, Nkondi, Bongemba, Okolo.			la communauté)		
2	Elevage des porcs et transformation des produits agricoles	82000,00 USD	Loile	Inongo à Isongo (1 h par canot) et Isongo à Loile 3 heures par route	Loile, Kajamar et Mpaha	3900	6300	7 membres selon la proposition de la communauté (à désigner par la communauté)	MIDEPY	30 mois

9.2. Actions en faveur des Populations Autochtones dans le territoire de Kiri

Les activités ci-dessous choisies par les peuples autochtones de Kiri sont presque les mêmes que celles choisies par les peuples autochtones d'Inongo. Ces activités sont le résultat des consultations organisées dans le cadre du diagnostic participatif en vue de l'élaboration du PPA. Ces activités ont été identifiées par les peuples autochtones de Kiri comme prioritaires et visent comme résultats l'amélioration de leurs conditions de vie et l'accroissement de leur niveau d'accès aux revenus.

En effet, les peuples autochtones considèrent ces activités comme prioritaires parmi la longue liste des activités énumérées dans le Plan de Développement en faveur des Populations Autochtones dans le territoire de Kiri produit dans le cadre du Projet Forêt Conservation de la Nature achevé en 2015.

Les peuples autochtones ont déjà réalisé ces types d'activités dans quelques villages de Mai-Ndombe dans le cadre du Projet Forêt Conservation de la Nature et c'est sur base du succès que ces activités ont pu réaliser qu'ils ont décidé de les dupliquer à Kiri, une zone de Mai-Ndombe, mais qui n'a pourtant pas été touchée par le Projet Forêt Conservation de la Nature financé par la Banque mondiale.

Les risques ont été identifiés lors du diagnostic rapide effectué et l'étude d'impact environnemental et social des microprojets approfondira ces risques et aboutira à la production du Plan de Gestion environnemental et social pour éviter et/ou minimiser ces risques.

Les peuples autochtones de Kiri ne sont pas d'accord pour l'utilisation des pesticides dans leurs activités et attendent recourir à leurs savoirs endogènes pour lutter contre les maladies des plantes.

Tableau 6. Description des microprojets retenus dans le territoire de Kiri

A. SECTEUR DE MPENZWA	
I. NARRATIF DU MICRO PROJET	
Territoire	Kiri
Secteur	Mpenzwa
Site d'implantation du microprojet	Mpenzwa (site principal) et Loponde (site secondaire)

Villages touchés par le microprojet	Mpenzwa, Bolombi, Ikongo, Isobe, Mpenge, Bosano, Bongilambengi, Ibitale, Bongila, Lokula, Botuka, Boyolo, Ifumba, Mbongo, Liamba, Ngongobanga, Bokote, Bongila, Ifumba, Bopita, Loponde, Bonyenge, Lokakao
Nombre de bénéficiaires directs PA	9560
Nombre de bénéficiaires indirects Bantous	-
Nature du microprojet	Elevage et transformation des produits agricoles
Nom et coordonnées de l'organisation locale d'appui aux PA pour la conception et la mise en œuvre du projet	FONDATION NSELALA 0812091865
Rôle du REPALF	Suivi et appui-conseil pour la qualité des microprojets
Durée du projet	30 mois
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la réduction de la pression sur la faune sauvage - Améliorer les conditions d'accès des PA aux revenus - Améliorer les moyens de subsistance des PA
Résultats attendus du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources fauniques augmentent - Les moyens de subsistance et les revenus des PA augmentent
Activités du microprojet et étapes de mise en œuvre	<p>a) <u>Activités de renforcement des capacités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la structure locale de gestion du projet - Formation des membres de la structure locale et de l'ONG d'accompagnement à la gestion du projet (mise en œuvre des activités, monitoring, reporting narratif et financier) - Formation sur les techniques d'élevage des porcs - Formation sur la transformation des produits agricoles (notamment le rouissage de manioc, la transformation et la conservation) <p>b) <u>Activités liées à l'élevage des porcs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'une porcherie (50 mètres de longueur+30 mètres de largeur) en matériaux durables + abreuvoirs + mangeoires - Acquisition des géniteurs d'une race améliorée + acquisition du kit vétérinaire - Introduction des géniteurs dans la porcherie +prise en charge des porcs + vaccination des porcs - Construction d'une porcherie secondaire dans le village complémentaire de Loponde - Introduction des géniteurs dans la porcherie secondaire + vaccination des porcs - Distribution des porcs aux ménages ayant préparé une porcherie familiale

	<p>c) <u>Activités de transformation des produits agricoles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un dépôt de stockage des produits agricoles - Préparation d'un terrain par utilisation des techniques agro-forestières - Acquisition des semences et intrants agricoles - Semis - Récolte du manioc - Préparation des bacs de rouissage de manioc - Transformation de manioc - Stockage de manioc - Commercialisation - Ouverture des comptes bancaires auprès des agences de téléphonie cellulaire pour les bénéficiaires
Suivi- évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Le vétérinaire fera un suivi régulier des porcs, les vaccinera et tiendra à la propreté de la porcherie principale et secondaire - Le champ de manioc sera régulièrement entretenu par la communauté et suivi par l'agronome local - Des réunions mensuelles d'évaluation se feront (ONG d'accompagnement + équipe locale du projet)
Indicateurs empiriques quantitatifs et qualitatifs de succès	<p>a) <u>Pour le renforcement des capacités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité des états financiers et des pièces comptables fournies <p>b) <u>Pour l'élevage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de têtes de porc produites et distribuées <p>c) <u>Pour les produits agricoles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de tonnes de manioc produites (90 tonnes prévues pour une superficie d'environ 10 ha) - Nombre de tonnes de manioc commercialisées (60% de la production) - Coût total en dollar américain de la production commercialisée (à estimer lors de la vente des produits)
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Etats financiers, PV des réunions, photos, vidéos
Risques potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Le risque le plus important lié au volet élevage est l'épidémie - L'autre risque lié au volet élevage est le pillage des porcs suite aux tracasseries de la police ou de l'armée - Le risque lié au projet d'agriculture est la maladie de la mosaïque qui menace souvent le manioc
Moyens envisagés pour contourner les risques	<ul style="list-style-type: none"> - La précaution contre les épidémies reste la vaccination des porcs. - La prévention de la mosaïque de manioc dépend de l'étude de la qualité du sol à mener en amont par un pédologue spécialiste en phytotechnie

Impacts sociaux et environnementaux potentiels des activités du microprojet	<ul style="list-style-type: none"> - L'élevage des porcs pollue l'environnement naturel - L'eau jetée après le rouissage de manioc pollue l'environnement naturel (air, eau et sol)
Mesures de mitigation ou atténuation envisagées	<ul style="list-style-type: none"> - Laver régulièrement la porcherie et les abreuvoirs et utiliser le fumier pour les cultures maraîchères - Pour le cas de l'eau de rouissage de manioc à évacuer, il faut assurer la distribution des épiluchures aux chèvres et aux porcs et procéder à l'installation d'un canal et connexion d'un tuyau PVC 110 au bassin de décantation sur 30 m
Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale devant être déclenchées	<ul style="list-style-type: none"> - Politique 4.10 sur les populations autochtones (microprojet des PA) - Politique 4.01 sur l'évaluation environnementale (à cause des impacts des activités du microprojet sur l'environnement)
Mécanisme de gestion des plaintes	- La communauté a décidé de s'inspirer de leur mécanisme coutumier de gestion des plaintes et pourra aussi recourir à un avocat-conseil s'il faut ester en justice contre des tiers
Mesures de pérennisation des activités au-delà de la période couverte par la subvention du PIREDD Mai-Ndombe	- Les mesures de pérennisation seront prises au fur et à mesure que le projet se consolide et la communauté décidera, le moment opportun, quel pourcentage du bénéfice du microprojet épargner pour poursuivre le microprojet et le pérenniser au-delà de la période couverte par la subvention.
Livrables du microprojet	<ul style="list-style-type: none"> - Une porcherie construite (Têtes des porcs distribuées en grand nombre par la technique de métayage) - Un dépôt de stockage des produits agricoles construit - Bacs de rouissage de manioc + moulin à manioc implantés (Nombre de tonnes de manioc produites)
Ventilation des décaissements	<p>A la signature du contrat : 20%</p> <p>Après validation du rapport d'étape : 70%</p> <p>Après validation du rapport final : 10%</p>
Coût total du microprojet	86000,00 \$

II. BUDGET DU MICRO PROJET

N°	LIBELLE	UNITE	QUANTITE	CU \$	CT\$	NARRATIF DU BUDGET
1	Staff du projet					
1.1	Coordonnateur	Mois	30,00	100,00	3000,00	
1.2	Secrétaire comptable	Mois	30,00	60,00	1800,00	
1.3	Animateurs (3 personnes)	Mois	27,00	120,00	3240,00	
1.4	Agronome vétérinaire	Mois	27,00	60,00	1620,00	
	Sous total 1= (1.1 à 1.4)				9660,00	

2	Activités de renforcement des capacités					
2.1	Formation en fondamentaux de reporting	ff				500,00
2.2	Formation en technique d'élevage des porcs					500,00
2.3	Formation en transformation de manioc					500,00
	Sous total 2= (2.1) à (2.3)					1500,00
3	Equipements et matériels					
3.1	Construction porcherie+prise en charge des animaux					
3.1.1.	Ciment	sac	150,00	12,00		1800,00
3.1.2	Barre de fer de 10	pièce	50,00	10,00		500,00
3.1.3	Barre de fer de 6	pièce	20,00	5,00		100,00
3.1.4	Fil de recuit	kg	10,00	3,00		30,00
3.1.5	Tôle	pièce	200,00	7,00		1400,00
3.1.6	Clou de tôle	kg	40,00	5,00		200,00
3.1.7	Chevron	m3	4,00	300,00		1200,00
3.1.8	Madrier	m3	4,00	300,00		1200,00
3.1.9	Porte enclos	pièce	5,00	60,00		300,00
3.1.10	Charnière+Vis	carton	5,00	10,00		50,00
3.1.11	Clou de 12 cm	kg	50,00	5,00		250,00
3.1.12	Clou de 10 cm	kg	30,00	3,00		90,00
3.1.13	Brouette	pièce	4,00	50,00		200,00
3.1.14	Abreuvoir	pièce	10,00	20,00		200,00
3.1.15	Mangeoire	pièce	10,00	20,00		200,00
3.1.16	Pelle	pièce	10,00	10,00		100,00
3.1.17	Râteau	pièce	5,00	10,00		50,00
3.1.18	Raclette	pièce	5,00	10,00		50,00
3.1.19	Seau	pièce	10,00	5,00		50,00

3.1.20	Générateur	tête	90,00	100,00		9000,00	
3.1.21	Sable fin	tonne	Apport local			0,00	
3.1.22	Sable mélangé	tonne	Apport local			0,00	
3.1.24	Gravier	tonne	Apport local			0,00	
3.1.25	Moellon	tonne	Apport local			0,00	
3.1.26	Location bateau Transport générateur + équipements	course	1,00	7000,00		7000,00	
3.1.27	Main d'œuvre pour la					5091,00	30% des matériaux et équipements construction
3.1.28	Prise en charge des animaux + Kit vétérinaire					2000,00	
Sous total 3.1= (3.11 à 3.24)						29061,00	
3.2	Production et transformation des produits agricoles						
3.2.1.	Machette	pièce	10,00	5,00		50,00	
3.2.2	Hache	pièce	20,00	10,00		200,00	
3.2.3	Houe	pièce	20,00	5,00		100,00	
3.2.4	Semence améliorée manioc	kg	500,00	3,00		1500,00	
3.2.5	Ciment	sac	100,00	12,00		1200,00	
3.2.6	Barre de fer de 10	pièce	100,00	10,00		1000,00	
3.2.7	Barre de fer de 6	pièce	40,00	5,00		200,00	
3.2.8	Fil de recuit	kg	20,00	3,00		60,00	
3.2.9	Tôle	pièce	100,00	7,00		700,00	
3.2.10	Clou de tôle	kg	30,00	5,00		150,00	
3.2.11	Chevron	m3	3,00	300,00		900,00	
3.2.12	Madrier	m3	2,50	300,00		750,00	
3.2.13	Porte	pièce	5,00	100,00		500,00	
3.2.14	Charnière + vis	carton	5,00	10,00		50,00	
3.2.15	Clou de 12 cm	kg	5,00	10,00		50,00	
3.2.16	Clou de 10 cm	Kg	5,00	10,00		50,00	
3.2.17	Brouette	pièce	4,00	50,00		200,00	

3.2.18	Pelle	pièce	5,00	10,00	50,00	
3.2.19	Râteau	pièce	5,00	10,00	50,00	
3.2.20	Bassin de récolte	pièce	50,00	7,00	350,00	
3.2.21	Sable fin	tonne	Apport local		0,00	
3.2.22	Sable mélangé	tonne	Apport local		0,00	
3.2.24	Gravier	tonne	Apport local		0,00	
3.2.25	Moellon	tonne	Apport local		0,00	
3.2.26	Moulin à manioc +moteur accouplé	pièce	1,00	2000,00	2000,00	
3.2.27	Chariot motorisé tricycle	pièce	1,00	2500,00	2500,00	
3.2.28	Carburant chariot +moulin	fût	4,00	400,00	1600,00	
3.2.29	Transport semences +intrants agricoles	course	1,00	2000,00	2000,00	
3.2.30	Entretien champ	fois	ff		2021,00	
3.2.31	Main d'œuvre pour la construction				4968,00	30% des matériaux + équipements de la construction
	Sous total 3.2= (3.2.1 à 3.2.26)				22199,00	
	Sous total 3= (3.1) + (3.2)				51260,00	
4	Mesures d'atténuation des impacts					
4.1	Canal et connexion d'un tuyau PVC 110 au bassin de décantation sur 30 m	pièce	9,00	20,00	180,00	
	Sous total 4				180,00	
5	Frais institutionnels de l'Organisation accompagnatrice					
5.1	Fournitures de bureau	mois	30,00	120,00	3600,00	
5.2	Internet et communication	mois	30,00	80,00	2400,00	
5.3	Location bureau	mois	30,00	80,00	2400,00	
	Sous total 5= (5.1 à 5.3)				8400,00	
6	Frais institutionnels suivi REPALEF					
6.1	Frais de voyage +séjour Kinshasa-sites	voyage	6,00	2500,00	15000,00	

Sous total 6					15000,00								
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6)					86000,00								
III. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES DU MICRO PROJET													
ACTIVITES				ANNEE 1				ANNEE 2				ANNEE 3	
				Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1	Trim. 2
Mise en place de l'équipe du projet													
Formations diverses au bénéfice de l'équipe du projet et de l'ONG d'accompagnement													
Acquisition des matériaux porcherie + site de transformation et de stockage des produits agricoles													
Construction porcherie + site de transformation et de stockage des produits agricoles													
Préparation des champs de manioc													
Semis des champs													
Récolte des produits des champs													
Prise en charge des animaux dans la porcherie													
Ravitaillement des porcheries secondaires par métayage													
Transformation des produits agricoles													
Commercialisation des produits agricoles													
Ouverture des comptes bancaires MPESA pour les bénéficiaires													
Mise en place des mesures de pérennisation du projet													
Evaluation finale et achèvement du projet													
B. SECTEUR DE BERONGE													
I. NARRATIF DU MICRO PROJET													
Territoire				Kiri									
Secteur				Beronge									
Site d'implantation du microprojet				Beronge (site principal) et Ikolo (site secondaire)									
Villages touchés par le microprojet				Beliba, Iboke, Bompombo, Nkomo, Ilenge, Ikolo,									
Nombre de bénéficiaires directs PA				4500									

Nombre de bénéficiaires indirects Bantous	-
Nature du microprojet	Agriculture+transformation des produits agricoles+élevage+artisanat
Nom et coordonnées de l'organisation locale d'appui aux PA pour la conception et la mise en œuvre du projet	Fondation Nselala 0812091865
Rôle du REPALEF	Suivi et appui-conseil pour la qualité des microprojets
Durée du projet	30 mois
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter les revenus des ménages - Promouvoir des alternatives économiques pour réduire la pression sur les ressources forestières - Promouvoir la valorisation des PFNL
Résultats attendus du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Les revenus des ménages augmentés - Les PFNL valorisés - La pression sur les ressources forestières diminuée
Activités du microprojet et étapes de mise en œuvre	<p>a) <u>Activités de renforcement des capacités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la structure locale de gestion du projet - Formation des membres de la structure locale et de l'ONG d'accompagnement à la gestion du projet (mise en œuvre des activités, monitoring, reporting narratif et financier) - Formation sur les techniques d'élevage des porcs - Formation sur la transformation des produits agricoles (notamment le rouissage de manioc, la transformation et la conservation) <p>b) <u>Réhabilitation des ponts en bois</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition des planches et des clous - Réhabilitation des ponts en bois <p>c) <u>Activités liées à l'élevage des canards</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'une canardière (50 mètres de longueur+30 mètres de largeur) en matériaux durables+abreuvoirs+mangeoires - Acquisition des géniteurs d'une race améliorée+acquisition du kit vétérinaire - Introduction des géniteurs dans la canardière +prise en charge des porcs+vaccination des canards - Construction d'une canardière secondaire dans le village complémentaire d'Ikolo - Introduction des géniteurs dans la canardière secondaire+vaccination des porcs

	<ul style="list-style-type: none"> - Distribution des canards aux ménages ayant préparé une porcherie familiale d) <u>Activités de transformation des produits agricoles</u> - Construction d'un dépôt de stockage des produits agricoles - Préparation d'un terrain par utilisation des techniques agro-forestières - Acquisition des semences et intrants agricoles (manioc, haricot et maïs) - Semis - Récolte des produits agricoles - Préparation des bacs de rouissage de manioc - Transformation de manioc et de maïs - Stockage des produits agricoles - Commercialisation - Ouverture des comptes bancaires via les agences de téléphonie cellulaire pour les bénéficiaires e) <u>Activités artisanales</u> - Acquisition de l'argile pour la poterie+liane pour les paniers - Fabrication des pots et des paniers - Commercialisation
Suivi- évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Le vétérinaire fera un suivi régulier des canards, les vaccinera et tiendra à la propreté de la canardière principale et secondaire - Le champ sera régulièrement entretenu par la communauté et suivi par l'agronome local - Les activités artisanales seront bien suivies et coordonnées - Des réunions mensuelles d'évaluation se feront (ONG d'accompagnement+équipe locale du projet)
Indicateurs empiriques quantitatifs et qualitatifs de succès	<ul style="list-style-type: none"> a) <u>Pour le renforcement des capacités</u> - Qualité des états financiers et des pièces comptables fournies b) <u>Pour l'élevage des canards</u> - Nombre de têtes de canard produites et distribuées c) <u>Pour les produits agricoles</u> - Nombre de tonnes de produits agricoles récoltées - Nombre de tonnes de produits agricoles transformées et commercialisées - Coût total en dollar américain de la production commercialisée d) <u>Pour les activités artisanales</u> - Revenu monétaire obtenu suite à la commercialisation des produits - Utilisation domestique des produits de l'artisanat

	<p>e) <u>Pour les ponts en bois réhabilités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité et nombre de ponts en bois réhabilités
Moyens de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Etats financiers, PV des réunions, photos, vidéos
Risques potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Le risque le plus important lié au volet élevage est l'épidémie - L'autre risque lié au volet élevage est le pillage des canards suite aux tracasseries de la police ou de l'armée - Le risque lié au projet d'agriculture est la maladie de la mosaïque qui menace souvent le manioc
Moyens envisagés pour contourner les risques	<ul style="list-style-type: none"> - La précaution contre les épidémies reste la vaccination des canards. - La prévention des maladies des plantes dépend de l'étude de la qualité du sol à mener en amont par un pédologue spécialiste en phytotechnie
Impacts sociaux et environnementaux potentiels des activités du microprojet	<ul style="list-style-type: none"> - L'élevage des canards pollue l'environnement naturel - L'eau jetée après le rouissage de manioc pollue l'environnement naturel (air, eau et sol)
Mesures de mitigation ou atténuation envisagées	<ul style="list-style-type: none"> - Laver régulièrement la canardière et les abreuvoirs et utiliser le fumier pour les cultures maraîchères - Laver régulièrement la canardière
Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale devant être déclenchées	<ul style="list-style-type: none"> - Politique 4.10 sur les populations autochtones (microprojet des PA) - Politique 4.01 sur l'évaluation environnementale (à cause des impacts des activités du microprojet sur l'environnement)
Mécanisme de gestion des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> - La communauté a décidé de s'inspirer de leur mécanisme coutumier de gestion des plaintes et pourra aussi recourir à un avocat-conseil s'il faut ester en justice contre des tiers
Mesures de pérennisation des activités au-delà de la période couverte par la subvention du PIREDD Mai-Ndombe	<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures de pérennisation seront prises au fur et à mesure que le projet se consolide
Livrables du microprojet	<ul style="list-style-type: none"> - Une canardière construite (têtes de canards distribuées en grand nombre par la technique de métayage) - Un dépôt de stockage des produits agricoles et artisanaux construits - Bacs de rouissage de manioc + moulin à manioc + moulin à maïs implantés (Nombre de tonnes de manioc produites) - Ponts réhabilités
Ventilation des décaissements	<p>A la signature du contrat : 20%</p> <p>Après validation du rapport d'étape : 70%</p> <p>Après validation du rapport final : 10%</p>
Coût total du microprojet	86000,00 \$
II. BUDGET DU MICRO PROJET	

N°	LIBELLE	UNITE	QUANTITE	CU \$	CT\$	NARRATIF DU BUDGET
1	Staff du projet					
1.1	Coordonnateur	Mois	30,00	100,00	3000,00	
1.2	Secrétaire comptable	Mois	30,00	60,00	1800,00	
1.3	Animateurs (3 personnes)	Mois	27,00	120,00	3240,00	
1.4	Agronome vétérinaire	Mois	27,00	60,00	1620,00	
	Sous total 1= (1.1 à 1.4)				9660,00	
2	Activités de renforcement des capacités					
2.1	Formation en fondamentaux de reporting	ff			500,00	
2.2	Formation en technique d'élevage des canards				500,00	
2.3	Formation en transformation des produits agricoles				500,00	
	Sous total 2= (2.1) à (2.3)				1500,00	
3	Equipements et matériels					
3.1	Construction canardière+prise en charge des canards					
3.1.1.	Ciment	sac	50,00	12,00	600,00	
3.1.2	Tôle	pièce	100,00	7,00	700,00	
3.1.3	Clou de tôle	kg	20,00	5,00	100,00	
3.1.4	Chevron	m3	1,00	300,00	300,00	
3.1.5	Madrier	m3	1,00	300,00	300,00	
3.1.6	Planche	pièce	100,00	10,00	1000,00	
3.1.7	Porte enclos	pièce	2,00	100,00	200,00	
3.1.8	Charnière+Vis	carton	5,00	10,00	50,00	
3.1.9	Clou de 12 cm	kg	20,00	5,00	100,00	
3.1.10	Clou de 10 cm	kg	10,00	3,00	30,00	
3.1.11	Brouette	pièce	4,00	50,00	200,00	
3.1.12	Abreuvoir	pièce	10,00	20,00	200,00	

3.1.13	Mangeoire	pièce	10,00	20,00	200,00	
3.1.14	Pelle	pièce	10,00	10,00	100,00	
3.1.15	Râteau	pièce	5,00	10,00	50,00	
3.1.16	Raclette	pièce	5,00	10,00	50,00	
3.1.17	Seau	pièce	10,00	5,00	50,00	
3.1.18	Géniteur	tête	500,00	10,00	5000,00	
3.1.19	Fil barbelé	ff			2000,00	
3.1.20	Sable fin	tonne	Apport local		0,00	
3.1.21	Sable mélangé	tonne	Apport local		0,00	
3.1.22	Gravier	tonne	Apport local		0,00	
3.1.23	Moellon	tonne	Apport local		0,00	
3.1.24	Location bateau Transport géniteur + équipements	course	1,00	5000,00	5000,00	
3.1.25	Main d'œuvre pour la construction de la canardière				3369,00	
3.1.26	Prise en charge des canards + Kit vétérinaire	ff			1000,00	
	Sous total 3.1= (3.1.1 à 3.1.26)				20599,00	
3.2	Production et transformation des produits agricoles					
3.2.1.	Machette	pièce	10,00	5,00	50,00	
3.2.2	Hache	pièce	20,00	10,00	200,00	
3.2.3	Houe	pièce	20,00	5,00	100,00	
3.2.4	Semence améliorée haricot + maïs	kg	500,00	3,00	1500,00	
3.2.5	Ciment	sac	100,00	12,00	1200,00	
3.2.6	Barre de fer de 10	pièce	100,00	10,00	1000,00	
3.2.7	Barre de fer de 6	pièce	40,00	5,00	200,00	
3.2.8	Fil de recuit	kg	20,00	3,00	60,00	
3.2.9	Tôle	pièce	100,00	7,00	700,00	
3.2.10	Clou de tôle	kg	30,00	5,00	150,00	
3.2.11	Chevron	m3	3,00	300,00	900,00	

3.2.12	Madrier	m3	2,50	300,00	750,00	
3.2.13	Porte	pièce	5,00	100,00	500,00	
3.2.14	Charnière + vis	carton	5,00	10,00	50,00	
3.2.15	Clou de 12 cm	kg	5,00	10,00	50,00	
3.2.16	Clou de 10 cm	Kg	5,00	10,00	50,00	
3.2.17	Brouette	pièce	4,00	50,00	200,00	
3.2.18	Pelle	pièce	5,00	10,00	50,00	
3.2.19	Râteau	pièce	5,00	10,00	50,00	
3.2.20	Bassin de récolte	pièce	50,00	7,00	350,00	
3.2.21	Sable fin	tonne	Apport local		0,00	
3.2.22	Sable mélangé	tonne	Apport local		0,00	
3.2.24	Gravier	tonne	Apport local		0,00	
3.2.25	Moellon	tonne	Apport local		0,00	
3.2.26	Moulin à manioc +moteur accouplé	pièce	1,00	2000,00	2000,00	
3.2.27	Moulin à maïs +moteur accouplé	pièce	1,00	2000,00	2000,00	
3.2.28	Chariot motorisé tricycle	pièce	1,00	2500,00	2500,00	
3.2.29	Carburant chariot et moulins	fût	4,00	400,00	1600,00	
3.2.30	Transport semences +intrants agricoles	course	1,00	1000,00	1000,00	
3.2.31	Entretien champ	fois	ff		1021,00	
3.2.32	Main d'œuvre pour la construction				5470,00	
	Sous total 3.2= (3.2.1 à 3.2.31)				23701,00	
3.3	Réhabilitation des ponts					
3.3.1	Planche	pièce	200,00	10,00	2000,00	
3.3.2	Madrier	m3	4	300,00	1200,00	
3.3.3	Clou de 30	Kg	30,00	10,00	300,00	
3.3.4	Clou de 24	kg	20,00	10,00	200,00	
3.3.5	Main d'œuvre pour la construction				1110,00	
	Sous total 3.3= (3.3.1 à 3.3.5)				4810,00	
3.4.	Activités artisanales					
3.4.1	Approvisionnement argile	livraison	10,00	100,00	1000,00	

3.4.2	Approvisionnement liane	livraison	10,00	100,00	1000,00	
3.4.3	Approvisionnement autres PFNL	livraison	10,00	100,00	1000,00	
3.4.4	Aménagement site exposition				2150,00	
	Sous total 3.4= (3.4.1 à 3.4.4)				5150,00	
	Sous total 3 = (3.1) + (3.2) + (3.3) + (3.4)				54260,00	
4	Mesures d'atténuation des impacts					
4.1	Canal et connexion d'un tuyau d'évacuation des eaux usées de la canardière	pièce	9,00	20,00	180,00	
	Sous total 4				180,00	
5	Frais institutionnels de l'Organisation accompagnatrice					
5.1	Fournitures de bureau	mois	30,00	120,00	3600,00	
5.2	Internet et communication	mois	30,00	80,00	2400,00	
5.3	Location bureau	mois	30,00	80,00	2400,00	
	Sous total 5= (5.1 à 5.3)				8400,00	
6	Frais institutionnels suivi REPALEF					
	Frais de voyage +séjour Kinshasa-sites	voyage	6,00	2000,00	12000,00	
6.1	Sous total 6				12000,00	
	TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6)				86000,00	

III. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES DU MICRO PROJET

ACTIVITES	ANNEE 1				ANNEE 2				ANNEE 3	
	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1	Trim.2	Trim.3	Trim. 4	Trim. 1	Trim.2
Mise en place de l'équipe du projet										
Formations diverses au bénéfice de l'équipe du projet et de l'ONG d'accompagnement										
Acquisition des matériaux canardière + site de transformation et de stockage des produits agricoles										
Réhabilitation des ponts										

Construction canardière + site de transformation et de stockage des produits agricoles + site d'exposition des produits artisanaux										
Préparation des champs de maïs et de haricot										
Semis des champs										
Récolte des produits des champs										
Prise en charge des canards										
Ravitaillement des canardières secondaires par métayage										
Transformation des produits agricoles										
Commercialisation des produits agricoles										
Ouverture des comptes bancaires via les agences de téléphonie cellulaire pour les bénéficiaires										
Mise en place des mesures de pérennisation du projet										
Evaluation finale et achèvement du projet										

TABLEAU RECAPITULATIF DES MICROPROJETS DANS LE TERRITOIRE DE KIRI

N °	NATURE DU MICROPROJET	COUT DU MICROPROJET	SITE D'IMPLANTATION	ITINERAIRE POUR ATTEINDRE LE SITE	VILLAGES TOUCHES	NOMBRE BENEFICIAIRES DIRECTS PA	NOMBRE BENEFICIAIRES DIRECTS NON PA	COMPOSITION DE L'EQUIPE DE GESTION	ORGANISATION LOCALE D'APPUI	DUREE
1	Elevage+ Transformation des produits agricoles	86000\$	Mpenzwa	Inongo-Kiri par lac et Kiri-Mpenzwa par route ou Mbandaka-Mpenzwa par route	MPENZWA, BOLOMBI, IKONGO, ISOBE, MPENGE, BOSANO, BONGILAMBE NGI, IBITALE, BONGILA, LOKULA, BOTUKA, BOYOLO, IFUMBA,	9560	-	14 membres choisis par les communautés	Fondation Nselala	30 mois

					MBONGO, LIAMBA, NGONDOBAN GA, BOKOTE, BONGILA II, IFUMBA, BOPITA, LOPONDE, BONYENGE, LOKAKAW					
2	Artisanat+ Transformation des produits agricoles + aviculture		Beronge	Inongo-Kiri par lac et Kiri- Beronge par route ou Mbandaka- Beronge par route	BELIBA, IBOKE, BOMPOMBO, NKOMO, ILENGE, IKOLO	4500	-	12 membres choisis par les communautés		

9.3. Actions en faveur des Populations Autochtones dans le territoire d'Oshwe

Les activités identifiées par les peuples autochtones dans le PDPA telles qu'expliquées par les différents encadrés 1 à 8 sont utiles mais ne peuvent pas être financées toutes au même moment faute de moyens financiers conséquents. Les peuples autochtones d'Oshwe, se trouvant dans les mêmes conditions socioéconomiques que ceux d'Inongo et de Kiri, ont identifié plusieurs activités dans le PDPA produits dans le cadre du Projet Forêt Conservation de la Nature achevé en 2015. Les activités identifiées ci-dessous, dans le cadre du diagnostic participatif, sont considérées par les peuples autochtones d'Oshwe comme prioritaires. Ayant bénéficié des financements du Projet Forêt Conservation de la Nature achevé en 2015, les peuples autochtones d'Oshwe ont alors décidé de dupliquer les résultats de ces projets antérieurs dans d'autres sites qui n'étaient pas touchés par le Projet Forêt Conservation de la Nature. Sans négliger les autres besoins identifiés dans ce document et dans leur PDPA, les autochtones d'Oshwe pensent qu'en fonction des moyens financiers disponibles les microprojets ci-dessous sont considérés comme prioritaires et sont placés en ordre utile. La similitude des activités identifiées à Oshwe avec les activités prioritaires identifiées par les peuples autochtones d'Inongo et de Kiri se justifie par la similitude des problèmes auxquels ils sont confrontés et par le fait qu'ils vivent tous dans la même zone de Mai-Ndombe et partagent les mêmes réalités socioculturelles et économiques.

Les risques ont été identifiés lors du diagnostic rapide, et l'étude d'impact environnemental et social des microprojets approfondira ces risques et aboutira à la production du Plan de Gestion environnemental et social pour éviter et/ou minimiser ces risques.

Les peuples autochtones de Kiri ne sont pas d'accord pour l'utilisation des pesticides dans leurs activités et envisagent de recourir à leurs savoirs endogènes pour sécuriser leurs cultures vivrières.

Tableau 7. Description des microprojets retenus dans le territoire d'Oshwe

A. VILLAGE LOKONGO/SECTEUR DE NKAW	
I. NARRATIF DU MICRO PROJET	
Territoire	Oshwe
Secteur	Nkaw

Site d'implantation du microprojet	Lokongo
Villages touchés par le microprojet	Lokongo Ikembe, Boele, Boelankoso, Bombole, Iyese, Ipanzo, Etey, Nsese, Bolapa, Waya
Nombre de bénéficiaires directs PA	4750
Nombre de bénéficiaires indirects Bantous	-
Nature du microprojet	Amélioration de la production agricole et accroissement des revenus des ménages
Nom et coordonnées de l'organisation locale d'appui aux PA pour la conception et la mise en œuvre du projet	Centre de Formation sur les Techniques Agricoles d'Oshwe (Organisation locale choisie par la communauté pour l'appuyer dans l'implémentation de leur microprojet)
Rôle du REPALF	Suivi et appui-conseil pour la qualité des microprojets
Durée du projet	30 mois
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les pratiques agricoles en vue d'augmenter la productivité - Accroître l'accès des ménages aux revenus - Réduire la pression sur les forêts intactes
Résultats attendus du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Les pratiques agricoles durables adoptées - Le niveau d'accès des ménages aux revenus augmenté - La pression sur les forêts intactes diminuée
Activités du microprojet et étapes de mise en œuvre	<p>a) <u>Activités de renforcement des capacités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la structure locale de gestion du projet - Formation des membres de la structure locale et de l'ONG d'accompagnement à la gestion du projet (mise en œuvre des activités, monitoring, reporting narratif et financier) - Formation sur les techniques d'apiculture - Formation sur la transformation des produits agricoles (notamment le rouissage de manioc, la transformation et la conservation) <p>b) <u>Activités liées à l'apiculture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un rucher de 30m sur 20 - Achat des ruches - Implantation des ruches de colonisation

	<ul style="list-style-type: none"> - Transfert des ruches colonisées dans le rucher - Construction d'un rucher secondaire dans le second site choisi pour le microprojet - Transfert des ruches colonisées dans le rucher secondaire - Prise en charge des ruchers - Récolte des ruches - Conditionnement et commercialisation du miel c) <u>Activités liées à l'élevage des chèvres</u> <ul style="list-style-type: none"> - Construction de la chèvrerie et de l'enclos - Acquisition des géniteurs - Prise en charge des chèvres - Construction d'une chèvrerie secondaire dans le second site choisi pour le microprojet - Transfert de quelques géniteurs dans la chèvrerie secondaire - Distribution des chèvres aux bénéficiaires ayant préparé des chèvreries familiales a) <u>Activités de transformation des produits agricoles</u> <ul style="list-style-type: none"> - Construction du dépôt de stockage des produits agricoles - Préparation d'un terrain par utilisation des techniques agro-forestières - Acquisition des semences et intrants agricoles - Semis de manioc - Récolte du manioc - Préparation des bacs de rouissage de manioc - Transformation de manioc - Stockage de manioc - Commercialisation - Ouverture des comptes bancaires auprès des agences de téléphonie cellulaire pour les bénéficiaires
Suivi- évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Le vétérinaire fera un suivi régulier des chèvres, vaccinera les bêtes et tiendra à la propreté de la chèvrerie principale et secondaire - Le champ de manioc sera régulièrement entretenu par la communauté et suivi par l'agronome local - Des réunions mensuelles d'évaluation se feront (ONG d'accompagnement+équipe locale du projet)
Indicateurs empiriques quantitatifs et qualitatifs de succès	<ul style="list-style-type: none"> a) <u>Pour le renforcement des capacités</u> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité des états financiers et des pièces comptables fournies b) <u>Pour l'élevage et l'apiculture</u> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de têtes de chèvre produites et distribuées

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de litres de miel produits par an c) <u>Pour les produits agricoles</u> - Nombre de tonnes de manioc produites - Nombre de tonnes de manioc commercialisées - Coût total en dollar américain de la production commercialisée
Moyens de vérification	Etats financiers, PV des réunions, photos, vidéos
Risques potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Le risque le plus important lié au volet élevage est l'épidémie - L'autre risque lié au volet élevage est le pillage des chèvres suite aux tracasseries de la police ou de l'armée - Le risque lié au projet d'agriculture est la maladie de la mosaïque qui menace souvent le manioc
Moyens envisagés pour contourner les risques	<ul style="list-style-type: none"> - La précaution contre les épidémies reste la vaccination des chèvres. - La prévention de la mosaïque de manioc dépend de l'étude de la qualité du sol à mener en amont par un pédologue spécialiste en phytotechnie
Impacts sociaux et environnementaux potentiels des activités du microprojet	<ul style="list-style-type: none"> - L'eau jetée après le rouissage de manioc pollue l'environnement naturel (air, eau et sol) - Les excréments des chèvres polluent l'environnement
Mesures de mitigation ou atténuation envisagées	<ul style="list-style-type: none"> - Laver régulièrement la chèvrerie et les abreuvoirs et utiliser le fumier pour les cultures maraîchères - Pour le cas de l'eau de rouissage de manioc à évacuer, il faut assurer la distribution des épluchures aux chèvres et procéder à l'installation d'un canal et connexion d'un tuyau PVC 110 au bassin de décantation sur 30 m
Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale devant être déclenchées	<ul style="list-style-type: none"> - Politique 4.10 sur les populations autochtones (microprojet des PA) - Politique 4.01 sur l'évaluation environnementale (à cause des impacts des activités du microprojet sur l'environnement)
Mécanisme de gestion des plaintes	La communauté a décidé de s'inspirer de leur mécanisme coutumier de gestion des plaintes et pourra aussi recourir à un avocat-conseil s'il faut ester en justice contre des tiers
Mesures de pérennisation des activités au-delà de la période couverte par la subvention du PIREDD Mai-Ndombe	Les mesures de pérennisation seront prises au fur et à mesure que le projet se consolide et la communauté verra comment mettre de côté une part de bénéfice généré par le microprojet pour poursuivre les activités au-delà de la période couverte par la subvention
Livrables du microprojet	<ul style="list-style-type: none"> - Une chèvrerie + une chèvrerie secondaire (Têtes des chèvres distribuées en grand nombre par la technique de métayage) - Un rucher principal de 300 ruches + un rucher secondaire de 100 ruches - Bacs de rouissage de manioc + moulin à manioc implantés (Nombre de tonnes de manioc produites)
Ventilation des décaissements	A la signature du contrat : 20%

	Après validation du rapport d'étape : 70%					
	Après validation du rapport final : 10%					
Coût total du microprojet	82000,00\$					
II. BUDGET DU MICRO PROJET						
N°	LIBELLE	UNITE	QUANTITE	CU \$	CT\$	NARRATIF DU BUDGET
1	Staff du projet					
1.1	Coordonnateur	Mois	30,00	100,00	3000,00	
1.2	Secrétaire comptable	Mois	30,00	60,00	1800,00	
1.3	Animateurs (3 personnes)	Mois	27,00	120,00	3240,00	
1.4	Agronome vétérinaire	Mois	27,00	60,00	1620,00	
	Sous total 1= (1.1 à 1.4)				9660,00	
2	Activités de renforcement des capacités					
2.1	Formation en fondamentaux de reporting	ff			500,00	
2.2	Formation en technique d'élevage des porcs				500,00	
2.3	Formation en transformation de manioc				500,00	
	Sous total 2= (2.1) à (2.3)				1500,00	
3	Equipements et matériels					
3.1	Construction chèvrerie+prise en charge des animaux					
3.1.1.	Ciment	sac	50,00	12,00	600,00	
3.1.2	Tôle	pièce	100,00	7,00	700,00	
3.1.3	Clou de tôle	kg	20,00	5,00	100,00	
3.1.4	Chevron	m3	1,00	300,00	300,00	
3.1.5	Madrier	m3	1,00	300,00	300,00	
3.1.6	Planche	pièce	100,00	10,00	1000,00	
3.1.7	Porte enclos	pièce	2,00	100,00	200,00	
3.1.8	Charnière+Vis	carton	5,00	10,00	50,00	

3.1.9	Clou de 12 cm	kg	20,00	5,00	100,00	
3.1.10	Clou de 10 cm	kg	10,00	3,00	30,00	
3.1.11	Brouette	pièce	4,00	50,00	200,00	
3.1.12	Abreuvoir	pièce	10,00	20,00	200,00	
3.1.13	Mangeoire	pièce	10,00	20,00	200,00	
3.1.14	Pelle	pièce	10,00	10,00	100,00	
3.1.15	Râteau	pièce	5,00	10,00	50,00	
3.1.16	Raclette	pièce	5,00	10,00	50,00	
3.1.17	Seau	pièce	10,00	5,00	50,00	
3.1.18	Géniteur	tête	80,00	100,00	8000,00	
3.1.19	Fil barbelé	ff			2000,00	
3.1.20	Sable fin	tonne	Apport local		0,00	
3.1.21	Sable mélangé	tonne	Apport local		0,00	
3.1.22	Gravier	tonne	Apport local		0,00	
3.1.23	Moellon	tonne	Apport local		0,00	
3.1.24	Location bateau Transport géniteur+équipements	course	1,00	5000,00	5000,00	
3.1.25	Main d'œuvre pour la construction de la chèvrerie				4269,00	30% coût des matériaux+équipements de la construction
3.1.26	Prise en charge des animaux+Kit vétérinaire				674,00	
Sous total 3.1= (3.1.1 à 3.1.26)					24173,00	
3.2	Production et transformation des produits agricoles					
3.2.1.	Machette	pièce	10,00	5,00	50,00	
3.2.2	Hache	pièce	20,00	10,00	200,00	
3.2.3	Houe	pièce	20,00	5,00	100,00	
3.2.4	Semence améliorée manioc	kg	500,00	3,00	1500,00	
3.2.5	Ciment	sac	100,00	12,00	1200,00	
3.2.6	Barre de fer de 10	pièce	100,00	10,00	1000,00	

3.2.7	Barre de fer de 6	pièce	40,00	5,00	200,00	
3.2.8	Fil de recuit	kg	20,00	3,00	60,00	
3.2.9	Tôle	pièce	100,00	7,00	700,00	
3.2.10	Clou de tôle	kg	30,00	5,00	150,00	
3.2.11	Chevron	m3	3,00	300,00	900,00	
3.2.12	Madrier	m3	2,50	300,00	750,00	
3.2.13	Porte	pièce	5,00	100,00	500,00	
3.2.14	Charnière+vis	carton	5,00	10,00	50,00	
3.2.15	Clou de 12 cm	kg	5,00	10,00	50,00	
3.2.16	Clou de 10 cm	Kg	5,00	10,00	50,00	
3.2.17	Brouette	pièce	4,00	50,00	200,00	
3.2.18	Pelle	pièce	5,00	10,00	50,00	
3.2.19	Râteau	pièce	5,00	10,00	50,00	
3.2.20	Bassin de récolte	pièce	50,00	7,00	350,00	
3.2.21	Sable fin	tonne	Apport local		0,00	
3.2.22	Sable mélangé	tonne	Apport local		0,00	
3.2.24	Gravier	tonne	Apport local		0,00	
3.2.25	Moellon	tonne	Apport local		0,00	
3.2.26	Moulin à manioc +moteur accouplé	pièce	1,00	2000,00	2000,00	
3.2.27	Chariot motorisé tricycle	pièce	1,00	2500,00	2500,00	
3.2.28	Carburant chariot	fût	4,00	400,00	1600,00	
3.2.29	Transport semences +intrants agricoles	course	1,00	1000,00	1000,00	
3.2.30	Entretien champ	fois	Ff		1021,00	
3.2.31	Main d'œuvre pour la construction				4968,00	30% coût des matériaux+équipements de la construction
	Sous total 3.2= (3.2.1 à 3.2.31)				21119,00	
3.3	Construction de ruchers principal et secondaire et des ruches					
3.3.1	Ruche	pièce	200,00	10,00	2000,00	

3.3.2	Planche	pièce	50,00	10,00	500,00	
3.3.3	Chevron	m3	0,5	300,00	150,00	
3.3.4	Madrier	m3	0,5	300,00	150,00	
3.3.5	Tôle	Pièce	60,00	7,00	420,00	
3.3.6	Ciment	sac	20,00	12,00	240,00	
3.3.7	Clou de tôle	Kg	20,00	5,00	100,00	
3.3.8	Clou de 12	Kg	20,00	5,00	100,00	
3.3.9	Clou de 10	kg	20,00	5,00	100,00	
3.10.	Main d'œuvre pour la construction				1128,00	30% du coût de matériaux et équipements
	Sous total 3.3 = (3 .3.1 à 3.3.10)				4888,00	
	Sous total 3= (3.1)+(3.2)+(3.3)				50180,00	
4	Mesures d'atténuation des impacts					
4.1	Canal et connexion d'un tuyau PVC 110 au bassin de décantation sur 30 m	pièce	13,00	20,00	260,00	
	Sous total 4				260,00	
5	Frais institutionnels de l'Organisation accompagnatrice					
5.1	Fournitures de bureau	mois	30,00	120,00	3600,00	
5.2	Internet et communication	mois	30,00	80,00	2400,00	
5.3	Location bureau	mois	30,00	80,00	2400,00	
	Sous total 5= (5.1 à 5.3)				8400,00	
6	Frais institutionnels suivi REPALEF					
	Frais de voyage +séjour Kinshasa-sites	voyage	6,00	2000,00	12000,00	
6.1	Sous total 6				12000,00	
	TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6)				82000,00	
III.CHRONOGRAMME DES ACTIVITES DU MICRO PROJET						
ACTIVITES			ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	

	TRIM 1	TRIM 2	TRIM 3	TRIM 4	TRIM 1	TRIM 2	TRIM 3	TRIM 4	TRIM 1	TRIM 2
Mise en place de l'équipe du projet										
Formations diverses au bénéfice de l'équipe du projet et de l'ONG d'accompagnement										
Acquisition des matériaux chèvrerie+ruches+site de transformation et de stockage des produits agricoles										
Construction chèvrerie+construction ruchers+construction site de transformation et de stockage des produits agricoles										
Préparation des champs de manioc										
Implantation des ruches de colonisation										
Semis des champs										
Transfert des ruches de colonisation dans les ruchers										
Récolte des produits des champs										
Prise en charge des animaux dans la chèvrerie et prise en charge des ruches										
Ravitaillement des chèvreries secondaires par métayage										
Ravitaillement des ruchers secondaires par des ruches colonisées										
Transformation des produits agricoles										
Conditionnement du miel										
Commercialisation des produits agricoles										
Commercialisation du miel										
Ouverture des comptes bancaires MPESA pour les bénéficiaires										
Mise en place des mesures de pérennisation du projet										
Evaluation finale et achèvement du projet										
B. VILLAGE BOLAPA/GROUPEMENT DE BOKONGO/SECTEUR NKAW										
I. NARRATIF DU MICRO PROJET										
Territoire	Oshwe									

Secteur	Nkaw	
Site d'implantation du microprojet	Bolapa	
Villages touchés par le microprojet	Boele, Bolapa, Ikembe, Lokongo, Ikembe, Iyese, Nsese, Waya, Boelankoso, Bombole, Ipanzo, Waya	
Nombre de bénéficiaires directs PA	5000	
Nombre de bénéficiaires indirects Bantous	7000	
Nature du microprojet	Amélioration de la production agricole et accroissement des revenus des ménages	
Nom et coordonnées de l'organisation locale d'appui aux PA pour la conception et la mise en œuvre du projet	Centre de Formation sur les Techniques Agricoles d'Oshwe Compte Bancaire 1240-9002084-00-59 TMB Banque	
Rôle du REPALEF	Suivi et appui-conseil pour la qualité des microprojets	
Durée du projet	30 mois	
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les pratiques agricoles en vue d'augmenter la productivité - Accroître l'accès des ménages aux revenus - Réduire la pression sur les forêts intactes 	
Résultats attendus du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Les pratiques agricoles durables adoptées - Le niveau d'accès des ménages aux revenus augmenté - La pression sur les forêts intactes diminuée 	
Activités du microprojet et étapes de mise en œuvre	<p>a) <u>Activités de renforcement des capacités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la structure locale de gestion du projet Formation des membres de la structure locale et de l'ONG d'accompagnement à la gestion du projet (mise en œuvre des activités, monitoring, reporting narratif et financier) - Formation sur les techniques d'apiculture - Formation sur la transformation des produits agricoles (notamment le rouissage de manioc, la transformation et la conservation) <p>b) <u>Activités liées à l'apiculture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un rucher de 30m sur 20 - Achat des ruches 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Implantation des ruches de colonisation - Transfert des ruches colonisées dans le rucher - Construction d'un rucher secondaire dans le second site choisi pour le microprojet - Transfert des ruches colonisées dans le rucher secondaire - Prise en charge des ruchers - Récolte des ruches - Conditionnement et commercialisation du miel <p>c) <u>Activités liées à l'élevage des chèvres</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction de la chèvrerie et de l'enclos - Acquisition des géniteurs - Prise en charge des chèvres - Construction d'une chèvrerie secondaire dans le second site choisi pour le microprojet - Transfert de quelques géniteurs dans la chèvrerie secondaire - Distribution des chèvres aux bénéficiaires ayant préparé des chèvreries familiales <p>d) <u>Activités de transformation des produits agricoles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un dépôt de stockage des produits agricoles - Préparation d'un terrain par utilisation des techniques agro-forestières - Acquisition des semences et intrants agricoles - Semis de manioc - Récolte du manioc - Préparation des bacs de rouissage de manioc - Transformation de manioc - Stockage de manioc - Commercialisation - Ouverture des comptes bancaires auprès des agences de téléphonie cellulaire pour les bénéficiaires 	
Suivi- évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Le vétérinaire fera un suivi régulier des chèvres, vaccinera les bêtes et tiendra à la propreté de la chèvrerie principale et secondaire - Le champ de manioc sera régulièrement entretenu par la communauté et suivi par l'agronome local - Des réunions mensuelles d'évaluation se feront (ONG d'accompagnement+équipe locale du projet) 	

Indicateurs empiriques quantitatifs et qualitatifs de succès	<ul style="list-style-type: none"> a) <u>Pour le renforcement des capacités</u> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité des états financiers et des pièces comptables fournies b) <u>Pour l'élevage et l'apiculture</u> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de têtes de chèvre produites et distribuées - Nombre de litres de miel produits par an c) <u>Pour les produits agricoles</u> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de tonnes de manioc produites - Nombre de tonnes de manioc commercialisées - Coût total en dollar américain de la production commercialisée 	
Moyens de vérification	Etats financiers, PV des réunions, photos, vidéos	
Risques potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Le risque le plus important lié au volet élevage est l'épidémie - L'autre risque lié au volet élevage est le pillage des chèvres suite aux tracasseries de la police ou de l'armée - Le risque lié au projet d'agriculture est la maladie de la mosaïque qui menace souvent le manioc 	
Moyens envisagés pour contourner les risques	<ul style="list-style-type: none"> - La précaution contre les épidémies reste la vaccination des chèvres. - La prévention de la mosaïque de manioc dépend de l'étude de la qualité du sol à mener en amont par un pédologue spécialiste en phytotechnie 	
Impacts sociaux et environnementaux potentiels des activités du microprojet	<ul style="list-style-type: none"> - L'eau jetée après le rouissage de manioc pollue l'environnement naturel (air, eau et sol) - Les excréments des chèvres polluent l'environnement 	
Mesures de mitigation ou atténuation envisagées	<ul style="list-style-type: none"> - Laver régulièrement la chèvrerie et les abreuvoirs et utiliser le fumier pour les cultures maraîchères - Pour le cas de l'eau de rouissage de manioc à évacuer, il faut assurer la distribution des épiluchures aux chèvres et procéder à l'installation d'un canal et connexion d'un tuyau PVC 110 au bassin de décantation sur 30 m 	
Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale devant être déclenchées	<ul style="list-style-type: none"> - Politique 4.10 sur les populations autochtones (microprojet des PA) - Politique 4.01 sur l'évaluation environnementale (à cause des impacts des activités du microprojet sur l'environnement) 	
Mécanisme de gestion des plaintes	La communauté a décidé de s'inspirer de leur mécanisme coutumier de gestion des plaintes et pourra aussi recourir à un avocat-conseil s'il faut ester en justice contre des tiers	

Mesures de pérennisation des activités au-delà de la période couverte par la subvention du PIREDD Mai-Ndombe	Les mesures de pérennisation seront prises au fur et à mesure que le projet se consolide et la communauté cherchera à épargner une partie du bénéfice provenant du microprojet pour poursuivre les activités au-delà de la période couverte par la subvention					
Livrables du microprojet	<ul style="list-style-type: none"> - Une chèvrerie +une chèvrerie secondaire (Têtes des chèvres distribuées en grand nombre par la technique de métayage) - Un rucher principal de 300 ruches+un rucher secondaire de 100 ruches - Bacs de rouissage de manioc+moulin à manioc implantés (Environ 90 de tonnes de manioc produites) 					
Ventilation des décaissements	A la signature du contrat : 10% Après dépôt du rapport d'étape : 80% Après validation du rapport final : 10%					
Coût total du microprojet	82000,00\$					
II. BUDGET DU MICRO PROJET						
N°	LIBELLE	UNITE	QUANTITE	CU \$	CT\$	NARRATIF DU BUDGET
1	Staff du projet					
1.1	Coordonnateur	Mois	30,00	100,00	3000,00	
1.2	Secrétaire comptable	Mois	30,00	60,00	1800,00	
1.3	Animateurs (3 personnes)	Mois	27,00	120,00	3240,00	
1.4	Agronome vétérinaire	Mois	27,00	60,00	1620,00	
	Sous total 1= (1.1 à 1.4)				9660,00	
2	Activités de renforcement des capacités					
2.1	Formation en fondamentaux de reporting	ff			500,00	
2.2	Formation en technique d'élevage des porcs				500,00	
2.3	Formation en transformation de manioc				500,00	
	Sous total 2= (2.1) à (2.3)				1500,00	
3	Equipements et matériels					

3.1	Construction chèvrerie+prise en charge des animaux					
3.1.1.	Ciment	sac	50,00	12,00	600,00	
3.1.2	Tôle	pièce	100,00	7,00	700,00	
3.1.3	Clou de tôle	kg	20,00	5,00	100,00	
3.1.4	Chevron	m3	1,00	300,00	300,00	
3.1.5	Madrier	m3	1,00	300,00	300,00	
3.1.6	Planche	pièce	100,00	10,00	1000,00	
3.1.7	Porte enclos	pièce	2,00	100,00	200,00	
3.1.8	Charnière+Vis	carton	5,00	10,00	50,00	
3.1.9	Clou de 12 cm	kg	20,00	5,00	100,00	
3.1.10	Clou de 10 cm	kg	10,00	3,00	30,00	
3.1.11	Brouette	pièce	4,00	50,00	200,00	
3.1.12	Abreuvoir	pièce	10,00	20,00	200,00	
3.1.13	Mangeoire	pièce	10,00	20,00	200,00	
3.1.14	Pelle	pièce	10,00	10,00	100,00	
3.1.15	Râteau	pièce	5,00	10,00	50,00	
3.1.16	Raclette	pièce	5,00	10,00	50,00	
3.1.17	Seau	pièce	10,00	5,00	50,00	
3.1.18	Géniteur	tête	80,00	100,00	8000,00	
3.1.19	Fil barbelé	ff			2000,00	
3.1.20	Sable fin	tonne	Apport local		0,00	
3.1.21	Sable mélangé	tonne	Apport local		0,00	
3.1.22	Gravier	tonne	Apport local		0,00	
3.1.23	Moellon	tonne	Apport local		0,00	
3.1.24	Location bateau Transport géniteur+équipements	course	1,00	5000,00	5000,00	
3.1.25	Main d'œuvre pour la construction de la chèvrerie				4269,00	30% coût des matériaux et équipements de la construction
3.1.26	Prise en charge des animaux+Kit vétérinaire				674,00	

	Sous total 3.1= (3.1.1 à 3.1.26)				24173,00	
3.2	Production et transformation des produits agricoles					
3.2.1.	Machette	pièce	10,00	5,00	50,00	
3.2.2	Hache	pièce	20,00	10,00	200,00	
3.2.3	Houe	pièce	20,00	5,00	100,00	
3.2.4	Semence améliorée manioc	kg	500,00	3,00	1500,00	
3.2.5	Ciment	sac	100,00	12,00	1200,00	
3.2.6	Barre de fer de 10	pièce	100,00	10,00	1000,00	
3.2.7	Barre de fer de 6	pièce	40,00	5,00	200,00	
3.2.8	Fil de recuit	kg	20,00	3,00	60,00	
3.2.9	Tôle	pièce	100,00	7,00	700,00	
3.2.10	Clou de tôle	kg	30,00	5,00	150,00	
3.2.11	Chevron	m3	3,00	300,00	900,00	
3.2.12	Madrier	m3	2,50	300,00	750,00	
3.2.13	Porte	pièce	5,00	100,00	500,00	
3.2.14	Charnière+vis	carton	5,00	10,00	50,00	
3.2.15	Clou de 12 cm	kg	5,00	10,00	50,00	
3.2.16	Clou de 10 cm	Kg	5,00	10,00	50,00	
3.2.17	Brouette	pièce	4,00	50,00	200,00	
3.2.18	Pelle	pièce	5,00	10,00	50,00	
3.2.19	Râteau	pièce	5,00	10,00	50,00	
3.2.20	Bassin de récolte	pièce	50,00	7,00	350,00	
3.2.21	Sable fin	tonne	Apport local		0,00	
3.2.22	Sable mélangé	tonne	Apport local		0,00	
3.2.24	Gravier	tonne	Apport local		0,00	
3.2.25	Moellon	tonne	Apport local		0,00	
3.2.26	Moulin à manioc +moteur accouplé	pièce	1,00	2000,00	2000,00	
3.2.27	Chariot motorisé tricycle	pièce	1,00	2500,00	2500,00	
3.2.28	Carburant chariot	fût	4,00	400,00	1600,00	

3.2.29	Transport semences +intrants agricoles	course	1,00	1000,00	1000,00	
3.2.30	Entretien champ	fois	Ff		1021,00	
3.2.31	Main d'œuvre pour la construction				4968,00	30% coût matériaux +équipements
	Sous total 3.2= (3.2.1 à 3.2.31)				21119,00	
3.3	Construction de ruchers principal et secondaire et des ruches					
3.3.1	Ruche	pièce	200,00	10,00	2000,00	
3.3.2	Planche	pièce	50,00	10,00	500,00	
3.3.3	Chevron	m3	0, 5	300,00	150,00	
3.3.4	Madrier	m3	0, 5	300,00	150,00	
3.3.5	Tôle	Pièce	60,00	7,00	420,00	
3.3.6	Ciment	sac	20,00	12,00	240,00	
3.3.7	Clou de tôle	Kg	20,00	5,00	100,00	
3.3.8	Clou de 12	Kg	20,00	5,00	100,00	
3.3.9	Clou de 10	kg	20,00	5,00	100,00	
3.10.	Main d'œuvre pour la construction				1128,00	30% du coût de matériaux et équipements
	Sous total 3.3 = (3 .3.1 à 3.3.10)				4888,00	
	Sous total 3= (3.1) + (3.2) + (3.3)				50180,00	
4	Mesures d'atténuation des impacts					
4.1	Canal et connexion d'un tuyau PVC 110 au bassin de décantation sur 30 m	pièce	13,00	20,00	260,00	
	Sous total 4				260,00	
5	Frais institutionnels de l'Organisation accompagnatrice					
5.1	Fournitures de bureau	mois	30,00	120,00	3600,00	
5.2	Internet et communication	mois	30,00	80,00	2400,00	
5.3	Location bureau	mois	30,00	80,00	2400,00	
	Sous total 5= (5.1 à 5.3)				8400,00	

6	Frais institutionnels suivi REPALEF										
	Frais de voyage +séjour Kinshasa-sites	voyage	6,00	2000,00	12000,00						
6.1	Sous total 6				12000,00						
	TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6)				82000,00						
III.CHRONOGRAMME DES ACTIVITES DU MICRO PROJET											
ACTIVITES	ANNEE 1				ANNEE 2				ANNEE 3		
	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1	Trim. 2	
Renforcement des capacités											
Acquisition de matériels pour la construction des installations apicoles et de transformation des produits agricoles											
Préparation des champs											
Construction installations de transformation des produits agricoles											
Construction de la chèvrerie											
Semis des champs											
Récolte des champs											
Prise en charge des animaux et des ruches											
Ravitaillement des chèvreries secondaires par métayage											
Ravitaillement des ruchers secondaires par des ruches colonisées											
Transformation des produits agricoles											
Commercialisation des produits agricoles											
Ouverture des comptes bancaires par les bénéficiaires											
Préparation des mesures de pérennisation du microprojet											
Evaluation finale et achèvement du projet											
RECAPITULATIF DU MICROPROJET											

N°	NATURE DU MICROPROJET	COUT DU MICROPROJET	SITE D'IMPLANTATION	ITINERAIRE POUR ATTEINDRE LE SITE	VILLAGES TOUCHES	NOMBRE BENEFICIAIRES DIRECTS PA	NOMBRE BENEFICIAIRES DIRECTS NON PA	COMPOSITION DE L'EQUIPE DE GESTION	ORGANISATION LOCALE D'APPUI	DUREE
1	Transformation des produits agricoles, apiculture et élevage des petits ruminants	82000\$	Lokongo	Inongo-Oshwe par fleuve et lac et Oshwe-Lokongo par route	LOKONGO IKEMBE, BOELE, BOELANKOSO, BOMBOLE, IYESE, IPANZO, ETEY, NSESE, BOLAPA, WAYA	4750	-	A mettre en place par les communautés	Centre de Formation sur les Techniques Agricoles d'Oshwe	30 mois
2	Transformation des produits agricoles, apiculture et élevage des petits ruminants	82000\$	Bolapa+ Boele		BOELE, BOLAPA, BOELANKOSO, BOMBOLE, IPANZO	5000	7000	A mettre en place par les communautés	Centre de Formation sur les Techniques Agricoles d'Oshwe	30 mois

10. BUDGET GLOBAL DU PPA

Le budget global ci-dessous est la synthèse de tous les détails budgétaires des microprojets repris dans le point 10.

N°	BESOINS PAR LES PEUPLES AUTOCHTONES EXPRIMES EN MICROPROJETS	TERRITOIRE CIBLE	COUT UNITAIRE USD	OBSERVATIONS
01	Elevage des porcs et transformation des produits agricoles (en priorité le manioc)	INONGO	82.000,00	Les totaux des microprojets sont les mêmes pour Inongo et Oshwe puisque les microprojets identifiés sont presque identiques et les coûts d'achat des matériaux et de transport à partir de Kinshasa sont presque les mêmes. Pour Kiri, l'accessibilité est très difficile du fait que le transport des matériaux se fera par route à partir de Mbandaka
02	Elevage des porcs et transformation des produits agricoles (en priorité le manioc)	INONGO	82.000,00	
03	Elevage des porcs et transformation des produits agricoles (en priorité le manioc)	KIRI	86.000,00	
04	Aviculture, artisanat et transformation des produits agricoles (en priorité le haricot et le maïs)	KIRI	86.000,00	

05	Amélioration de la production agricole et accroissement des revenus des ménages (apiculture, élevage des chèvres et transformation des produits agricoles)	OSHWE	82.000,00	puisque envisager le transport des matériaux à partir de Kinshasa via Inongo (par le lac et la rivière Lutoy) coûte très cher. Le coût de transport fait élever les coûts des microprojets de Kiri par rapport à Inongo et à Oshwe dont les sites des microprojets ne sont pas très éloignés du littoral.
06	Amélioration de la production agricole et accroissement des revenus des ménages (apiculture, élevage des chèvres et transformation des produits agricoles)	OSHWE	82.000,00	
COUT TOTAL DES MICROPROJETS (Phase 1)			500.000,00	FONDS SECURISES ET DISPONIBLES (CAFI,FEM)
COUT TOTAL DES FONDS ADDITIONNELS (Phase 2)			200 .000,00	FONDS SECURISES ET DISPONIBLES (CAFI,FEM)
TOTAL GENERAL (Phase 1+Phase 2)			700.000,00	

NB. Au total, il s'agit de 20 microprojets imbriqués les uns dans les autres et concentrés dans 6 sites pour éviter le saupoudrage et espérer avoir des impacts palpables. Au total, nous avons 6 sites de microprojets (Pour Inongo, un site dans le secteur d'Inongo et un site dans le secteur de Bolia ; pour Kiri un site dans le secteur de Mpenzwa et un site dans le secteur de Beronge ; à Oshwe un site dans le groupement Lokongo et un site à Bokongo. Ces six microprojets sont imbriqués et intégrés et contiennent un total de 20 microprojets imbriqués dans les 6 sites (transformation des produits agricoles, apiculture, aviculture, élevage des petits ruminants, artisanat, etc.).

Il sied de signaler qu'un fonds supplémentaire sera sécurisé pour l'enregistrement des forêts communautaires des PA sous aménagement pour une somme estimée à 280 USD. Le présent PPA sera entièrement financé par les ressources provenant du PIF, du CAFI et du FEM pour sa mise en œuvre.

11. CADRE DE CONSULTATION LIBRE ET PRIORITAIRE DES POPULATIONS PYGMEES

11.1. Modalités et méthodes de consultation

La consultation publique et la participation dans le processus de mise en œuvre des activités du projet sont essentielles parce qu'elles apportent aux populations pygmées l'opportunité de participer à la fois à la conception et à la mise en pratique des activités du projet REDD intégré dans le Mai-Ndombe.

Selon l'OP 4.10, une « consultation des populations autochtones affectées, préalable, libre et fondée sur la communication des informations nécessaires » signifie qu'il faut lancer un processus de décision collective culturellement adapté, qui soit le fruit d'une consultation sérieuse et de bonne foi des intéressés et qui permette à ces derniers de participer en toute connaissance de cause à la préparation et à l'exécution du projet.

Certes, le projet ne pourra pas satisfaire à toutes les demandes ; néanmoins, au démarrage effectif de ses activités sur le terrain, il apportera, tant soit peu, des précisions sur les activités éligibles au financement du projet. La réalisation des activités non éligibles à son financement pourra alors être supportée par les autres intervenants dans le domaine des peuples autochtones ou par d'autres partenaires disposés à mobiliser ou à mettre à disposition les financements nécessaires à la réalisation des activités supplémentaires proposées par les populations pygmées.

Les activités seront initiées, planifiées, conçues et mises en œuvre par les pygmées eux-mêmes en collaboration avec les ONG locales qui les accompagneront. De plus, ce sont les Communautés pygmées qui doivent revendiquer la propriété de ce projet pour qu'il soit un succès, et la richesse de leurs connaissances des conditions locales est un atout inestimable pour le projet.

11.2. Avant la mise en œuvre du projet

L'information sur le projet sera donnée aux populations pygmées bien avant le démarrage et ce par l'Expert Environnement et Social du projet. Cette information portera sur la nature du projet, ses risques, la période des enquêtes, avec les dates de démarrage et de fin. Il sera aussi question des principes de l'OP 4.10 ainsi que des autres modalités d'intervention du projet.

11.3. Pendant la mise en œuvre du projet

Les populations pygmées et bantou seront consultées sur le choix des sites d'implantation des microprojets.

11.4. Après la mise en œuvre des microprojets

Les pygmées bénéficiaires, y compris leurs responsables traditionnels, seront impliqués dans le suivi et l'évaluation des activités. Ainsi les populations seront informées et consultées tout au long du processus.

11.5. Consultation publique

La consultation publique va au-delà d'une simple information des populations afin que celles-ci puissent faire des observations. Ainsi, les pygmées doivent être consultés à toutes les étapes de réalisation des microprojets. Ils doivent participer à la planification, à la mise en œuvre et au suivi de la mise en œuvre des activités du projet.

Le dispositif à mettre en place tiendra compte du taux très élevé d'analphabétisme chez ces peuples. A cet égard, des moyens de communication adéquats doivent être utilisés notamment les réunions sous forme de focus group pour s'assurer de la prise en compte de l'avis de toutes les composantes sociales, les affiches avec dessins/illustrations et non des écrits.

La dimension genre est prise en compte en raison de sa complexité. Cette approche divise la population en six sous-groupes : femmes, hommes, jeunes, vieillards, veufs, veuves. Ces sous-groupes seront impliqués dans toute démarche pour assurer un véritable développement participatif.

Dans cette partie, l'on aborde d'abord les méthodes et l'échantillonnage utilisés pour les consultations et ensuite on entre dans les détails du PPA pour chaque territoire (Inongo, Kiri et Oshwe).

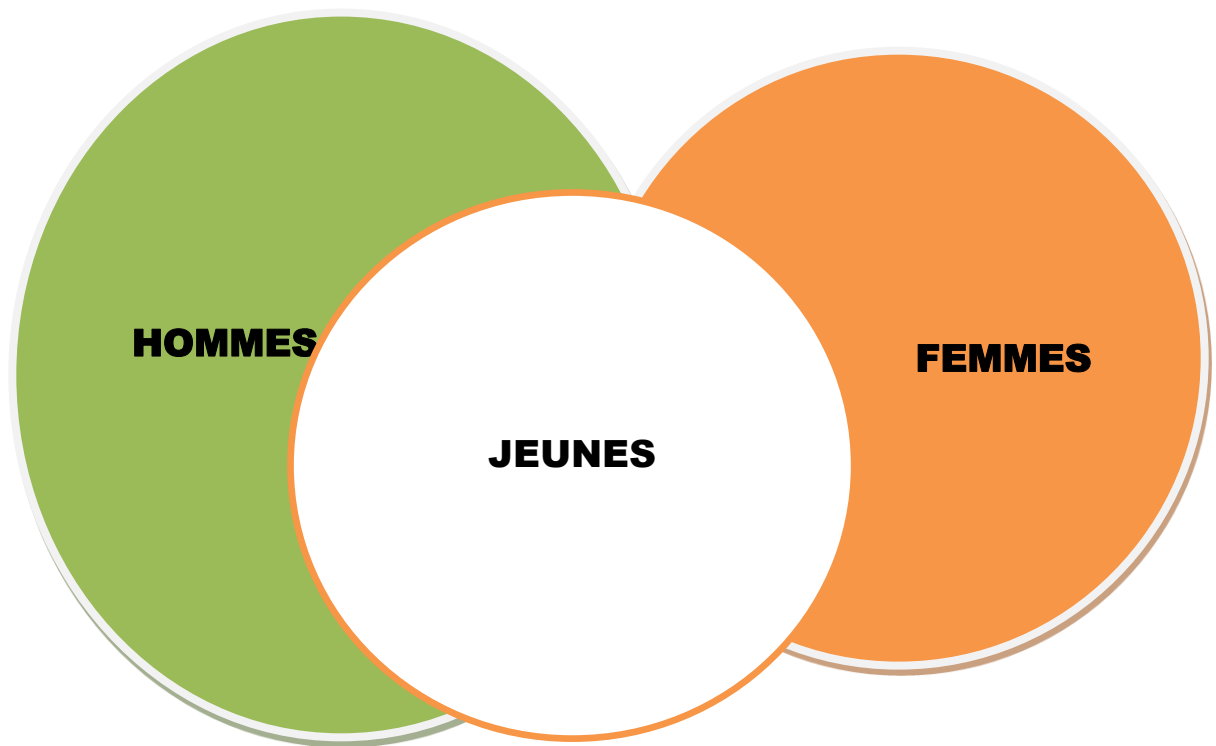
12. APPROCHE ET ECHANTILLONNAGES UTILISES POUR LES CONSULTATIONS DES PA POUR LE PIREDD MAI-NDOMBE

12.1. Méthodes utilisées pour les consultations

- La méthode d'**enquêtes par « focus group »** a été privilégiée pour permettre à tous les segments de la population autochtone (hommes, femmes et jeunes) de s'exprimer librement et de donner leurs points de vue sans être influencés par d'autres groupes. Les focus groups des autochtones ont été distincts de ceux des populations bantoues puisque celles-ci expriment souvent des besoins qui ne sont pas adaptés aux modes de vie des peuples autochtones pygmées.
- Pour dégager le consensus sur le choix des sites prioritaires et des besoins prioritaires à développer, l'**enquête par panel** a été utilisée en interviewant un même groupe d'individus réunis ensemble à plusieurs reprises à différents moments. L'interview a été dirigée envers les femmes, les jeunes et les hommes.

- Après un débat en panel, les **discussions directes** en plénière entre les hommes, les femmes et les jeunes, ont permis de dégager le consensus définitif sur le choix des microprojets et de leurs sites d'implantation.

Figure 1 : Schéma des discussions directes en plénière



- **L'étude longitudinale des villages** : a été utilisée très partiellement ; les consultants ont organisé des consultations dans des villages successifs (deux villages par territoire plus le chef-lieu du territoire), mais la méthode n'a pas été déployée totalement faute de temps et suite au fait qu'il s'agissait d'un diagnostic rapide pour compléter déjà les données existantes des PDPA et du CPPA existants. C'est pour cette raison que le versant le plus important de cette méthode, consistant en un large éventail d'actions comportant notamment l'observation directe et l'enregistrement (tabulation), les interviews périodiques semi-structurées d'informateurs clés et de la population du village, ou encore des interviews organisées pendant plusieurs périodes d'observation, n'a pas été appliqué.

12.2. Echantillonnage utilisé pour les consultations

Les consultations des peuples autochtones ont tenu compte d'un échantillonnage raisonné du fait que des consultations plus larges de plusieurs villages ont été menées lors de l'élaboration des PDPA dans les territoires d'Inongo, de Kiri et d'Oshwe.

En effet, l'échantillonnage à choix raisonné a été préféré à l'échantillonnage aléatoire simple où chaque sujet est choisi au hasard (= une chance égale et non-nulle d'être choisi). L'échantillonnage à choix raisonné a été privilégié du fait que les consultants ont choisi délibérément quelques villages des peuples autochtones qui réunissent certaines conditions telles que l'accessibilité, l'acceptation des consultations par les communautés, l'ouverture aux discussions, etc.

Le tableau ci-dessous donne l'échantillonnage utilisé par catégorie d'acteurs. La catégorie utilisée a été basée sur le genre ou l'âge pour permettre de recueillir les points de vue des hommes, des femmes et des jeunes autochtones pour ensuite dégager un consensus entre eux.

Tableau 8: Statistiques des populations autochtones consultées pour le PPA

STATISTIQUES DES POPULATIONS PYGMEES CONSULTEES POUR LE PPA																													
TERRITOIRE D'INONGO									TERRITOIRE DE KIRI									TERRITOIRE D'OSHWE											
Secteur Ntombe Ndjale			Secteur Bolia			Inongo Centre			Secteur Mpenzwa			Secteur Beronge			Kiri Centre			Secteur Nkaw			Groupement Bokongo			Oshwe Centre			TOTAL POPULATIONS AUTOCHTONES CONSULTEES DANS LE MAINDOMBE		
Hommes	Femme	Jeunes	Hommes	Femmes	Jeunes	Hommes	Femmes	Jeunes	Hommes	Femmes	Jeunes	Hommes	Femmes	Jeunes	Hommes	Femmes	Jeunes	Hommes	Femmes	Jeunes	Hommes	Femmes	Jeunes	Hommes	Femmes	Jeunes	Hommes	Femmes	Jeunes
24	47	11	22	18	32	40	30	22	74	48	40	50	22	31	25	36	26	43	24	14	40	22	30	42	32	22	360	279	228

AU TOTAL 867 PYGMEES CONSULTEES SUR 70363 PYGMEES DE LA ZONE DE MAINDOMBE, SOIT 1,2% DES PYGMEES CONSULTEES

13. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION DES ACTIVITES PREVUES PAR LES PEUPLES AUTOCHTONES

Les Peuples Autochtones sont les bénéficiaires finaux des activités envisagées dans le cadre du PIREDD Mai-Ndombe sur fonds CAFI, FEM et PIF. Ils doivent, en tant que tels, être formés pour participer efficacement à la préparation ainsi qu'à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du projet. L'approche qui sera privilégiée consistera en un suivi-évaluation participatif. Le Suivi participatif est l'enregistrement méthodique et l'analyse périodique de l'information qui a été sélectionnée et enregistrée par les membres de la communauté avec l'aide des intervenants extérieurs. *Le Suivi, participatif permet de mesurer les progrès.* L'objectif premier du Suivi participatif est de fournir des informations pendant la durée du projet, de sorte qu'on puisse effectuer, si nécessaire, des ajustements et/ou des modifications.

Les activités peuvent être suivies en enregistrant des informations quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles ou saisonnières ainsi qu'en prenant le temps de s'arrêter et d'analyser l'information observée. Le retour d'information est alors important et immédiat. Ce processus peut être poursuivi lors des évaluations.

Le Suivi participatif ne consiste pas uniquement à tenir des dossiers, mais aussi à s'arrêter à certains moments précis pour analyser l'information (additionner, discuter, intégrer). Le moment où il faut s'arrêter et analyser dépendra de la nature des activités et/ou de leur saisonnalité.

Ce suivi participatif sera complété par l'évaluation participative, qui est l'occasion, pour les membres de la communauté comme pour l'UC-PIF, le REPALEF et la Banque mondiale, de s'arrêter pour réfléchir au passé afin de prendre des décisions pour l'avenir. Une fois le programme parvenu à la date d'achèvement, c'est la communauté qui décide de continuer les activités ou d'y mettre un terme. Il est donc dans l'intérêt de PIREDD Mai-Ndombe d'aider les membres de la communauté à effectuer une évaluation efficace. Une fois les résultats de l'évaluation connus, la communauté peut décider de continuer les activités, de les modifier en partie ou en totalité, de changer de stratégie, de changer d'objectifs ou de mettre fin aux activités.

Dans le cadre du suivi-évaluation des microprojets des Peuples Autochtones, des missions conjointes de revue (UCPIF-REPALEF-Banque mondiale) doivent être régulièrement organisées. Ces missions sont importantes pour évaluer les indicateurs de performance du projet et s'assurer que les mesures d'atténuation envisagées sont respectées. Le REPALEF assurera un suivi trimestriel sur le terrain pour assurer un appui-conseil aux communautés afin d'améliorer l'efficacité et la qualité des microprojets.

ANNEXES

ANNEXE I : PHOTOS DES CONSULTATIONS



Photo de validation du PPA à Inongo



Photo de famille avec le Ministre provincial de l'Environnement



Consultations Bolapa (Oshwe)



Consultations à Lokongo(Oshwe)



Photo de famille avec l'Administrateur de Territoire d'Inongo



Consultations à Mombokonda (Inongo)



Consultations à Mpenzwa



Photo de famille avec l'administrateur de territoire d'Oshwe

ANNEXE 2. COMPTE RENDU DE L'ATELIER D'INFORMATION SUR LE FONDS ADDITIONNELS FEM, DE CONSULTATION ET VALIDATION DES INSTRUMENTS DES SAUVEGARDES

Titre de l'activité	Atelier d'information sur le fonds additionnel FEM, de consultation et validation des instruments des sauvegardes du PGAPF avec extension dans la zone d'intervention du PIREDD Mai Ndombe avec le Fonds additionnel du FEM.
Date	Le 15 novembre 2018 à Kinshasa
Lieu	Salle de réunion du PIF

Présence : voir Liste en annexe

Objet et résumé de l'atelier

Objet de l'atelier

L'atelier avait pour objectif global de consulter les parties prenantes, de permettre l'appropriation et la validation des outils des sauvegardes du PIF et du financement additionnel du Fonds pour l'Environnement Mondial. L'atelier poursuivait les objectifs spécifiques suivants :

- Présenter les activités du financement additionnel du Fonds pour l'Environnement Mondial ;
- S'assurer de la prise en compte des commentaires et recommandations des parties prenantes locales sur les instruments ;
- Procéder solennellement à la validation des instruments des sauvegardes mis à jour avec prise en compte des fonds additionnels.

Résumé de l'atelier

Il s'est tenu ce 15 novembre 2018 dans la Salle de réunion du PIF, l'atelier d'information sur le fonds additionnel FEM, de consultation et validation des instruments des sauvegardes du PGAPF, avec extension dans la zone d'intervention du PIREDD Mai Ndombe avec le Fonds additionnel du FEM. Une quarantaine des participants issus de la société civile environnementale, du secteur privé et de l'administration publique était attendue à cet atelier (voir liste en annexe). Après le mot de bienvenue du Coordonnateur National du Programme d'Investissement pour la Forêt (PIF), Monsieur Clément VANGU LUTETE, ainsi que la présentation des participants, deux exposés ont eu lieu. La première présentation faite par Monsieur Alex YENGE, s'est attardée sur trois points essentiels que sont :

1. les objectifs du PIREDD Mai Ndombe,

2. Fonds FEM,
3. les instruments des sauvegardes PIF.

La deuxième présentation était faite par Monsieur Yannick MULOPA de l'ICCN. Celle-ci portait sur le Projet de réhabilitation du réseau de parcs nationaux (PREPAN). L'intervenant a évoqué trois points que sont :

1. description du PREPAN,
2. le lien entre l'ICCN et PIF,
3. le processus d'actualisation du cadre fonctionnel.

Après ces deux présentations est intervenue la session de question-réponse dont l'essentiel est répertorié dans la section ci-dessous.

Echanges (Questions-Réponses)

Q – Que vise la planification familiale dans le cadre de ce programme ?

R – Il y a un lien entre l'accroissement de la population et la pression sur les ressources naturelles. Le programme va prévoir des modules de sensibilisation des ménages, surtout pour les populations vivant au tour des réserves naturelles. La maîtrise de la planification familiale pourrait réduire la pression sur les ressources naturelles ;

Q- Le programme prévoit-il une prise en compte de la structuration de la chaîne de valeurs des cultures pérennes ?

R- Oui, les acteurs seront structurés sur base de valorisation des chaînes de valeurs, en tenant compte à la fois de la production et de la commercialisation. Quelques interventions seront effectivement faites, de la production à la commercialisation.

Q – Comme est-ce que la problématique de la sécurisation des terres est-elle prise en compte dans ce programme?

R- Le plan simple de gestion est important, par ce qu'il donne les grandes lignes des questions de sécurisation des terres. Dans le cadre de ce programme, les grandes lignes de la sécurisation foncière sont effectivement définies.

Q – Quelles sont les grandes lignes du Cadre de collaboration entre ICCN et PIF ?

R- Dans le cadre de la collaboration entre l'ICCN et le PIF, l'ICCN qui va définir les activités à développer dans les aires protégées et le PIF sera l'Agence fiduciaire.

Q. L'implication des Peuples autochtones dans la gestion des aires protégées est une première expérience ? Et que pourra faire le REPAL dans la mise en œuvre de PDPA ?

R. Le Point Focal du REPALEF siège déjà au Comité de Pilotage. Mais il faudra améliorer la communication.

Q. Comment est-ce que le programme va prendre en compte le genre ?

R-Les questions du genre sont effectivement prises en compte bien que le programme ne soit pas spécialement dédié à cela. La participation est un élément très important pour la réussite des programmes REDD+.

Q. Est-ce que la nouvelle politique des sauvegardes de la Banque Mondiale impacte que ce programme ?

R- Le nouveau Cadre de Gestion environnementale de la Banque ne touche pas les interventions PIF actuellement déjà programmées.

Q. L'approche de l'atelier n'a pas prise en compte l'aspect participation. Notamment, les documents à valider devaient être partagé depuis longtemps.

R. Le PIF fera un effort pour partager le document à temps et assurer la participation.

Recommandations

A l'issue de cette première partie de l'atelier, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- Que le PIF fournisse l'effort de partager les documents de travail quelques jours bien avant la tenue de l'atelier.
- Que l'ICCN puisse inclure dans sa manière de procéder, les consultations et la participation de la société civile, comme cela a toujours été le cas dans le processus REDD+ qui est participatif ;
- Inclure le REPALEF dans le Comité de Pilotage de Mai Ndombe, par ce qu'il pourrait être difficile d'avancer avec les PDA si le REPALEF n'est pas dans le Comité de Pilotage.

Travaux en groupes

Les travaux en sous-groupes ont porté les thématiques suivantes :

1. Plan de gestion des pestes et pesticides,
2. CGES,
3. Plan en faveur des peuples autochtones,
4. Gestion des ressources culturelles physiques,
5. Réinstallation involontaire.

Des échanges en groupes, on retient les éléments suivants :

Groupe1/ Plan de gestion des pestes et pesticides :

1. Finaliser la table des matières parce qu'il y a des éléments du texte qui manque ;
2. Ajouter le Ministère de la recherche scientifique parmi le cadre institutionnel et son organe technique INERA, ainsi que le Ministère du genre (surtout au niveau des activités de sensibilisation) ;

3. Doter aussi les Institutions et organises techniques des ministères pour leur donner des moyens leur permettant de bien faire leur travail sur terrain et dégager les statiques ;
4. Il faut aussi vulgariser les lois et dégager les liens entre les marchés d'approvisionnement, surtout avec le marché de Kinshasa ;
5. En termes d'alternatives, inclure quelques exemples de remplacement des pesticides par les compostes. Manque d'information de l'amélioration de la productivité.

Groupe2/CGES :

Point 6 : Accentuer la prévention des violences basées sur le genre par la sensibilisation de différents outils, à travers les plateformes et diverses organisations ;

Point 5 : Mettre en aval un mécanisme de suivi des réponses des plaintes émises ;

Point 7.1 : Activités à moindre risque

Pages 55 : un amendement de forme

Page 56, étape 5 : ajouter ET TOUTE AUTRE PARTIE PRENANTE AYANT DE L'INFLUENCE

Page 64 : ajouter aussi comme indicateur les fiches de suivi des réponses aux plaintes.

Groupe3/ Plan en faveur des peuples autochtones

Page 29 : Synthèse des problèmes : ajouter la non reconnaissance de l'autorité coutumière des chefs des PA.

Page 39 : ajouter l'insuffisance des infrastructures sanitaire et la non motivation du personnel de santé ; Absence d'adaptation des programmes aux modes de vie des PA.

Page 32 : indemniser les PA pour leurs territoires occupés par les effets de la décentralisation au regard des limites d'Inongo.

Page 68 : ajouter L'ARTISANAT

Groupe4/ Gestion des ressources culturelles physiques

Page 16 : Il n'y a pas assez des textes juridiques sur le patrimoine culturel. Il faut donc favoriser la prise des Edits faisant la promotion du patrimoine culturel.

Il serait aussi bon de favoriser la reconnaissance des APAC. Et au niveau des consultations, il faut impliquer les églises.

Groupe5/ Réinstallation involontaire

Inclure un sous point qui va traiter de la certification du caractère volontaire et involontaire.

Point 4 :

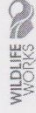
Que la fiche de plaintes et le cahier de conciliation soient aussi faits en langues locales.

Impliquer les chefs coutumiers, représentant des PA dans le comité.

Validation

Au terme de la présentation des travaux des groupes, le document a été validé, moyennant les amendements des participants.

Liste des présences à l'atelier d'information sur le fonds additionnel FEM, de consultation et validation des instruments des sauvegardes du PGAPF avec extension dans la zone d'intervention du PIREDD Mai Ndombe avec le Fonds additionnel du FEM.



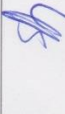










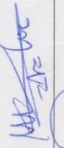

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
SECRETARIAT GÉNÉRAL A L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
PROJET DE GESTION AMÉLIORÉE DES PAYSAGES FORESTIERS « PGPF »




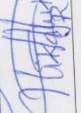




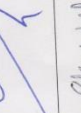
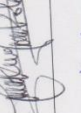



PIREDD MAI NDOMBE

LISTE DE PRESENCE A L'ATELIER D'INFORMATION SUR LE FONDS ADDITIONNEL FEM, DE CONSULTATION ET VALIDATION DES INSTRUMENTS DES SAUVEGARDES DU PGPF AVEC EXTENSION DANS LA ZONE D'INTERVENTION DU PIREDD MAI NDOMBE AVEC LE FONDS ADDITIONNEL DU FEM

Kinshasa, le 15 Novembre 2018

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	H	F	STRUCTURE/FONCTION	ADRESSE-MAIL ET TELEPHONE	SIGNATURE
1	Rigobert - MOLO	X		Coordonnateur DYFED	rigobert.molo@gmail.com 0818326302	
2	JENGE BOBBA ALEX	✓		UC-PIF	alexjenge@gmail.com 08719164022	
3	ERNEST BASEMENDARE	✓		GAPE - DNG	ernestbasemendare@gmail.com	
4	YANNICK MOLOBA LUKOMBO	✓		ICCN - PREPAU	yannickmolooba@gmail.com	
5	BAMBUTA Jean Jacques	✓		Cursem	jibambuta@yahoo.fr	

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	H	F	STRUCTURE/FONCTION	ADRESSE-MAIL ET TELEPHONE	SIGNATURE
6	BEATRICE JORDAN	X		Jeune Veuve Construction	betshards@gmail.com	
7	Giny Kayamba	X		CV GTCRR	guyk@stern-ndc.org	
8	PAULIN OSIT	X		MINAGRI	paullinosit@gmail.com	
9	NICKY KINGUNIA	X		DD/MEDD	ineatonicky@gmail.com 0815129190	
10	ISSA LINGBELU	X		COPIL GTCRR	popoussa53@gmail.com 0891960081	
11	Alsub KALONJI	X		MEDS	0815145088	
12	Coécine Mawoa		X	WIF	0813771333 / CMawoa.Ducpact.org	
13	Roywaïl KATSONGO	X		CONAREF / Conseil haut	trassmpetabuis@gmail.com 0997771455	
14	Marie Thérèse OKENGE		X	CONAREF / Expert	marithereoke@gmail.com 0829455379	
15	Constance TEKITIUA		X	FAAE/ACF	0815016408 costamandanta@gmail.com	
16	Jule KABALINGO	X		CA GTCRR	SR 08181714 juliek@gtcrr-rc.org	
17	MARILENE PIREVALIA		X	ANARAC / FECAF Pacifique Comm.	marilehpiroci.viakap@gmail.com 0894553084	
18	Dorothee LISSENGA		X	CF LEAD	manelissenga@yahoo.fr 0810521322	

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	H	F	STRUCTURE/FONCTION	ADRESSE-MAIL ET TELEPHONE	SIGNATURE
19	Keddy Bosumy			REPALEP	Kbosumy@gmail.com 0816260734	
20	Alfred KIBISWA M.	X		GTAREF/LINAF REPALET	akimodiat@gmail.com 082277770	
21	Aimé BAKILA	X		JANI(GTERR)	aimelabila@gmail.com 0847499193	
22	Hervé MIKALUKIDI	X		MIN-FIN(EXPRT)	herve.mikson@gmail.com 0992344719	
23	Chonction LOSALE		X	CF(LED)	chonctionlosale@gmail.com 0813645782	
24	HELENE-BABUKILA		X	IGED	gedndeo@gmail.com 0972144334	
25	GRACIA TUPELA		X	CAPISEO	0896068779	
26	Remig MANGANI	X		IND/MED)	0813753847	
27	André DATUMBO	D		CARUTH/RENT	Amakumbobocantesbur-cb 099303802	
28	KUNGAJA KOLA MAXIMILIEN		✓	FVC/ASS Tech	kungajomax@gmail.com 0815356271	
29	SILVIE MOYO		X	CF(LED)/GTERR	ssvuvemambote86@gmail.com 0816141467	
30	C. VANGU		✓	Coordo VC-PIF	vuvubutele@gmail.com 0818843278	
31	Jolly Sassa K.			VC-PIF	0815046970	

N°	NOMS, POSTNOMS ET PRENOMS	H	F	STRUCTURE/FONCTION	ADRESSE-MAIL ET TELEPHONE	SIGNATURE
32	LAURIANE ODIO MATONDO		✓	GTERR/DYJEDD	odilaurea@gmail.com	
33	Achille KAKULA	✓		DOD/MEB	kakulachin@gmail.com	
34	JAN MUKAWAMA	✓		UL-PIF	Shombop@gmail.com	
35	PERCY UJONAUKA NGAMEY	✓		HOPE LANA CONGO C.P	Percyujona@gmail.com	
36	Pierre TRUZE			EN ROSS	pieretruze@gmail.com	
37	Rayon SENSE TIBOU	✓		VE-PUF	rayonsense@yahoo.fr	
38	MASUKU-NIMI ROSSY	✓		GTERR	0893531152	
39						
40						
41						
42						
43						
44						

Annexe 3. SYNTHÈSE DE LA REVUE DOCUMENTAIRE POUR LA PRODUCTION DU PLAN EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES DANS LE CADRE DU PIREDD MAI-NDOMBE

NOTE INTRODUCTIVE

Le Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers (PGAPF) est un projet de Fonds d'investissement forestier de la RDC dont l'accord de don a été signé avec la Banque mondiale pour une enveloppe globale d'environ 37 millions de dollars américains. Le PIREDD Plateaux est une composante essentielle du PGAPF. La Banque mondiale, à travers le Fonds National REDD (FONAREDD), vient d'obtenir un fonds additionnel au PGAPF en vue d'étendre les activités du PIREDD Plateaux dans l'ex District du Mai-Ndombe pour couvrir toute la Province actuelle du Mai-Ndombe pour laquelle un programme de Réduction d'Emissions de gaz à effet des serres donnant lieu à un contrat de vente/achat de crédits carbone est prévu pour une mise en place en juin 2017.

Le PIREDD Plateaux a produit un Cadre de Planification en Faveur des PA, mais il s'est confronté au fait que la zone du projet n'est pas habitée par les peuples pygmées qui sont les seuls à répondre aux caractéristiques des populations autochtones aux termes de la Politique 4.10 de la Banque mondiale sur les populations autochtones. Avec ces fonds additionnels, le PGAPF a trouvé une opportunité pour étendre ses activités au-delà de la zone de Plateaux et c'est de cette manière qu'est né le PIREDD Mai-Ndombe. Le PIREDD Mai-Ndombe est une composante de la proposition du Gouvernement de la RDC pour établir un Programme de Réduction des Emissions dans la Province du Mai-Ndombe, une fois que sera achevée la phase de préparation de la REDD, avec l'appui du Fonds de Partenariat pour le Carbone forestier (FCPF). L'objectif global de ce programme est de démontrer la pertinence d'un modèle provincial de développement vert qui offre une alternative performante pour affronter les changements climatiques, réduire la pauvreté, et gérer plus efficacement les ressources naturelles et la biodiversité.

Etant donné que la province de Mai-Ndombe a trois territoires peuplés de peuples autochtones Pygmées, il est donc impérieux de produire un Cadre de Planification et des Plans de Développement en faveur des Populations autochtones du fait que le projet est piloté par la Banque mondiale et les exigences de déclenchement de ses politiques de sauvegardes sont rigoureuses.

Le travail de prise en compte des peuples autochtones dans le PIREDD MAI-NDOMBE ne peut pas démarrer ex-nihilo. Comme il s'agit toujours du PGAPF, le CPPA existant sera mis à jour et adapté aux réalités du PIREDD MAI-NDOMBE dont la zone regorge la présence des PA Pygmées. Dans la même zone, le Projet Forêt Conservation de la Nature a réalisé en 2014 trois Plans de Développement en faveur des Populations Autochtones (PDPA) pour la zone habitée par les PA Pygmées (Inongo, Kiri et Oshwe). Ce qui reste à réaliser et pour quoi une revue documentaire est amorcée c'est la production d'un Plan en faveur des Populations Autochtones (PPA) pour identifier des microprojets susceptibles de contribuer à

l'amélioration de leurs conditions de vie. Aux termes de la P.O. 4.10 de la Banque mondiale, paragraphe 12, le Plan en faveur des Populations autochtones décrit les mesures à mettre en place pour faire en sorte que : (a) les populations autochtones affectées tirent du projet des avantages sociaux et économiques culturellement adaptés ; et (b) les répercussions négatives potentielles du projet sur les populations autochtones soient évitées, minimisées, atténuées ou compensées lorsque ces répercussions sont identifiées.

La présente revue de la littérature est importante pour permettre de dépouiller les informations existantes et susceptibles d'être capitalisées pour produire le Plan en faveur des Populations autochtones dans le cadre du PIREDD Mai-Ndombe et pour mettre à jour le CPPA produit dans le cadre du PGAPF et les PDPA des territoires d'Inongo, d'Oshwe et de Kiri produits dans le cadre du Projet Forêt Conservation de la Nature. C'est une revue qui ne prend pas en compte l'ensemble des études disponibles sur la REDD+ Mai-Ndombe mais qui s'appesantit sur les études les plus pertinentes susceptibles de renseigner sur la situation des peuples autochtones dans la zone de Mai-Ndombe. Elle n'entre pas dans les détails des conditions géophysiques et socio-économiques et culturelles de la zone puisque ces éléments sont abondants dans les études existantes.

1. Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones du PGAPF

Le CPPA récapitule les données du *Cadre Stratégique pour la préparation d'un programme de développement des Pygmées*, notamment ses six priorités : Priorité n° 1 : Renforcer les capacités ; Priorité n° 2 : Valoriser et préserver la culture et l'identité pygmée ; Priorité n° 3 : Associer le Développement des Pygmées à celui des autres communautés ; Priorité n° 4 : Améliorer spécifiquement les conditions de vie des Pygmées ; Priorité n° 5 : Faire reconnaître et renforcer les droits humains des Pygmées et leur accès aux ressources naturelles ; et Priorité n° 6 : Préparer un recensement des populations pygmées).

Le CPPA précise qu'il prendra en compte au moins deux de ces priorités : renforcer les capacités et améliorer spécifiquement les conditions de vie des Pygmées.

Le CPPA récapitule aussi les données existantes en rapport avec le mode de vie et la culture des PA ; il relève les impacts potentiels positifs et négatifs du PGAPF sur les peuples autochtones et propose un certain nombre de mesures de mitigation. Il propose une matrice permettant aux porteurs des sous projets de développer des Plans de Développement en faveur des Populations Autochtones. Il donne un arrangement institutionnel et une matrice de suivi renfermant des mesures de suivi et des indicateurs de suivi.

Ce CPPA donne les grandes orientations devant être intégrées dans le processus de planification, de conception et de gestion des projets et tient compte des mesures d'atténuation ou de mitigation des effets nuisibles potentiels sur la vie des peuples autochtones.

Les objectifs et des principes du CPPA sont en ligne avec ceux du CPPA produit au niveau national dans le cadre du SESA de la REDD+ national. À cet égard, il devrait permettre au même titre que celui de la REDD+ national à mieux intégrer les activités de développement et de

réduction de la déforestation aux activités et aux particularités culturelles des pygmées de la République démocratique du Congo.

2. Etude BioCfund, Contribution by the Government of Norway in Support of REDD+ in the Democratic Republic of Congo, April, 2015

L'étude donne le cadre de mise en place du projet REDD+ intégré de Mai-Ndombe. Elle commence par un état des lieux de forêt en précisant les grands moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts dans le Mai-Ndombe. Une courte allusion est faite au PIREDD Plateaux mais le plus grand intérêt est consacré au PIREDD Mai-Ndombe.

L'étude met en exergue le fait que le PIREDD Mai-Ndombe est une composante du PGAPF. En tant que telle, il bénéficie des acquis du PAGDPF, notamment :

- (i) la question de l'arrangement institutionnel du PIREDD,
- (ii) les mesures de sauvegarde sociales et environnementales du PAGPF comprenant :
 - (a) Un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) produit dans le cadre du PGAPF et qui définit les modalités à suivre par le Maître d'Ouvrage dans l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels du Projet, et les mesures à prendre pour compenser, réduire ou atténuer ces effets néfastes ;
 - (b) Un plan de gestion des pestes et pesticides (PGPP), produit dans le cadre du PGAPF et qui définit les modalités à suivre par le Maître d'Ouvrage dans l'évaluation des impacts environnementaux négatifs potentiels liés à l'usage de pesticides dans le cadre du Projet, et les mesures à prendre pour compenser, réduire ou atténuer ces effets indésirables ;
 - (c) Un cadre de gestion des ressources culturelles, produit dans le cadre du PGAPF et qui : i) prévoit les modalités à suivre par le Maître d'Ouvrage dans l'évaluation des impacts négatifs potentiels du Projet sur les biens culturels physiques, et les mesures à prendre pour compenser, réduire ou atténuer ces effets néfastes, et ii) contient, entre autres, des sections traitant du processus d'identification des biens culturels physiques et de leur découverte fortuite dans le cadre du Projet ainsi qu'un mode opératoire pour la préparation des plans de protection du patrimoine culturel physique ;
 - (d) Un cadre de planification en faveur des peuples autochtones, produit dans le cadre du PGAPF (PIREDD Plateaux) et qui définit des mesures pour assurer aux peuples autochtones des avantages sociaux et économiques culturellement appropriés dans le cadre du Projet et éviter, minimiser, atténuer ou compenser les effets négatifs potentiels associés aux activités mises en œuvre dans le cadre du Projet ;
 - (e) Un cadre fonctionnel, qui définit les modalités et les procédures à suivre par le Maître d'Ouvrage dans l'évaluation des restrictions potentielles d'accès résultant de la mise

en œuvre du Projet, et les et les mesures à prendre pour compenser, réduire ou atténuer ces effets indésirables.

3. Document du Programme Intégré REDD+ du Mai-Ndombe

III.1. Stratégie et axes prioritaires du PIREDD Mai-Ndombe

Le Projet Intégré REDD+ du Mai-Ndombe prévoit la réduction globale des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de la juridiction de la nouvelle province de Mai-Ndombe, dont la superficie est de 99 641 km² avec un taux de boisement de plus de 90%. La stratégie du projet consiste à appuyer l'élaboration des plans harmonisés de gestion des terroirs dans une approche holistique visant la protection des espaces forestiers stockant une masse importante de carbone forestier, la mise en défens des savanes, l'amélioration des performances des cultures vivrières et le développement des cultures pérennes, le développement des activités économiques alternatives et le développement des infrastructures vitales pour les populations et l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables, dont les peuples autochtones pygmées.

Les trois secteurs du PIREDD Mai-Ndombe sont : l'agriculture, l'environnement et le développement rural (organisation communautaire, infrastructures et équipement).

Les acteurs impliqués dans l'opérationnalisation de cette stratégie sont les chefs de terroirs coutumiers, les comités locaux de développement et les entités territoriales décentralisées.

Les principaux axes d'intervention :

- (i) la protection des espaces forestiers dont les stocks de carbone sont les plus élevés,
- (ii) la mise en défens des savanes pour favoriser la régénération naturelle assistée et les cultures vivrières ou pérennes adaptées ;
- (iii) l'amélioration des performances des cultures vivrières à cycle court sur jachère forestière, notamment par le renouvellement du matériel végétal et la gestion améliorée de la jachère ;
- (iv) le développement des cultures pérennes permettant de fixer davantage la part des superficies agricoles génératrices de revenus monétaires ;
- (v) la diversification des cultures et des activités agricoles comme la pisciculture ou l'apiculture ;
- (vi) le développement d'infrastructures vitales (ponts, routes, équipements de transformation) permettant de maximiser les revenus commerciaux en diminuant les coûts de transport et en ajoutant de la valeur aux produits par leur transformation ; les routes vont permettre l'évacuation des produits commercialisables et vont réduire le temps de voyage ; les équipements de transformation, notamment ceux de transformation des produits agricoles vont maximiser la valeur des produits commercialisés par les communautés.
- (vii) l'amélioration des conditions de vie des plus vulnérables, notamment les peuples autochtones pygmées

(ix) la promotion des méthodes modernes de planification familiale dans le respect de la culture locale.

III.2. Appui spécifique aux populations autochtones

Le projet supportera la réalisation des microprojets en faveur des Peuples Autochtones tels qu'ils ont été identifiés dans les Plans de Développement des Peuples Autochtones (PDPA) financés par le Projet Forêt, Conservation de la Nature (PFCN) de la Banque mondiale.

III.3. Approche imbriquée et évaluation des risques du PIREDD Mai-Ndombe

Le PIREDD Mai-Ndombe est la résultante du PGAPF et du PIREDD Plateaux et doit travailler en harmonie avec le DGM. De la sorte, il capitalise les résultats du Cadre de gestion environnementale et sociale, du Cadre fonctionnel et du Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones de tous ses différents projets avec lesquels il évolue en dynamique imbriquée.

La RDC a produit des efforts remarquables au cours des 5 dernières années en matière de sauvegardes environnementales et sociales afférentes au processus REDD+, mais le défi est désormais celui de la bonne application et/ou utilisation des instruments ainsi produits. Ainsi donc, en tant que financement additionnel du PGAPF, le PIREDD Mai-Ndombe bénéficiera des instruments de sauvegardes du PGAPF déjà validés par la Banque mondiale. Ils seront néanmoins amendés pour prendre en compte les spécificités du district du Mai-Ndombe, notamment celles des populations autochtones pygmées.

III.4. Politiques de sauvegardes déclenchées

Le projet est appuyé financièrement par la Banque mondiale, et comme la zone de Mai-Ndombe est peuplée de populations autochtones, la PO/PB/4.10 sera déclenchée en vue d'assurer des consultations spécifiques des populations autochtones pour identifier les investissements prioritaires des Plans de Développement des Peuples Autochtones (PDPA) établis par le Projet Forêt Conservation de la Nature (PFCN), et pour l'établissement potentiel des concessions forestières des communautés locales au profit des populations autochtones pygmées.

III.5. Note particulière sur les peuples autochtones pygmées

Pour l'ensemble de la RDC, sauf dans le Kongo Central, les Pygmées sont considérés comme les groupes les plus vulnérables à cause du déni grave de leurs droits humains et d'une particulière et grave discrimination dont ils sont victimes. La province de Mai-Ndombe reste le principal bastion du pays où les droits des peuples autochtones pygmées sont gravement violés et où ils vivent dans l'esclavage et la servitude des communautés bantoues. Le PIREDD Mai-Ndombe constitue donc une véritable opportunité pour envisager des activités spécifiques susceptibles d'améliorer les conditions de vie des peuples autochtones et de renforcer la cohabitation pacifique avec les populations bantoues.

4. Plans de Développement en faveur des Populations Autochtones élaborés par le Projet Forêt Conservation de la Nature

Les PDPA des territoires d'Inongo, de Kiri et d'Oshwe sont construits sur une même architecture. Ils contiennent des informations générales sur les données géophysiques et socioéconomiques, sur les groupes ethniques et les statistiques des populations vivant dans ces territoires, sur le cadre légal national et des instruments juridiques internationaux qui protègent et promeuvent les droits des peuples autochtones. Ils entrent en suite en profondeur en décortiquant avec histogrammes à l'appui les principaux problèmes et défis auxquels sont confrontés les peuples autochtones ; ils proposent des activités susceptibles de répondre à ces principaux défis en précisant les estimations et en donnant la localisation des populations pygmées dans les trois territoires.

Il sied de noter que les mesures envisagées dans les PDPA en termes de sous projets sont très générales et ambitieuses et ne donnent pas une priorisation des besoins les plus urgents et les plus fondamentaux des PA. Les PDPA comportent cette lacune de n'avoir pas mis l'accent sur le mode de gouvernance et de gestion traditionnelles des terres et des forêts pour promouvoir la culture des PA et contribuer à sauvegarder leurs ressources naturelles et à améliorer leurs conditions de vie.

IV.1. Plan de développement en faveur des Populations Autochtones dans le Territoire d'Inongo

Les informations suivantes tirées du Plan de Développement en faveur des Populations Autochtones dans le Territoire d'Inongo sont importantes pour renseigner la construction du PPA. Elles constituent le noyau sur lequel l'on doit s'appuyer pour organiser une enquête complémentaire sur base du diagnostic participatif rapide afin d'aboutir à l'élaboration d'un PPA permettant aux populations autochtones de tirer du PIREDD MAI-NDOMBE des avantages socioéconomiques culturellement adaptés.

1	Superficie du territoire d'Inongo	24000 Km ²
2	Nombre de villages PA dans l'ensemble du territoire d'Inongo	69 villages répertoriés
3	Nombre de villages PA par secteur	Secteur d'Inongo : 15 villages 2. Secteur de Bolia : 54 villages
4	Effectif des PA dans le territoire d'Inongo	18065 PA pour une population totale de 474000 habitants (soit 4% de la population PA)
5	Effectif des PA par secteur	Secteur d'Inongo : 4850 PA et Secteur de Bolia : 13175 PA
6	Sites de grande concentration des PA	Bakwala, Ibeke Bolia, Nkile, Ntombe Ndjale
7	Principaux problèmes ou défis relevés par le PDPA	<ul style="list-style-type: none"> (1) Non reconnaissance administrative des villages pygmées et de leurs chefferies traditionnelles (2) Discrimination grave et particulière perpétrée à l'endroit des PA par les Bantous et frisant l'esclavage (3) Citoyenneté non reconnue et accès quasi-impossible aux services sociaux de base (4) Participation inexistante à la prise de décisions (5) Exclusion totale des femmes autochtones de la vie sociale (6) Viols récurrents envers les filles et femmes pygmées (7) Pas de possibilité d'accès à la justice (8) Travaux forcés, tracasseries judiciaires et policières, tortures corporelles et travaux forcés récurrents (9) Exigence de paiement de redevances comme préalable à la jouissance des droits d'usage forestiers traditionnels (10) Conditions de vie précaires dues à une pauvreté extrême (11) Pression exercée sur leurs territoires traditionnels suite aux activités de déboisement (agriculture itinérante sur brûlis et exploitation forestière)

8	<p>Activités envisagées dans le PDPA comme alternatives à la déforestation</p>	<ul style="list-style-type: none"> (1) Vulgarisation des textes légaux et réglementaires sur la gestion des ressources nationales (forêt, faune, ichtyologie, foncier) (2) Participation des PA dans les structures de contrôle forestier et de chasse (3) Participation des PA dans le processus REDD+ (4) Accès aux bénéficiaires de l'exploitation des ressources naturelles, notamment assurer leur participation aux négociations de la clause sociale du cahier de charges (5) Commercialisation des PFNL (Produits Forestiers Non Ligneux) (6) Cartographie participative de leurs terroirs (7) Création des sites de conservation communautaire (8) Transformation des chenilles et d'autres PFNL (9) Apiculture : Renforcer les structures existantes (10) Reboisement des espaces exploités
---	--	---

IV.2. Plan de développement en faveur des Populations Autochtones dans le Territoire de Kiri

Les informations suivantes tirées du Plan de Développement en faveur des Populations Autochtones dans le Territoire de Kiri sont importantes pour renseigner la construction du PPA. Elles constituent le noyau sur lequel l'on doit s'appuyer pour organiser une enquête complémentaire sur base du diagnostic participatif rapide afin d'aboutir à l'élaboration d'un PPA permettant aux populations autochtones de tirer du PIREDD MAI-NDOMBE des avantages socioéconomiques culturellement adaptés.

1	Superficie du territoire de Kiri	12070 Km ²
2	Nombre de villages PA dans le territoire de Kiri	109
3	Nombre de villages PA par secteur	Beronge : 19 villages Lutoyi : 24 villages Pendjwa : 66 villages
4	Effectif des PA dans le territoire de Kiri	37541 PA pour une population totale de 251. 338 habitants (soit 15% de la population)
5	Effectif des PA par secteur	Beronge : 10540 PA. Lutoyi : 7885 PA Pendjwa : 19116 PA
6	Sites de grande concentration des PA	Données à compléter lors de l'enquête du PPA
7	Principaux problèmes ou défis relevés par le PDPA	<p>(1) Les Pygmées de vivent dans la discrimination grave qu'ils subissent et qui font de Kiri la zone où le déni des droits des PA par les Bantous reste le plus grave dans l'ensemble de la RDC.</p> <p>(2) Il existe plusieurs villages peuplés de Pygmées essentiellement et gouvernés par des chefs pygmées, mais qui ne sont pas reconnus par la chefferie ou le territoire.</p> <p>(3) L'analphabétisme est la principale pierre d'achoppement qui empêche les PA d'être compétitifs vis-à-vis des Bantous.</p> <p>(4) Les PA n'accèdent pas aux dividendes de l'exploitation des ressources naturelles et ne siègent pas dans les comités locaux de développement, notamment les comités locaux de gestion et de suivi des accords de clauses sociales de cahier de charges.</p> <p>(5) Les PA n'accèdent pas aux services sociaux de base</p>

		(6) Les PA sont utilisés comme des esclaves et leurs services sont rémunérés moyennant de l'alcool ou du chanvre
8	Activités envisagées dans le PDPA comme alternatives à la déforestation	<ul style="list-style-type: none"> (1) Vulgarisation des textes légaux et réglementaires sur la gestion des ressources nationales (forêts, faunes, terres) (2) Participation des PA aux structures de contrôle forestier et de chasse (3) Participation des PA au processus REDD+ (4) Accès aux bénéficiaires des ressources naturelles, notamment la participation aux négociations des clauses sociales du cahier de charges (5) Commercialisation des PFNL (Produits Forestiers Non Ligneux) (6) Cartographie participative de leurs terroirs coutumiers (7) Création des aires de conservation communautaire des PA (8) Transformation des chenilles et autres PFNL (9) Renforcement des activités d'apiculture (10) Reboisement des espaces dégradés

IV.3. Plan de développement en faveur des Populations Autochtones dans le Territoire d'Oshwe

Les informations suivantes tirées du Plan de Développement en faveur des Populations Autochtones dans le Territoire d'Oshwe sont importantes pour renseigner la construction du PPA. Elles constituent le noyau sur lequel l'on doit s'appuyer pour organiser une enquête complémentaire sur base du diagnostic participatif rapide afin d'aboutir à l'élaboration d'un PPA permettant aux populations autochtones de tirer du PIREDD MAI-NDOMBE des avantages socioéconomiques culturellement adaptés.

N°	Superficie du territoire d'Oshwe	43000 Km ²
2	Nombre de villages PA dans le territoire d'Oshwe	11 villages
3	Nombre de villages PA par secteur	Nkaw : 7 villages Lukenie : 6 villages et Lokolama : 6 villages
4	Effectif des PA dans le territoire de Kiri	13990 pour une population totale de 227.120 habitants (soit 6% de la population)
5	Effectif des PA par secteur	Nkaw : 5560 PA Lukenie : 1215 et Lokolama : 7215
6	Sites de grande concentration des PA	Imoma, Bokongo et Batito
7	Principaux problèmes ou défis relevés par le PDPA	<p>(1) Existence de villages uniquement peuplés de Pygmées mais les chefs des villages pygmées ne sont pas reconnus sur le plan administratif.</p> <p>(2) Particulière et grave discrimination</p> <p>(3) Les femmes PA ne participent pas à la prise de décisions.</p> <p>(4) les Pygmées sont les victimes de tous les abus, leur travail est souvent forcé, le viol à l'égard de leurs femmes est pratique courante, les tracasseries de la police, le pillage de leurs butins de chasse et de cueillette, les tortures corporelles et arrestations arbitraires...</p> <p>(5) Les PA sont considérés comme des sous hommes, leur ignorance renforce le déni de leurs droits coutumiers et les fait maintenir dans un état de vulnérabilité et de marginalisation indescriptibles.</p>

8	<p>Activités envisagées dans le PDPA comme alternatives à la déforestation</p>	<ul style="list-style-type: none"> (1) Vulgarisation des textes légaux et réglementaires sur la gestion des ressources nationales (forêts, faunes, terres) (2) Participation des PA aux structures de contrôle forestier et de chasse (3) Participation des PA au processus REDD+ (4) Accès aux bénéficiaires des ressources naturelles, notamment la participation aux négociations des clauses sociales du cahier de charges (5) Commercialisation des PFNL (Produits Forestiers Non Ligneux) (6) Cartographie participative de leurs terroirs coutumiers (7) Création des aires de conservation communautaire des PA (8) Transformation des chenilles et autres PFNL (9) Renforcement des activités d'apiculture (10) Reboisement des espaces dégradés
---	--	---

IV.4. Observation particulière sur les activités proposées par les trois PDPA

Il est normal que les trois PDPA d’Inongo, de Kiri et d’Oshwe fassent ressortir les mêmes problèmes auxquels les PA sont confrontés, d’autant plus que les défis auxquels font face les Pygmées en Afrique centrale sont presque les mêmes (exclusion, déni grave de leurs droits humains, non reconnaissance de leur citoyenneté, difficulté d’accès aux terres...). Mais, le relevé des activités proposées dans les trois PDPA dégage une similitude qui ne permet pas de dégager les particularités des besoins de chaque groupe de peuples autochtones dans les secteurs et les villages où ils vivent dans le Mai-Ndombe.

Des enquêtes supplémentaires doivent être organisées sous forme de diagnostic participatif rapide pour compléter les données du CPPA et des PDPA existants et réunir une base de données pour produire des PPA du PIREDD MAI-NDOMBE pour les trois territoires.

SOURCES DOCUMENTAIRES CONSULTÉES

- RDC, *Programme Intégré REDD+ du Mai-Ndombe (PIREDD Mai-Ndombe)*, 2016.
- BioCfund, *Contribution by the Government of Norway in Support of REDD+ in the Democratic Republic of Congo*, April, 2015.
- RDC, *Cadre de planification en faveur des peuples autochtones du Projet de Gestion Améliorée du Paysage Forestier*, 2014.
- RDC, *Projet Forêt et Conservation de la Nature. Plan de Développement des Peuples Autochtones du Territoire d’Inongo*, 2014.
- RDC, *Projet Forêt et Conservation de la Nature. Plan de Développement des Peuples Autochtones du Territoire d’Oshwe*, 2014.
- RDC, *Projet Forêt et Conservation de la Nature. Plan de Développement des Peuples Autochtones du Territoire de Kiri*, 2014.

**ANNEXE 4 : MATRICE D'ENQUETE POUR LA PRODUCTION D'UN PLAN EN FAVEUR DES PEUPLES AUTOCHTONES DANS LE MAI-NDOMBE
(INONGO, KIRI ET OSHWE)**

N°	LIBELLE	REPNSES COMMUNAUTES	VALIDATION ATELIER TERRITORIAL	VALIDATION ATELIER PROVINCIAL
I	INFORMATIONS GENERALES			
1	Nom du territoire			
2	Nom de l'enquêteur			
3	Coordonnées de l'enquêteur			
4	Site (campement/village)			
5	Nombre de femmes PA enquêtées			
6	Nombre d'hommes PA enquêtés			
7	Nombre de jeunes PA enquêtés			
II	PRINCIPAUX PROBLEMES RELEVES PAR LES PDPA			
8	Reconnaissance administrative de leurs entités			
9	Etat actuel de leur identité culturelle			
10	Enregistrement à l'état civil			
11	Participation aux structures locales de gouvernance (CARG, CLDC)			
12	Participation aux institutions administratives et aux services techniques de l'Etat			
13	Participation politique (élections, institutions...)			
14	Accès à l'eau potable			
15	Maisons en tôles (combien ? où...)			

16	Accès aux hôpitaux et dispensaires			
17	Accès aux écoles			
18	Accès à la terre pour cultiver			
19	Jouissance des droits d'usage forestiers (chasse, ramassage, cueillette, pêche...)			
20	Accès aux dividendes des cahiers de charges conclus avec les exploitants forestiers			
21	Accès à la sécurité et à la justice			
22	Situation d'esclavagisme et de cohabitation avec les Bantous			
23	Participation aux activités de développement communautaire			
III	BESOINS PRIORITAIRES RELEVES DANS LES PDPA			
24	Education et alphabétisation			
25	Accès aux soins de santé primaires			
26	Amélioration de l'habitat			
27	Gestion durable des ressources naturelles (aires de conservation communautaire)			
28	Accès à l'eau potable			
29	Amélioration de la production agricole			
30	Pêche durable			
31	Elevage			
32	Microcrédits			
33	Ecotourisme			

34	Participation aux structures de gouvernance locale (CARG, CLD)			
35	Exploitation forestière et bénéfices y afférents			
IV	AUTRES BESOINS PRIORITAIRES NON RELEVES DANS LES PDPA			
36	Principaux besoins relevés par les femmes PA			
37	Principaux besoins relevés par les hommes PA			
38	Principaux besoins relevés par les jeunes PA			
39	Priorisation des besoins selon les disponibilités des fonds (femmes)			
40	Priorisation des besoins selon les disponibilités des fonds (hommes)			
41	Priorisation des besoins selon les disponibilités des fonds (jeunes)			
42	Consensus entre les hommes, les femmes et les jeunes sur deux projets (besoins) prioritaires			
43	Choix de deux sites prioritaires d'implantation du projet par les femmes			
44	Choix de deux sites prioritaires d'implantation du projet par les hommes			

45	Choix de deux sites prioritaires d'implantation du projet par les jeunes			
46	Consensus entre les hommes, les femmes et les jeunes sur sites de projets prioritaires			
IV	CONCESSIONS FORESTIERES DES CL			
47	Dénomination des forêts (les plus importantes) pouvant être érigées en CFCL ou en aires protégées communautaires en précisant le nom du village et du secteur concernés			
48	Superficies estimées pour les zones forestières susceptibles d'être érigées en CFCL			
49	Ressources ligneuses et non ligneuses se trouvant dans ces forêts susceptibles d'être érigées en CFCL			
50	Existence ou non des conflits entre les PA et les Bantous dans ces forêts (les plus importantes) pouvant être érigées en CFCL ou en aires protégées communautaires			
51	Quelques projets de valorisation des produits forestiers non ligneux			
52	Options pour l'utilisation des concessions forestières des communautés locales			

53	Gestion unilatérale des CFCL par les PA			
54	Gestion conjointe des CFCL par les PA et les Bantous			
V	ORGANISATION LOCALE D'APPUI AUX COMMUNAUTES POUR LA PREPARATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES MICROPROJETS			
55	Liste de 2 organisations locales viables qui peuvent accompagner les communautés dans la réalisation de			